MANDUEL • MARGUERITTES • MILHAUD • NÎMES • POULX • REDESSAN • RODILHAN • SAINTE ANASTASIE • SAINT CHAPTES • SAINT CÔME & MARUÉJOLS • SAINT DIONISY • SAINT GERVASY • SAINT GILLES • SERNHAC

BERNIS • BEZOUCE • BOUILLARGUES • CABRIÈRES • CAISSARGUES • CAVEIRAC • CLARENSAC • DIONS • GARONS • GÉNÉRAC • LA CALMETTE • LANGLADE • LÉDENON •

# Agenda 21

# Stratégie de Développement Durable

NIMES METROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

110 engagements pour un avenir meilleur

AGENDA 21
NIMES METROPOLE

# Stratégie de Développement Durable

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
NIMES METROPOLE

NIMES METROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

*"Nous devons être nous-mêmes le changement que nous voulons pour le monde"*

**Gandhi**

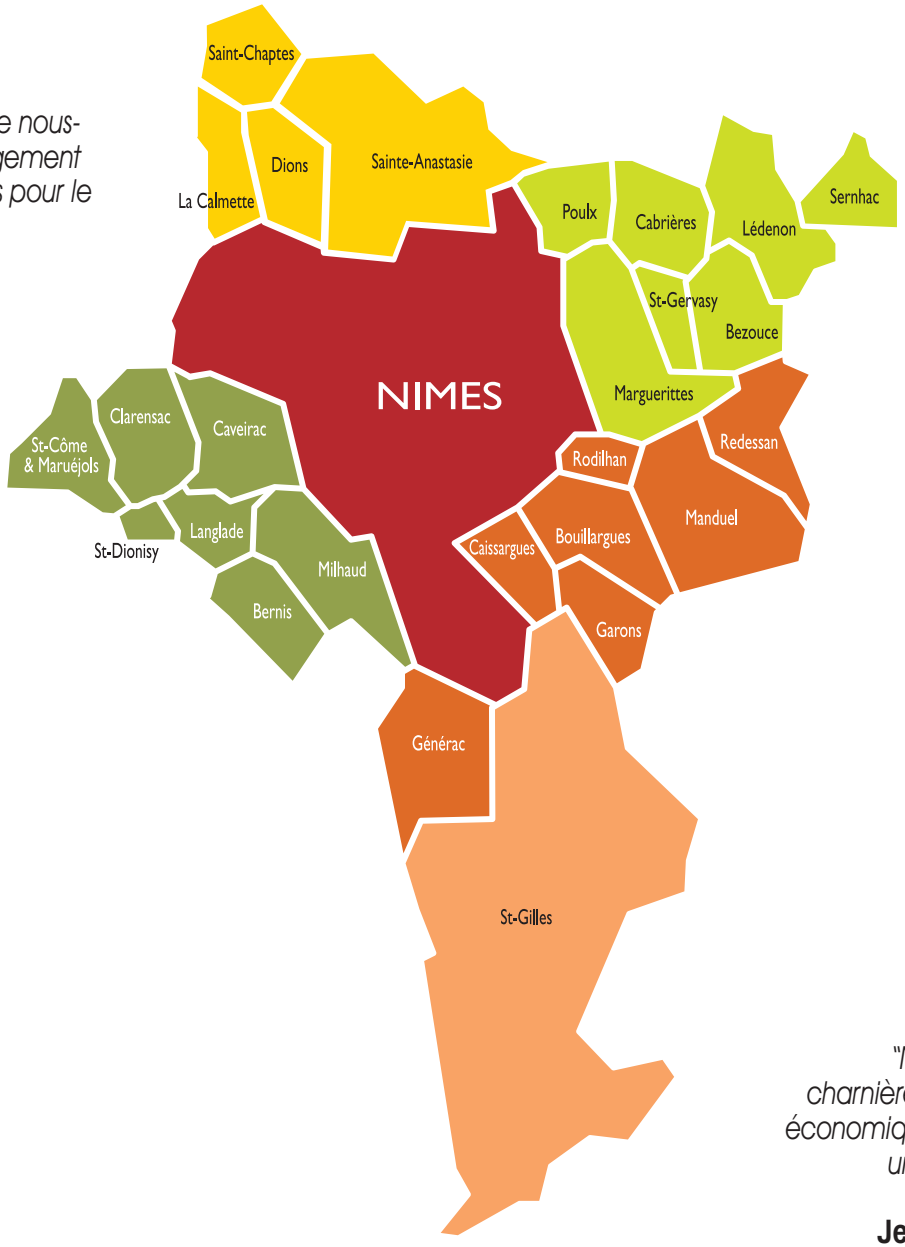


*"Nous sommes à la charnière entre un monde économique qui s'épuise, et un autre à inventer"*

**Jean-Paul Fitoussi**

# AGENDA 21 DE NÎMES MÉTROPOLE
## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉDITORIAUX DU PRÉSIDENT DE NÎMES MÉTROPOLE, SÉNATEUR-MAIRE DE NÎMES ET DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, À L'AGENDA 21 ET AUX PAYSAGES . . . . . 06

INTRODUCTION

L'AGENDA 21, PROGRAMME D'ACTIONS POUR UN AVENIR DURABLE

L'AGENDA 21, LA DÉMARCHE PARTAGÉE COMME VALEUR, DU DIAGNOSTIC À LA MISE EN ŒUVRE . . . . . 08

1ÈRE PARTIE : LA STATÉGIE, AXES STRATÉGIQUES, ORIENTATIONS ET ACTIONS CADRES

Axe 1 : vers Nîmes Metropole équilibrée et moins vulnérable : répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques ..... 18

Orientation 1.1 - Définir un projet global d'aménagement urbain (lutte contre l'étalement, trame verte et bleue) ..... 19

Orientation 1.2 - Favoriser une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture ..... 23

Orientation 1.3 - Aménager, construire et réhabiliter durablement ..... 27

Orientation 1.4 - Établir une politique de production et de sobriété énergétiques ..... 32

Axe 2 : vers Nîmes Metropole innovante et belle à vivre : reconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie ..... 38

Orientation 2.1 - Favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur de développement économique ..... 39

Orientation 2.2 - Cultiver la biodiversité et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité ..... 45

Orientation 2.3 - Réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets ..... 52

Axe 3 : pour une agglomération solidaire et conviviale : renforcer les solidarités territoriales et "le vivre ensemble" ..... 58
Orientation 3.1 - Mailler les équipements, les services de proximité et les services à la personne ..... 59
Orientation 3.2 - Encourager les initiatives créatices de lien social et d'ouverture culturelle ..... 64
Orientation 3.3 - Garantir l'accés des entreprises et des habitants à la société de l'information ..... 67

Axe 4 : vers Nîmes Metropole bonne gestionnaire : prévoir les besoins essentiels de demain ..... 72
Orientation 4.1 - Sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée ..... 74
Orientation 4.2 - Promouvoir des espaces et des filières agricoles de proximité raisonnées et bio ..... 80
Orientation 4.3 - Favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité ..... 86

Axe 5 : vers Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : s'impliquer et mobiliser pour le développement durable ..... 92
Orientation 5.1 - Développer l'éducation au développement durable pour changer les pratiques ..... 94
Orientation 5.2 - Organiser les modes de concertation et de participation ..... 101
Orientation 5.3 - Renforcer les coopérations Nîmes Metropole - communes et les synergies public-privé ..... 104
Orientation 5.4 - Doter Nîmes Metropole de nouvelles compétences pour un développement plus durable ..... 109

2ème PARTIE : Mise en œuvre et suivi-évaluation de l'Agenda 21
2.1 - Un principe d'amélioration continue engagé et à pérenniser ..... 112
2.2 - Le dispositif annuel d'amélioration continue ..... 114
2.3 - Les indicateurs ..... 122
2.4 - Calendrier général des actions ..... 124

# EDITORIAUX

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 a marqué un tournant décisif dans l'histoire de notre planète en fixant le cadre d'un partenariat mondial pour le Développement Durable. Toutes les Collectivités ont été invitées à réaliser un Agenda 21 – programme d'actions dont l'objectif est de mettre le développement durable à l'échelle du territoire, de manière pérenne.

Pour Nîmes Métropole, c'est maintenant chose faite. Notre Agenda 21 a été adopté par le Conseil Communautaire, le 4 Octobre 2010.

Nous rejoignons ainsi une dynamique nationale, avec l'intégration depuis 2004, des principes de développement durable, dans le Préambule de la Constitution et plus de 500 Agenda 21 aujourd'hui réalisés en France.

Quel territoire allons-nous laisser aux générations futures ? Cette question est au cœur de nos préoccupations. Le Développement Durable est une nécessité mais aussi une chance pour notre Collectivité. Aussi, **nous devons continuer à construire une Agglomération sur les fondations d'une démarche globale de Développement Durable.**

A ce titre, l'Agenda 21, véritable feuille de route pour l'aménagement et le développement de Nîmes Métropole, traverse la plupart des champs de notre action territoriale. Il nous invite à prendre le cap du Développement Durable pour l'ensemble de nos compétences, avec le Projet d'Agglomération pour le plus long terme. Dans ce cadre, l'Agenda 21 de Nîmes Métropole apporte une méthode, des orientations et un programme d'actions qui permet d'optimiser l'attractivité et le rayonnement de notre territoire, d'attirer de nouvelles entreprises et de créer des emplois, de créer de nouvelles solidarités, de faciliter les déplacements des biens et des personnes, de préserver notre cadre de vie... L'Agenda 21 de Nîmes Métropole contient "110 chantiers", garants sur le terrain de nos engagements. Mais le travail ne s'arrête pas là. La concertation et les échanges engagés pour coproduire l'Agenda 21, doivent se poursuivre avec les représentants de la société civile au sein du Conseil de Développement Durable, pour enrichir notre Agenda 21 et le faire vivre avec tous les habitants de Nîmes Métropole. L'objectif prioritaire est de continuer à construire ensemble l'avenir dont nous rêvons pour les générations futures !

**Jean-Paul FOURNIER**
Sénateur du Gard
Président de Nîmes Métropole
Maire de Nîmes

Pour élaborer notre Agenda 21, la participation et l'implication ont guidé nos pas, dans le domaine encore nouveau qu'est le Développement Durable.

**L'ensemble des élus communautaires s'est engagé avec détermination dans la construction d'un vrai projet durable pour notre territoire.**

Le document finalisé est le résultat d'échanges et de concertation avec des représentants de la société civile réunis au sein du Conseil de Développement Durable et les services des communes de Nîmes Métropole.

L'Agenda 21 affiche les valeurs et la stratégie adoptées par notre Collectivité ; un long temps a été consacré, à partir d'un diagnostic puis d'enjeux « pensés » collectivement, à faire émerger une stratégie partagée.

Nous avons aussi voulu avancer de façon pragmatique et concrète sur la voie du développement durable, et c'est pourquoi l'Agenda 21 est un document opérationnel : chaque fiche action est construite comme une feuille de route.

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à l'écriture de ce document, avec une mention particulière au Président Dominique Granier qui a su mener un large débat au sein du Conseil de Développement Durable et présenter des propositions innovantes – rendant possible une co-production, la mise en œuvre et l'évolution dans le temps du plan d'action de l'Agenda 21.

En effet, on ne saurait parler Développement Durable sans parler amélioration continue : l'Agenda 21 contient son propre dispositif de mise en œuvre, d'actualisation et d'évaluation, avec toujours une place forte de co-élaboration avec les élus, le Conseil de Développement Durable, les services, et bien sûr, toutes les communes de Nîmes Métropole.

Il s'agit à présent, de relever avec tous les habitants de Nîmes Métropole, le challenge d'un aménagement et d'un développement harmonieux et responsables, au présent comme au futur.

**Vincent ALLIER**
Vice-Président de Nîmes Métropole
délégué au Développement Durable,
à l'Agenda 21 et aux Paysages
Maire de Saint Côme et Maruéjols

# AGIR DE MANIÈRE ÉQUILIBRÉE SUR LES FRONTS PRIORITAIRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN

Nîmes Métropole vient aujourd'hui s'inscrire dans la **dynamique d'ensemble** des agendas 21, et rejoint les 500 collectivités qui ont adopté un agenda 21 et son programme d'actions.

Nîmes Métropole, les communes de l'agglomération, les acteurs partenaires, disposent ainsi d'un projet de territoire durable, opérationnel, transversal et partagé sur de nombreux champs d'action territoriale où s'exercent les **compétences** spécifiques de chacun. L'agenda 21 ouvre la voie vers un projet d'agglomération où le développement durable croisera sans exception toutes les compétences de Nîmes Métropole.

De par sa **transversalité,** l'Agenda 21 interpellera et mobilisera tous les élus et toutes les commissions thématiques et toute l'administration de Nîmes Métropole, mais aussi tous les personnels et services des 27 communes de l'agglomération, tous les personnels et services des acteurs partenaires, notamment les membres du Conseil de Développement Durable.

Construits sur les bases solides d'un diagnostic et d'enjeux partagés entre les élus et les groupes contributeurs, la stratégie et le plan d'action de l'Agenda 21 constituent le **cadre stratégique local de référence** pour la mise en œuvre des principes de développement durable édictés au sommet de la Terre de Rio en 1992, et déclinés ensuite au niveau national : dans le préambule de la Constitution, dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), dans divers textes législatifs et réglementaires. L'Agenda 21 est une réponse locale aux défis planétaires.

Tous ceux qui ont exprimé leur volonté de poursuivre leur implication pour la mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 et la démarche partagée de suivi-évaluation en vue de l'amélioration continue du projet de développement durable, disposent ainsi pour les prochaines années d'une véritable **boite à outils, concrète, pragmatique, et anticipée financièrement** dans le cadre d'une programmation pluriannuelle à 5 ans, pour expérimenter et en synergie, innover sur le terrain en vue d'un développement durable du territoire à tous les niveaux.

Le premier programme d'actions de l'Agenda 21 approuvé par la communauté d'agglomération veut agir sur tous les fronts identifiés comme prioritaires. Au vu des actions proposées et de la force des axes stratégiques, l'Agenda 21 de Nîmes Métropole est à la fois **équilibré et cohérent sur les champs d'action territoriale de Nîmes Métropole, et support d'une dynamique partenariale et convergente** des acteurs locaux.

## L'AXE STRATÉGIQUE 1

### Vers nîmes métropole équilibrée et moins vulnérable : répondre et s'adapter au changement climatique et aux risques

- **Définir un projet global d'aménagement urbain (lutte contre l'étalement, trame verte et bleue).**
- **Favoriser une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture.**
- **Aménager, construire et réhabiliter durablement.**
- **Etablir une politique de production et de sobriété énergétiques.**

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique est aujourd'hui la première priorité pour le territoire nîmois. Au niveau local, sont en effet déjà fortement ressentis ou annoncés :

- Une urbanisation en expansion liée aux conséquences du modèle urbain prédominant, à la forte pression démographique, avec la démultiplication des transports liée à nos modes de vie associés à ce modèle, avec les atteintes aux paysages et au cadre de vie.
- L'accentuation des périodes chaudes, le renforcement des risques majeurs, des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre renforcés dans le couloir languedocien.
- Des besoins locaux en énergie corrélés à la croissance démographique dans une perspective de très forte raréfaction des ressources …

**Notre ambition : aménager…construire…se déplacer…utiliser l'énergie… : oui, mais autrement.**

## L'AXE STRATÉGIQUE 2

### Vers Nîmes Métropole innovante et belle à vivre : réconcilier attractivité économique, biodiversité et cadre de vie

- **Favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur du développement économique.**
- **Cultiver la biodiversité et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité.**
- **Réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets.**

Pendant longtemps on s'est peu préoccupé des impacts de l'activité économique. Et pourtant, les atouts du territoire sont largement le socle de son attractivité et de sa richesse. Il est urgent de concilier les deux volets, en les considérant d'emblée comme indissociables. La biodiversité locale, une des plus riches en Europe mais souvent vue comme un parent pauvre, pourrait être protégée et valorisée pour le tourisme. Cet œil nouveau doit aussi permettre de revisiter certaines certitudes, comme la place de l'économie sociale, les pratiques phytosanitaires, ou la notion de patrimoine...

**Notre ambition : poursuivre notre développement économique en préservant notre richesse naturelle locale, notre biodiversité, et tout ce qui constitue le socle de l'attractivité du territoire.**

## L'AXE STRATÉGIQUE 3

### Pour une agglomération solidaire et conviviale : Renforcer les solidarités territoriales et le "vivre ensemble"

- **Mailler les équipements, les services de proximité et les services à la personne.**
- **Encourager les initiatives créatrices de lien social et d'ouverture culturelle.**
- **Garantir l'accès des entreprises et des habitants à la société de l'information.**

La croissance comme la crise économique laissent souvent de côté certaines populations plus fragiles. Les remaniements démographiques et sociaux à l'œuvre sur le territoire sont aussi facteurs de liens sociaux distendus, de lacunes dans l'intégration et la cohésion sociale. Enfin les besoins croissent en valeur absolue avec l'augmentation de la population, mais aussi avec de nouvelles demandes sociales.

**Notre ambition : retisser le lien social et améliorer le vivre ensemble entre citoyens et entre parties du territoire, permettre à chacun d'accéder aux services vecteurs d'intégration, d'identité, et d'épanouissement personnel.**

## L'AXE STRATÉGIQUE 4

### Objectif Nîmes Métropole bonne gestionnaire : Prévoir les besoins essentiels de demain

- **Sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée.**
- **Promouvoir des filières agricoles de proximité raisonnées et bio.**
- **Favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité.**

L'accès aux ressources essentielles à la vie (boire, manger, se loger) et ce dans de bonnes conditions, ne va pas de soi, même dans les pays dits développés. La responsabilité des collectivités est ici lourdement sollicitée, et cela passe à la fois par une très forte anticipation et une vision transversale des différentes problématiques liées, mais aussi par la réparation de certains dommages ou chemins d'accès aux ressources de base.

**Notre ambition : assurer à chacun et aux générations futures toutes les conditions d'un bien être de base : une eau de qualité en suffisance, un environnement respectueux de la santé et une alimentation saine, un habitat harmonieux.**

## L'AXE STRATÉGIQUE 5

### Nîmes Métropole exemplaire et partenaire : S'impliquer et mobiliser pour le développement durable

- **Développer l'éducation au développement durable pour changer les pratiques.**
- **Organiser les modes de concertation et de participation.**
- **Renforcer les coopérations Nîmes Métropole-communes et les synergies public-privé.**
- **Doter Nîmes Métropole de nouvelles compétences pour un développement plus durable.**

Avancer sur la voie nouvelle du développement durable est un grand défi collectif face aux menaces et aux risques encourus par tous. L'efficacité de la réponse dépend d'une coordination étendue des efforts à différentes échelles et dans les différentes sphères, avec la recherche systématique des synergies. Face aux profondes et rapides mutations du territoire de Nîmes Métropole, le développement durable au travers de ses cinq finalités est fortement porteur de sens et d'espoir.

**Notre ambition : sensibiliser, former, informer au développement durable, consolider le champ d'action intercommunal pour une meilleure gouvernance et l'efficacité face aux défis de demain.**

## UNE ÉLABORATION SUR PRÈS DE DEUX ANS

### Décembre 2007
Délibération décidant de lancer un Agenda 21.

### Avril 2008
Création de la Mission Agenda 21
Un bureau d'études est désigné en juillet.

### Automne 2008
Présentation de la démarche dans les communes,
Mise en place du Comité de Pilotage : tous les Maires, les présidents de commissions.

### Mars 2009
Création du Conseil de Développement Durable (CDD-NM).
Le président du CDD-NM est membre du Comité de Pilotage

### Mai 2009
Création des référents Agenda 21(1 référent élu et 1 technique) désignés par chaque commune,
Désignation des Référents Agenda 21 dans les services de la CANM.

### Eté 2009
Premiers travaux du Conseil de Développement Durable sur le diagnostic - Premiers ateliers des Référents Agenda 21 communaux.

### Septembre 2009
Validation du diagnostic partagé.

### Octobre 2009
Validation du constat d'enjeux partagés.

### Décembre 2009
Validation de la stratégie et des orientations.

### Mars à septembre 2010
Forum des actions de l'Agenda 21, le 11 mars,
Création du Comité de suivi-évaluation (membres issus des groupes contributeurs),
Sélection des actions par le Comité de Pilotage sur avis des commissions de NM et du Comité mixte de suivi-évaluation.

### Octobre 2010
Vote du 1er plan d'action.

## L'ORGANISATION DU PILOTAGE, DE LA CONCERTATION ET DE LA TRANSVERSALITE

### Les instances internes techniques et politiques de l'Agenda 21

Le calage général de la démarche Agenda 21 et l'organisation du travail s'effectuent dans une perspective d'élaboration partagée. L'année 2008 a ainsi vu se mettre en place les grandes instances d'élaboration et de validation technique et politique de l'Agenda 21:

- Comité d'animation mixte élus-administration (stratégie et animation générale de la démarche),
- Comité technique : directions techniques de Nîmes Métropole, Agence d'Urbanisme des régions de Nîmes et d'Alès (avis technique, faisabilité),
- Comité de Pilotage composé de tous les Maires et des Présidents de commission de Nîmes Métropole, et présidé par Jean Paul Fournier (validation politique et stratégique à chaque étape)

### Les communes de l'Agglomération

Relais territorial indispensable pour l'élaboration de l'Agenda 21 et pour sa mise en œuvre ultérieure, elles gardent leurs propres compétences sur leur territoire. Leur rôle est prépondérant en matière d'information, de sensibilisation, et d'appropriation à l'échelon communal de l'Agenda 21 et de sa démarche par les divers acteurs de la commune et les habitants.
En vue d'apporter toute la dimension partenariale souhaitée par Nîmes Métropole en direction des communes, un groupe de travail de référents Agenda 21 des communes a été mis en place : regroupant un référent élu - parmi lesquels de nombreux maires - et un référent technique par commune, il a pour rôle de contribuer activement à l'élaboration de l'Agenda 21.

### La société civile

Nîmes Métropole souhaite associer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux qui donnent vie au territoire, aussi bien lors du diagnostic que pour concevoir la stratégie ou définir le plan d'action.

Le Conseil de Développement de Nîmes Métropole, refondé dans la perspective de l'Agenda 21 et du développement durable, va de ce point de vue, constituer un atout majeur pour permettre à la société civile de s'exprimer et de participer à l'élaboration, à la concrétisation et au suivi du projet du territoire.

## LES INSTANCES DE PILOTAGE LORS DE L'ÉLABORATION

**Comité d'animation**
Vice Président référent de NM – Elue au DD de Nîmes - Directeur Cabinet - DGA Modernisation – Mission Agenda 21 - Service environnement et DD

**Stratégie, animation générale**
(Réunion mensuelle)

**Comité technique**
Directions de NM + Agence d'Urbanisme

**Validation technique**

**Comité de pilotage**
Les Maires + Président de NM
Présidents des 9 commissions de NM
Président du Conseil de Développement Durable

**Validation politique et financière**

## LA PARTICIPATION : RELAIS D'OPINION ET RÉFÉRENTS

**Conseil de Développement Durable**

**120** membres, en 5 collèges liés aux finalités du développement durable

Expression et relais d'opinion de la société civile

**50 Référents Agenda 21 communaux**

1 référent élu + 1 référent technique par commune

"Guichets uniques" vers/depuis les communes pour la démarche

**40 Référents Agenda 21 Agglo et Ville**

Directeurs généraux Adjoints, Directeurs, chefs de service

Relais vers/depuis leurs services

## LA PRODUCTION ET LA VALIDATION DES FICHES ACTIONS

Les idées émises lors des premières étapes d'élaboration ont été rassemblées et présentées le 11 mars 2010 au **Forum des Actions de l'Agenda 21** sous forme d'une banque d'idées (près de 500) **assortie d'un mode d'emploi :** critères d'acceptation dans le plan d'action, fiche action type...

Suite au Forum, 190 fiches actions ont été transmises. Quelques chiffres :

| Source des fiches (nb) | Maîtrise d'ouvrage proposée |
|---|---|
| Nîmes Métropole : 62 | NM : 91 |
| Communes : 47 | Cnes : 63 |
| Société civile : 81 → | CDD : 36 |

30% d'actions en cours

17% d'actions validées et en projet

53% d'actions nouvelles

10% d'actions internes

Deux instances ont examiné les fiches actions en parallèle:

- **Les 9 commissions thématiques de Nîmes Métropole,** composées d'élus.
- **Le Comité de Suivi Evaluation : instance mixte pérenne** créée à la suite du Forum, elle est composée **de représentants de tous les groupes contributeurs à l'Agenda 21 :** élus de NM, les 5 rapporteurs du CDD-NM + le Président du CDD ou son représentant, 5 référents Agenda 21 des communes, 5 membres de l'administration de NM. Les membres du Comité rendent compte à leur instance d'origine des travaux du Comité.

**calendrier**

**11 mars 2010**

**Forum des Actions de l'Agenda 21**

**Présentation de la banque d'idées** (500 idées relevées lors des travaux préparatoires)
+ **Modalités pratiques pour l'inscription dans l'Agenda 21** (critères DD, fiche type, etc...)

**Fin mars 2010**

**Envoi des fiches actions à la Mission Agenda 21**

**Avril à juin 2010**

**Commissions thématiques de NM**

Avis sur l'intérêt des actions proposées en regard de la **compétence** de la commission.
Si accord commission, mise au budget dans les 5 ans (Agenda 21 = programmation plurianuelle)

**Comité mixte de suivi-évaluation**

- Avis sur l'intérêt, la recevabilité des actions proposées en regard du **développement durable**
- Proposition du contenu du plan d'actions, le comité ayant une vision globale du projet

**28 juin 2010**

**Comité de pilotage**

Validation politique et financière : choix des actions inscrites dans le 1er plan d'action

**Conseil de développement durable, Référents Agenda 21 communaux**

Information et débat, derniers ajustements

**4 octobre 2010**

**Conseil Communautaire**

**Vote : adoption de l'Agenda 21 et du 1er plan d'action**

## L'EXIGENCE DÈS LE DEPART D'UNE EVALUATION ET D'UNE AMELIORATION CONTINUE

La perspective de l'évaluation et le principe d'une nécessaire prise en compte d'indicateurs ont été intégrés dès le lancement de la démarche en 2008, dans le cahier des charges, lors du diagnostic, lors du Forum des actions de mars 2010 où un atelier spécifique lui a été consacré, enfin pour l'élaboration de chaque fiche-action.

Cette approche d'évaluation, "teintée dans la masse même" de l'Agenda 21, est la garante de son amélioration continue, car elle permet de réajuster le cap en fonction l'objectif initial et des résultats obtenus.

La stratégie d'évaluation continue a été codifiée dans son calendrier, dans ses modalités, dans ses instances, en vue de sa pérennisation et d'une transparente vis-à-vis des partenaires (communes, Conseil de Développement durable, Comité mixte de suivi et d'évaluation, administration interne…). Elle sera bien sûr réévaluable en vertu du principe d'évaluation et d'amélioration continue.

L'ensemble de la mise en œuvre de l'Agenda 21est soumis à la démarche d'évaluation continue considérée comme facteur clé de réussite :

- Evaluation de chaque action, quel que soit le porteur de l'action : Nîmes Métropole, Commune, acteur économique associatif ou institutionnel de la société civile (CDD-NM).
- Evaluation à terme des politiques publiques.

# AXE 1 - VERS NÎMES MÉTROPOLE ÉQUILIBRÉE ET MOINS VULNÉRABLE : RÉPONDRE ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES

L'engagement de Nîmes Métropole dans la lutte contre le changement climatique répond à la nécessité d'anticiper les effets locaux du réchauffement en travaillant à adapter les modes de vie et les modes de production et à gérer les risques majeurs auxquels le territoire est soumis.
L'agglomération nîmoise doit pouvoir poursuivre son développement, et accueillir la population attendue, les emplois et les équipements correspondants. Mais l'environnement biologique et climatique méditerranéen, à la fois riche et vulnérable, impose de maîtriser et de réduire les effets de l'activité humaine sur le territoire.
L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'actions organisées autour de 4 orientations stratégiques et de 8 actions cadres :

## ORIENTATION 1.1

**Définir un projet global d'aménagement urbain (lutte contre l'étalement, trame verte et bleue).**

- ACTION CADRE : Décider collectivement et décliner un projet durable d'aménagement du territoire.
- ACTION CADRE : Concrétiser une politique foncière en lien avec le projet global d'aménagement.

## ORIENTATION 1.2

**Favoriser une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture.**

- ACTION CADRE : Développer de nouveaux services de mobilité durable.
- ACTION CADRE : Aménager les espaces publics pour favoriser les modes de déplacements doux, en particulier vélo.

## ORIENTATION 1.3

**Aménager, construire et réhabiliter durablement**

- ACTION CADRE : Intégrer à tout nouveau projet d'aménagement et de réhabilitation une approche de développement durable.
- ACTION CADRE : Intégrer les contraintes liées aux risques pour mettre en œuvre de nouveaux modes de développement plus durables.

## ORIENTATION 1.4

**Etablir une politique de production et de sobriété énergétiques.**

- ACTION CADRE : Réduire les consommations d'énergies et lutter contre la précarité énergétique.
- ACTION CADRE : Faire de Nîmes Métropole un territoire producteur d'énergie.

Une coordination efficace des actions de cet axe stratégique est essentielle pour la réussite de chacune, et il s'agit d'établir des synergies et des complémentarités entre actions de déplacements, de construction et d'aménagement pour réussir à concilier les objectifs de développement (en particulier urbain), les besoins de services et la maîtrise des contraintes engendrées par ce développement. Transports collectifs et urbanisation, développement, desserte en énergie, et prise en compte des risques doivent devenir indissociables dans le projet nîmois.

## ORIENTATION 1.1 : DÉFINIR UN PROJET GLOBAL D'AMÉNAGEMENT URBAIN (LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT, TRAME VERTE ET BLEUE)

Une des faiblesses du territoire réside dans son organisation urbaine concentrant les activités à Nîmes avec un habitat dispersé dans la couronne périphérique et des villages dont la centralité (services) ne permet pas de proposer une alternative au tout urbain, et dans l'exposition aux risques naturels (aléas majeurs en augmentation annoncée).

La préparation du territoire à la société de demain comporte notamment la réponse à la pression démographique attendue et à des besoins sociaux complexes voire antinomiques : habitat, transports, emploi…, et en même temps demande de nature et de protection de l'environnement.

Cette préparation passe par l'organisation de l'espace et par les évolutions de comportements publics et privés, collectifs et individuels, au sein de l'espace communautaire, et une réelle prise de conscience de tous les acteurs est dès à présent perceptible.

Nîmes Métropole souhaite accompagner ces facteurs, et accélérer les processus liés à l'aménagement de l'espace communautaire, un levier majeur d'autant qu'il s'articule à d'autres compétences institutionnelles, notamment les compétences urbanisme et environnement des communes.

L'objectif est de réorienter le modèle d'organisation de l'espace communautaire :

- En privilégiant la construction au sein des espaces urbains et villageois existants, avant de créer de nouvelles extensions, ce qui induira une densification et surtout un renforcement des pôles urbains et villageois existants, et donc leur valorisation. L'utilisation de la réserve foncière, la consommation d'espace naturel en seront diminuées, l'investissement public sur l'aménagement des différents équipements et infrastructures baissera, avec une optimisation des systèmes de transport collectif.
- En préservant et maillant les espaces naturels existants, sources de biodiversité faune-flore et richesse du cadre de vie, voire en créant de nouvelles zones à cet effet dans une logique de trame verte et bleue.

C'est à ces conditions que le territoire pourra assurer son développement et maintenir son attractivité pour les années à venir, sans dégradation de l'environnement naturel et urbain qui est aujourd'hui un de ses atouts clés.

Cela implique :

- La définition d'un projet communautaire ambitieux et partagé répondant aux nouveaux défis.
- La déclinaison et le respect des objectifs et des principes dans les documents d'urbanisme réglementaire communaux (PLU).
- Une gestion foncière prospective.

La maîtrise de l'urbanisation est véritablement un enjeu communautaire, urgent et à partager : chaque commune doit alors être partie prenante dans le processus de réflexion afin de mettre en œuvre à son échelle les principes retenus et qui agiront sur les comportements du bassin de vie. Les objectifs doivent être partagés pour l'efficacité générale du projet.

## ACTION CADRE : DÉCIDER COLLECTIVEMENT ET DÉCLINER UN PROJET DURABLE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Rappel diagnostic et enjeux

Ces dernières décennies, le modèle urbain général a favorisé une ville étalée, très consommatrice d'espace, avec de nombreuses infrastructures, fragmentant l'espace, dégradant, voire détruisant les milieux par des prélèvements et des pollutions diffuses.

L'agglomération doit préserver son capital, un territoire constitué aux 3/4 d'espaces naturels et agricoles, dont certains remarquables : ZNIEFF, ZICO, réserves naturelles, sites Natura 2000… Les milieux locaux variés, souvent spécifiques (garrigues, zones humides), participent de sa grande diversité biologique et de son attractivité et contribuent à sa qualité paysagère, reconnue pour sa forte valeur identitaire et culturelle. Elle répond en effet aux besoins de nature et de mieux-être de la population, et renforce la solidarité et la cohésion sociale.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

L'anticipation des changements climatiques passe par la définition et la mise en œuvre d'un modèle d'urbanisation plus compacte visant à renforcer les pôles urbains existants en limitant la consommation d'espace, et à maîtriser les déplacements liés à l'étalement urbain, générateurs de gaz à effet de serre, de pollution et consommateurs de temps et de matériaux (véhicules…). En parallèle, la mise en place de trames vertes et bleues en un réseau écologique maillé et cohérent permettra le bon fonctionnement des écosystèmes, la préservation des ressources et la réduction des risques.

Ce modèle devra explorer les notions d'achèvement (dents creuses…) et renouvellement du tissu urbain ou villageois, de densité, de mixité des fonctions et des populations, de diversité des modes de vie, d'anticipation des besoins d'adaptation aux changements climatiques et d'anticipation des risques naturels et technologiques.
Une politique réglementaire et foncière appropriée, partenariale et anticipatrice, est une condition essentielle de la maîtrise de l'étalement urbain.

### Introduction aux actions opérationnelles

L'action cadre coordonne :

- Une approche stratégique et structurante visant la définition d'une vision prospective, durable et partagée de l'agglomération.

- Des actions de coopération spatiale, initiées dans la logique du contrat d'axe entre Nîmes et Alès, avec une approche des projets majeurs d'aménagement en partenariat avec les territoires voisins.

- Des actions ciblées mais très transversales, concourant pour des espaces à problématiques partagées à atteindre l'objectif général grâce à des clés communes pour les documents d'urbanisme, ou grâce à des chartes stratégiques.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Etablir une vision prospective durable et partagée de l'agglomération nîmoise à l'horizon 2030 (AUDRNA)

- Contribuer à la définition de la trame verte et bleue à l'échelle communautaire (AUDRNA).

- Harmoniser le contenu des PADD des PLU par des démarches géographiques sectorielles (AUDRNA).

- Préserver une dynamique de territoire au travers les chartes paysagères
  - Mettre en œuvre la Charte Paysagère des Costières de Nîmes (Syndicat des Costières de Nîmes).
  - Elaborer la Charte Paysagère et environnementale des Garrigues de Nîmes Métropole (NM).
  - Elaborer la Charte Paysagère et environnementale de la Vaunage (L'association des communes de la Vaunage).

### Chartes paysagères

L'Agenda 21 intègre les trois chartes paysagères validées ou en cours de réalisation sur le territoire. Une charte paysagère est un document stratégique partant d'une analyse paysagère du territoire et traitant de ses caractéristiques actuelles, de ses mutations et de ses perspectives d'avenir. Elle témoigne d'une prise de conscience de l'importance du patrimoine bâti, naturel et paysager pour le développement et le maintien de l'identité du territoire, et développe des outils d'aide à la décision, de connaissance et de diffusion. Elle vise donc principalement, à travers un plan d'action concret :

- au maintien des pratiques agricoles : art de vivre qui a façonné durablement les paysages et élément clé de leur préservation et de celle de la biodiversité.
- à la protection de l'environnement en limitant les risques naturels.
- à la préservation du paysage, cadre de vie et vitrine touristique de notre région.

## ACTION CADRE : CONCRÉTISER UNE POLITIQUE FONCIÈRE EN LIEN AVEC LE PROJET GLOBAL D'AMÉNAGEMENT

### Rappel diagnostic et enjeux

La croissance démographique et le développement sous toutes ses formes -urbain, économique- infrastructures… - nécessitent indiscutablement le recours à du foncier, qu'il soit « neuf » ou réutilisé, urbain, périurbain, ou rural.

Cependant, penser aux générations futures comme l'exigent les principes du développement durable est indissociable d'une gestion "en bon père de famille" de la ressource foncière. Car le foncier est à la fois la matière première de l'aménagement, et le support sans lequel il ne peut y avoir d'agriculture, notamment de proximité, sans parler d'autres usages. Sa préciosité doit donc désormais être affirmée et son utilisation économe portée et favorisée sans relâche par les acteurs concernés, au premier chef les collectivités.

Les terrains à urbaniser dans l'agglomération représentent environ 3365 ha. On notera que l'usage de la ressource foncière est peu réversible : une fois urbanisé, un terrain redevient rarement vierge !

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Une analyse partagée des problématiques foncières sur le territoire apparaît aujourd'hui primordiale, à la fois sur les objectifs, mais aussi sur les mécanismes qui permettent de limiter les conséquences de la pression foncière : organisation de la concurrence foncière, mesures en faveur d'un aménagement du territoire moins consommateur de l'espace, mise en place de partenariats sur le champ transversal, coûteux et sensible qu'est le foncier.

En lien avec l'ensemble des projets d'aménagement, d'urbanisme et d'infrastructures envisagés sur le territoire, une véritable politique de gestion du foncier doit aussi allier :

- La déclinaison dans les documents d'urbanisme des principes de protection des espaces agricoles et naturels.
- La reconquête d'espaces faiblement urbanisés dans le cadre de la logique de constitution d'une trame verte et bleue, garante de la biodiversité locale et de la qualité du cadre de vie.
- Une politique d'acquisition foncière permettant aux collectivités locales de maîtriser et de planifier leurs projets d'aménagement.

**Introduction aux actions opérationnelles**

Cette action cadre comprend donc :

- Des actions d'acquisitions foncières en adéquation avec les objectifs de l'Agenda 21.
- Une optimisation de la boite à outils "PLU" pour préserver le potentiel foncier agricole et prévenir la spéculation.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Renforcer la politique de réserves foncières sur le territoire communautaire, et les partenariats associés (NM).
- Protéger durablement les terres arables par l'action foncière (NM).
- Poursuivre la gestion active du POS de Bezouce (police de l'urbanisme) et conforter progressivement l'action foncière (Commune de Bezouce).

## ORIENTATION 1.2 FAVORISER UNE OFFRE DE DÉPLACEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET ALTERNATIFS À LA VOITURE

La recherche et la mise en place de solutions nouvelles de déplacement pour les différents usagers de l'agglomération sont prioritaires afin :

- D'améliorer le service rendu aux habitants et aux entreprises, et améliorer la qualité de vie.
- De limiter les impacts des déplacements sur le territoire, en particulier les émissions de gaz à effet de serre, mais également le bruit, les risques, et ainsi participer à la lutte contre le changement climatique.

La réponse apportée s'appuie sur la notion d'intermodalité entre les différents modes de transport, pour améliorer la mobilité générale et favoriser les déplacements alternatifs à la voiture : pistes cyclables, transport urbain en site propre, TER, déplacements piétons…

La réponse en nouveaux services et modes de transport doit être coordonnée avec les actions liées à l'orientation 1.4 **"Définir un projet global d'aménagement urbain"** : en effet, son efficacité est intimement liée au renforcement des pôles et des densités urbains et villageois.

## ACTION CADRE : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES DE MOBILITÉ DURABLE

**Rappel diagnostic et enjeux**

L'étalement urbain conjugué à la très forte concentration sur la ville centre démultiplie les besoins de mobilité et le recours à la voiture particulière d'autant que les réseaux de circulations douces sont restreints aux zones urbaines denses et que les transports collectifs, bien que dynamiques, restent peu concurrentiels en temps de parcours.

Ainsi, la part modale de l'automobile est de 60% à Nîmes, et plus de 80% en périurbain. Par ailleurs, 1 ménage sur 3 (en dehors de Nîmes) possède au moins 2 voitures. Le réseau routier plutôt dense et convergent vers la ville centre, subit ainsi une congestion liée aux niveaux croissants de trafic local augmenté du trafic de transit. Outre une contribution au réchauffement climatique, ces habitudes de déplacements créent des nuisances sonores et contribuent à la dégradation de la qualité de l'air par une pollution photochimique.

Face à ces menaces, le développement des modes de transport alternatifs à la voiture doit permettre la préservation des milieux naturels, la protection de la population vis-à-vis du bruit, de la pollution et des risques, l'accroissement de la mobilité totale, tout en maîtrisant les flux automobiles.

**Philosophie et objectifs de l'action-cadre**

L'objectif est de développer sur le territoire de l'agglomération de nouveaux services permettant de proposer une alternative efficace à l'utilisation de la voiture, et de constituer une offre de déplacements basée sur la complémentarité des modes (transports collectifs, modes doux). Ces nouveaux services doivent permettre une baisse significative de la part modale de l'utilisation des véhicules personnels, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la circulation et l'accessibilité de l'agglomération. Un travail de très large ampleur a été lancé à partir du PDU de l'agglomération, et doit encore se développer.

**Introduction aux actions opérationnelles**

Ces nouveaux services de mobilité s'articulent autour d'actions d'initiatives publiques communautaires (PDA) et partenariales (PDE Georges Besse).

Les actions retenues s'organisent en :

- Actions structurantes (PDA, PDE, Réseau à Haut Niveau de Services …).
- Actions de suivi et d'évaluation des impacts environnementaux du PDU et des nouveaux services.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Développer un Réseau à Haut Niveau de Services (RHNS) intégrant l'ensemble des services à la mobilité de Nîmes Métropole.
- Mettre en place le Plan de Déplacements inter-Entreprise de l'Actiparc Georges Besse.
- Mettre en œuvre le Plan de Déplacements de l'Administration : créer un site Internet dédié et une charte en faveur du co-voiturage, former les agents à l'éco-conduite.
- Evaluer le Plan de Déplacements Urbains, mettre en place un observatoire en évaluant l'impact des bus à haut niveau de service sur la qualité de l'air.

## ACTION CADRE : AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS POUR FAVORISER LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX, EN PARTICULIER VÉLO

### Rappel diagnostic et enjeux

Les aménagements cyclables sont actuellement très modestes quantitativement, d'autant que conformément au modèle prédominant d'organisation urbaine, les infrastructures de communication existantes répondent essentiellement à des besoins de déplacements automobiles.

La mise en place progressive d'un réseau cyclable continu, sécurisé et maillé, accompagné de l'implantation de parcs vélo à proximité des gares et de services spécifiques de location de vélos, est un outil clé pour une alternative au tout-voiture. Les aménagements possibles sont variés et s'envisagent en fonction des objectifs des emprises des voies et des niveaux de trafic : piste cyclable ou voie verte, bande cyclable, zone 30…

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

En complément des nouveaux services et des nouveaux usagers qui seront développés (cf. action cadre "Développer de nouveaux services de mobilité durable"), l'objectif est de développer une approche globale sur la question des déplacements cyclables, et de faciliter ces nouveaux usages alternatifs à l'automobile au travers de l'aménagement du territoire, afin d'engager le territoire dans une politique durable de mobilité.

### Introduction aux actions opérationnelles

Cette action cadre se définit par :

- La mise en œuvre d'actions structurantes à l'échelle de l'agglomération (réseau de Pistes cyclables intercommunal et Plans d'Accessibilité communaux) visant à donner une cohérence d'ensemble aux différents projets qui seront réalisés.
- La réalisation d'actions à l'échelle communale (cheminements doux à Caveirac et Clarensac) qui viendront confirmer et conforter la politique intercommunale.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Réaliser une vélo-station, avec un site central en gare de Nîmes et des relais sur les différents secteurs (NM).

- Développer et mailler les réseaux cyclables :
  - Développer un réseau de Pistes cyclables intercommunal (NM).
  - Mailler les déplacements doux de Clarensac avec les pistes communautaires (Commune de Clarensac).
  - Créer des cheminements doux à Caveirac pour les déplacements scolaires et les loisirs (Commune de Caveirac).

### L'aménagement de pistes cyclables

Le PDU de NM met en évidence la faible utilisation du vélo. Pourtant son développement présente un triple enjeu :

- Maîtriser les flux VP quotidiens, en particulier sur des trajets courts,
- Améliorer la qualité de l'air et l'environnement urbain,
- Contribuer à la santé des usagers.

Le PDU veut donc promouvoir les modes de déplacement non motorisés :

- en développant un réseau cyclable continu, maillé et sécurisé sur le territoire de Nîmes Métropole,
- en programmant les études préalables à la mise en place d'un système de vélo-stations (prêt/location),
- en préconisant l'intégration systématique de ces modes dans les projets d'aménagement urbain,
- en aidant les communes à réaliser des aménagements de voirie intégrant ces modes,
- en initiant des actions de sensibilisation auprès de différents publics.

Les trois actions d'aménagement de pistes cyclables inscrites à l'Agenda 21 sont de maîtrises d'ouvrages différentes. Les objectifs de développement durable sont les mêmes et affirmés par le PDU, mais il s'agit grâce à l'Agenda 21 d'assurer une unicité des dispositifs, une cohérence et une complémentarité entre les interventions des différents acteurs.

De la même manière sont à prendre en compte les réalisations et projets de voies vertes du Conseil Général ainsi que le projet de véloroute en lien avec la future LGV.

## ORIENTATION 1.3 AMÉNAGER, CONSTRUIRE ET RÉHABILITER DURABLEMENT

Le besoin de logements est croissant pour l'Agglomération : accueil de population nouvelle ou de cohabitation des jeunes, besoin en logement social… De plus, le parc existant est ancien : 60% des logements ont été construits avant 1974. Sachant que le bâtiment est responsable de 25% des émissions directes de gaz à effet de serre et de 45% des consommations d'énergie au niveau régional, il est urgent que le territoire s'engage dans une politique forte dans ce domaine.

Pour répondre à ces besoins qui touchent à la fois la consommation énergétique, la qualité de l'habitat pour les habitants (salubrité…) et la quantité de logements nouveaux pour absorber la croissance démographique, l'objectif est d'engager les acteurs publics et privés dans le respect systématique de l'approche environnementale dans les projets d'urbanisme[1], la production de logements neufs selon les nouvelles normes environnementale[2], la réhabilitation de logements anciens[3].

[1] L'engagement de l'approche environnementale (AEU) dans toutes ces opérations d'urbanisme serait souhaitable, car elle permet en amont la connaissance sur les questions liées aux risques et à l'environnement prises dans leur ensemble et les décisions à la fois à l'échelle de l'opération et du bâtiment

[2] A ce titre égard, les solutions telles que la HQE sont intéressantes mais partielles en regard du besoin d'une action large et volontariste sur le territoire

[3] Les opérations à venir, qu'elles concernent les logements neufs ou la rénovation devront, désormais, intégrer des exigences en matière de performance énergétique et favoriser les économies d'énergie et la récupération des énergies naturelles

## ACTION CADRE : INTÉGRER À TOUT NOUVEAU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Rappel diagnostic et enjeux

Développement durable et Qualité Environnementale sont devenus, depuis quelques années les lignes directrices des nouvelles politiques de développement dans de nombreux secteurs, dont l'urbanisme et la construction. Si le bâtiment a d'abord une incidence visible sur l'environnement (consommation d'espace, déchets et rejets y compris lors du chantier, esthétique …), ses impacts se mesurent surtout, et en particulier, sur le terrain énergétique. Responsable de 25% des émissions directes de gaz à effet de serre et de 45% des consommations d'énergie au niveau régional, le bâtiment est au cœur des enjeux de lutte contre le changement climatique et l'anticipation des risques.

L'habitat pavillonnaire sur lequel le territoire est très concerné (développement urbain ces dernières décennies sous la forme prédominante du lotissement) est proportionnellement encore plus consommateur d'espace et d'énergie que le collectif.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Il s'agit d'agir tout en amont de la filière de production du bâti, afin qu'à chaque étape, celle de l'aménagement puis celle de la construction et/ou réhabilitation, les principes de développement durable soient pris en compte de la manière la plus concrète et partenariale possible.

Chacun des multiples acteurs publics et privés de la filière de production du bâti doit en être investi : maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, promoteurs, notaires, géomètres, etc… La continuité de la prise en compte du développement durable en dépend pour une vraie efficacité des actions à une étape ou une autre de la filière.

A cet égard, les solutions telles que la HQE sont intéressantes mais très partielles en regard du besoin d'une action à une échelle plus large et plus globale tout en étant concrète. Le Plan Bâtiment issu du Grenelle de l'Environnement propose quant à lui une approche plus globale à intégrer aux actions de l'Agenda 21.

Ces actions doivent aussi bien évidemment se concevoir en cohérence avec une vision et un projet d'ensemble en urbanisme et aménagement, en transversalité entre les politiques d'habitat et de transport, au sens le plus large.

### Introduction aux actions opérationnelles

Pour atteindre ces objectifs, le choix est fait de favoriser la mise en œuvre de manière systématique des principes de développement durable :

- Par la définition d'une charte de construction durable qui permettra de définir un cadre et des principes d'intervention partagés.
- Par l'intégration des principes de construction durable dans les documents d'urbanisme.
- **Des actions de modification et de révision des PLU qui devront être conformes au projet d'aménagement durable et au SCOT.**
- **L'intégration de l'approche environnementale de l'urbanisme dans les PLU.**

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Développer la charte de construction durable et l'étendre à Nîmes Métropole et aux autres communes (Nîmes Métropole et Ville de Nîmes).

- Intégrer les objectifs de développement durable dans les documents d'urbanisme :
  - Réviser le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Nîmes en intégrant des objectifs de DD et en mettant en œuvre une Approche Environnementale de l'Urbanisme (Ville de Nîmes).
  - Elaborer un PLU durable (Commune de Générac).
  - Mener une démarche environnementale globale pour le PLU et intégrer l'AEU dès l'amont (Commune de Langlade).

### PLU

Quatre actions de l'Agenda 21 concernent l'intégration d'une approche et de critères développement durable dans l'élaboration des PLU.

L'objectif de l'inscription de ces actions "communales" liées aux PLU dans l'Agenda 21 est d'assurer une complémentarité des différentes démarches. Il pourrait notamment s'agir d'expérimenter des actions innovantes différentes puis de partager les résultats et ainsi reproduire ce qui marche (innovation, exemplarité et reproductibilité).

## ACTION CADRE : INTÉGRER LES CONTRAINTES LIÉES AUX RISQUES POUR METTRE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLES

### Rappel diagnostic et enjeux

La notion de risques est une donnée locale incontournable, et elle marque profondément à la fois le territoire mais aussi la mentalité des habitants et des acteurs publics et privés. Entendue au sens large, cette notion vise principalement les inondations et les incendies, le risque d'accentuation exponentielle des risques en lien avec le réchauffement climatique ; toutes les communes de Nîmes Métropole sont concernées par au moins un risque majeur. *(Voir Agenda 21-Constats d'enjeux partagés, carte p. 25)*

Il faut aussi souligner le risque lié au fort transit routier ou ferré de matières dangereuses (TMD) à quelques centaines de mètres de Nîmes ou des villages du couloir languedocien (50 à 80 000 véhicules/jours selon la saison)….

La notion de risques est à intégrer dans chaque projet d'aménagement en vue de réduire la vulnérabilité du territoire. En cela, elle sollicite la capacité des acteurs locaux à trouver des réponses, et porte donc une forte dimension d'innovation, de développement et un potentiel de capitalisation.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

L'anticipation des risques est une nécessité réaffirmée fortement lors des différents travaux participatifs de la démarche. En effet, le territoire, déjà soumis depuis des années à des risques majeurs avec des conséquences importantes (ex : inondations de 1986, 2003…), sera vraisemblablement de plus en plus vulnérable compte tenu des prévisions sur le réchauffement climatique et l'augmentation des trafics …

L'objectif est de développer une véritable culture du risque, afin d'intégrer systématiquement cette notion, en amont à toute réflexion, puis à tout projet sur le territoire, et de capitaliser petit à petit les nouveaux savoirs.

Dans un premier temps, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions concrètes engageant les acteurs publics et privés dans une démarche d'exemplarité.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Les actions retenues s'articulent autour :

- D'actions d'aménagement expérimentales qui prévoient la prise en compte du risque, en particulier inondation, dans la conception du projet.
- D'actions de planification ou d'anticipation sur le terrain des risques identifiées.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Construire par de nouvelles formes urbaines durables en secteur inondable : quartier universitaire Hoche Sernam (Ville de Nîmes).
- Mettre en œuvre l'OPAH réduction de la vulnérabilité du quartier Richelieu (Ville de Nîmes).
- Elaborer à Caveirac un Plan expérimental, global et coordonné, de prévention de tous les risques (Commune de Caveirac).
- Mettre en place une broyeuse pour la prévention incendie et la gestion des espaces verts (Commune de Bezouce).

## ORIENTATION 1.4 : ETABLIR UNE POLITIQUE DE PRODUCTION ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUES

La maîtrise énergétique est aujourd'hui perçue comme une priorité tant en raison de la dépendance de notre économie vis-à-vis des énergies fossiles, que du coût correspondant à l'utilisation de ces énergies pour les ménages, les entreprises et les collectivités, sachant qu'il va augmenter dans les années à venir. L'objectif est de définir un plan concret et coordonné pour le territoire. On sait aussi que le recours aux énergies fossiles ne va pas sans émissions polluantes.
En même temps, notre modèle de développement et nos pratiques exigent toujours plus d'énergie.

Les voies qui s'imposent pour faire face à la demande croissante d'énergie reposent sur la maîtrise de la consommation, la maîtrise des émissions, l'exploitation des gisements d'énergies renouvelables et l'économie des ressources fossiles, avec de plus une nécessaire recherche de nouvelles solutions à toutes les échelles territoriales et pour tous les acteurs. Il en va de la qualité de vie des habitants et de la capacité locale de développement, notamment économique.

La mise en œuvre d'une politique territoriale, initiée et pilotée par Nîmes Métropole en partenariat avec les différents acteurs privés et publics, apparaît donc comme stratégique et structurante afin d' :

- Assurer aujourd'hui et demain les besoins des entreprises et des habitants.
- Anticiper les impacts de l'augmentation des coûts énergétiques sur les entreprises et les habitants, en particulier les plus démunis.

Pour cela, Nîmes Métropole s'engage à :

- Mettre à profit le fort potentiel territorial d'énergie renouvelable (ensoleillement surtout, vent…).
- Engager des opérations permettant de limiter la déperdition énergétique, en particulier dans les logements et les bâtiments publics (construction neuve et réhabilitation).
- Etudier en amont, les impacts potentiels de nouvelles implantations afin de ne pas mettre en œuvre des solutions qui engendreraient de nouvelles difficultés, notamment en termes d'utilisation de foncier[4].

Le territoire s'inscrit ainsi dans les objectifs du Grenelle de l'environnement sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, avec leur forte dimension territoriale.

[4] Nîmes Métropole a voté un document cadre sur le développement de fermes photovoltaïques : il pose les bases d'une politique pour prévenir la réduction de la surface agricole utile, la dégradation des sols et les effets négatifs de la "bulle spéculative des énergies renouvelables".

## ACTION CADRE : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

### Rappel diagnostic et enjeux

Les défis pointés par le diagnostic ont trait au développement d'une politique énergétique associant acteurs publics et privés sur l'ensemble du territoire, au développement d'une approche durable, économe en énergie et en émission de $CO^2$ pour tous les projets d'aménagement et de construction, avec le développement d'outils de sensibilisation des habitants et des acteurs aux questions énergétiques.

Concernant le bâti et compte tenu du climat méditerranéen, les enjeux portent tant au niveau du chauffage, notamment chauffage d'un parc important de logements anciens (pour plus de 60% antérieur à 1974), que du confort thermique d'été potentiellement très consommateur en énergie.

Outre l'enjeu environnemental et économique sur le bâti, la demande de confort -y compris d'été- des occupants est de plus en plus forte dans l'ancien et le neuf. Des solutions existent (orientation des immeubles, logements traversants, ventilation, etc...) et peuvent être déployées à toutes les échelles : ville, quartier, bâtiment, logement.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

L'objectif est de diminuer les consommations énergétiques sur le territoire par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des actions menées par les collectivités.

C'est un investissement pour l'avenir : les actions menées permettront en effet de réduire les impacts sur l'environnement de l'utilisation des énergies fossiles, mais également de réduire la facture énergétique pour les collectivités (et par la suite pour les habitants, notamment des logements sociaux).

L'objectif est que les opérations à venir, qu'elles concernent les logements neufs ou à réhabiliter, devront, désormais, intégrer des exigences en matière de performance énergétique et favoriser les économies d'énergie et la récupération des énergies naturelles. La reconquête du parc ancien devra intégrer l'obligation de performance énergétique en saisissant les opportunités qu'offrent les programmes nationaux et régionaux d'aide à la rénovation de l'habitat (ANAH).

L'enjeu est d'autant plus fort sur le territoire que le projet d'agglomération fixe un objectif ambitieux de production de 11 000 logements en 6 ans.

En matière d'éclairage public, les collectivités se préoccupent de plus en plus d'un éclairage de nuit optimisé, à la fois pour des motifs économiques, écologiques et sociaux (demande d'un éclairage plus discret la nuit dans les zones d'habitat, et en même temps efficace sur d'autres secteurs clés).

**Introduction aux actions opérationnelles**

Cette action cadre se veut pratique et expérimentale. Elle vise donc de permettre la réalisation de manière plus systématique des projets de réduction des consommations sur la base d'étude de consommation et d'actions concrètes. Elle se décline donc par la réalisation d'actions opérationnelles portées en priorité par les Maîtres d'Ouvrage publics sur leur propre champ de compétence et leurs bâtiments.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Réaliser d'ici fin 2011 un bilan des émissions des GES du territoire et interne à l'administration et créer un observatoire de l'énergie (NM).
- Faire le bilan carbone de l'EPLEFPA de Nîmes Rodilhan (Lycée Marie Durand).
- Inscrire la performance informatique dans le développement durable par le déploiement d'une démarche Eco-TIC (NM).
- Réaliser des économies de CO2 et stimuler le marché des économies d'énergie suite au bilan de la thermographie aérienne (NM).
- Economiser l'énergie dans le patrimoine bâti de Nîmes avec un Contrat de Performance Energétique (Ville de Nîmes).
- Maîtriser l'éclairage public :
  - Réaliser un diagnostic et un plan d'action énergétique de l'éclairage public à St Chaptes.
  - Mettre en place des lampadaires solaires à l'école de Poulx.
  - Rénover en basse consommation l'éclairage public de Manduel.
  - Equiper la Ville de Nîmes en petit matériel de nettoiement électrique (Ville de Nîmes).

### L'éclairage public

Toutes les communes de Nîmes Métropole ont lancé ou ont des projets d'amélioration des performances énergétiques de leur éclairage public, et installent variateurs, ampoules basse consommation, Leds, panneaux solaires…

Les projets inscrits à l'Agenda 21 ont donc valeur d'exemple pour les communes qui souhaitent s'engager en faveur des économies d'énergie et donc de la lutte contre le changement climatique. Le partage d'expérience sera à assurer et valoriser sur tout le territoire communautaire.

## ACTION CADRES : FAIRE DE NÎMES MÉTROPOLE UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE

### Rappel diagnostic et enjeux

L'Agglomération bénéficie de conditions favorables au développement des énergies renouvelables et d'un gisement important, notamment solaire : un ensoleillement annuel moyen de près de 2700 heures, contre 1900 heures en moyenne en France… Sur l'éolien, de fortes contraintes existent dans l'agglomération en raison de la présence de radars militaires et météorologiques. Le potentiel solaire et les objectifs visant à amener la part des énergies renouvelables à 20% de la production d'énergie, et à réduire de 20% la consommation énergétique (électricité, chaleur, carburants), il y a des avancées notamment en ce qui concerne les économies d'énergie dans le patrimoine bâti de Nîmes, avec un Contrat de Performance Energétique.

L'impact de la mise en œuvre de certains projets solaires "extensifs" sur le foncier, les paysages et les ressources du territoire, doit être étudié avec soin, dans le cadre d'une vision globale. Nîmes Métropole a lancé une réflexion sur le développement de fermes photovoltaïques pour prévenir la réduction de la surface agricole utile, la dégradation des sols et les effets négatifs de la "bulle spéculative sur les énergies renouvelables". Ces questions sont en effet à débattre avant d'engager des actions qui pourraient se révéler contraires à l'ambition de développement durable.

L'impact des investissements doit par ailleurs être appréhendé globalement. Des aides existent pour promouvoir les énergies renouvelables : tarif de rachat d'électricité réglementé, prêt à taux zéro pour les propriétaires occupants ou bailleurs, aides aux particuliers… Le document cadre voté par Nîmes Métropole pour le solaire photovoltaïque, pose les bases d'une politique sur le sujet. Il s'agit d'aller plus loin, sur la base d'un plan concret, intégré et phasé, intégrant toutes les énergies mobilisables sur le territoire et optimisant les potentiels, en partenariat avec les différents acteurs de l'énergie.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Considérant le potentiel d'énergie renouvelable du territoire, l'augmentation inéluctable du coût des énergies fossiles (et son impact sur l'économie et le pouvoir d'achat des ménages) et les impacts de l'utilisation de ces énergies sur l'environnement, Nîmes Métropole a souhaité s'engager pour l'avenir en développant une politique de production d'énergie. Cette politique vise à la fois à créer les conditions de développement d'une filière économique locale et à contribuer localement à la limitation des rejets de CO2 dans l'atmosphère pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

**Introduction aux actions opérationnelles**

Afin de ne pas faire des choix inopportuns par précipitation, Nîmes Métropole souhaite :

- Définir un cadre d'intervention partagé et stratégique par la réalisation d'études permettant de préciser la politique à mener, et les articulations à trouver entre Nîmes Métropole et les communes sur ce champ.
- Accompagner cette démarche par un principe de prise en compte de la question de l'énergie dans tout nouveau projet d'aménagement, en intégrant autant que faire se peut les réseaux d'énergie eux-mêmes dans ces projets.

**ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER**

- Etudier la faisabilité d'une maîtrise publique par Nîmes Métropole de la production d'électricité par centrale photovoltaïque (NM).
- Rénover le chauffage urbain nîmois en recourant au maximum aux énergies renouvelables (Ville de Nîmes).

# AXE 2 - VERS NÎMES MÉTROPOLE INNOVANTE ET BELLE À VIVRE : RÉCONCILIER ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, BIODIVERSITÉ ET CADRE DE VIE

Avec plus des 3/4 de sa superficie constituée d'espaces naturels et agricoles, avec une biodiversité parmi les plus riches en Europe, l'agglomération nîmoise jouit d'un patrimoine de qualité qui contribue à la qualité de son cadre de vie et à attirer des acteurs et habitants venus d'ailleurs. Cette attractivité participe bien sûr au dynamisme du territoire, peut a contrario générer des impacts négatifs sur l'environnement (accélération de l'artificialisation du territoire, consommation d'énergie, déchets …).

L'horizon souhaitable pour le territoire est de définir un modèle de rapport entre nature et société qui soit à la fois compatible avec la préservation de la biodiversité, et avec le maintien de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie des habitants. Cela passe par un changement des modes de développement, en privilégiant ceux de moindre impact, mais aussi par l'innovation, afin d'inventer de nouvelles pratiques et des modes de faire qui soient plus intégrés et durables.

L'atteinte de cet objectif implique la mise en œuvre d'un ensemble d'actions organisé autour de 3 orientations stratégiques et 7 actions-cadres :

## ORIENTATION 2 .1

**Favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur de développement économique.**

- ACTION CADRE : Créer et promouvoir une nouvelle image économique de NM : innovante, dynamique et durable.
- ACTION CADRE : Investir les nouveaux secteurs économiques en lien avec le développement durable.
- ACTION CADRE : Renforcer le secteur de l'économie sociale et solidaire.

## ORIENTATION 2 .2

**Cultiver la biodiversité et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité.**

- ACTION CADRE : Reconnaître et préserver la biodiversité et la richesse naturelle et paysagère.
- ACTION CADRE : Développer la biodiversité et la place de la nature en ville.
- ACTION CADRE : Valoriser et faire découvrir le patrimoine.

## ORIENTATION 2 .3

**Réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets.**

- ACTION CADRE : Limiter les impacts sur l'environnement et le cadre de vie des différentes pollutions.
- ACTION CADRE : Préserver un environnement sonore et un air de qualité.

## ORIENTATION 2.1 : FAVORISER L'INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement du territoire comporte la réponse à de nombreux défis, notamment la mondialisation qui avec l'intensification des échanges de biens, de services et d'informations, rend nécessaire une adaptation constante de l'économie. Chaque territoire se trouve plongé dans la compétition avec de nombreux autres espaces, et doit lutter sur divers registres pour parvenir à une visibilité.

Par ailleurs, face à la raréfaction de certaines ressources naturelles, en particulier énergétiques, aux atteintes portées à l'environnement et plus généralement aux menaces planétaires, une remise en cause du fonctionnement de notre société est nécessaire à toutes les échelles.

Mais, la prise en compte des nouveaux enjeux environnementaux et énergétiques ne doit pas être considérée seulement comme une contrainte négative : elle est aussi un moteur significatif d'innovation et d'ouverture de nouveaux secteurs d'activités dont il faut savoir saisir l'opportunité. **Savoir innover est donc un élément clé pour une nouvelle donne.**

## ACTION CADRE : CRÉER ET PROMOUVOIR UNE NOUVELLE IMAGE ÉCONOMIQUE DE NÎMES MÉTROPOLE, INNOVANTE, DYNAMIQUE ET DURABLE

### Rappel diagnostic et enjeux

La logique économique de l'Agglomération, directement issue de la richesse de son patrimoine et de ses conditions climatiques, doit mieux intégrer la fragilité de l'écosystème. Dans un contexte de mutations techniques très fort, et pour se démarquer, le territoire doit créer les conditions d'une économie plus durable où la fonction de production n'est plus la composante exclusive et dominante.

Le développement économique attendu participera à la création d'une nouvelle identité, ouverte sur le futur, dynamique et novatrice. Une nouvelle image économique à créer, qui doit intégrer à la fois la composante traditionnelle (romanité…) et donner à voir une vision nouvelle, pour demain, de l'agglomération nîmoise. Pour construire l'image elle-même, une dynamique déjà entamée est à développer et diffuser.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Nîmes Métropole souhaite engager son territoire et les acteurs économiques dans ce qui fera l'attractivité et la compétitivité économiques de demain, à savoir investir sur l'innovation (technologique, environnementale et sociale). Pour cela, les savoirs et savoir faire spécifiques du territoire (filières agricoles et agroalimentaires, biotechnologies, TIC, logistique, éco-construction et énergies renouvelables, tourisme et demain la longévité…) sont un capital à développer et diffuser.
L'objectif est aussi de créer et promouvoir une nouvelle image économique de Nîmes Métropole en investissant les nouveaux secteurs économiques en lien avec le développement durable. La science et la technologie peuvent apporter des solutions techniques pour remédier aux multiples impacts de l'économie sur l'environnement, mais surtout pour les prévenir.

### Introduction aux actions opérationnelles

Permettre l'innovation c'est aussi promouvoir l'échange entre les « chercheurs » et ceux qui mettent en œuvre. C'est un objectif de partage de l'information, voire de mise en réseau pour faciliter l'expérimentation et l'innovation.
Les actions retenues s'organisent en actions de promotion :

- D'une nouvelle culture économique à l'intérieur du territoire.
- Et d'une nouvelle image à la fois vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi en direction des acteurs même du territoire.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Faire passer la culture de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du développement durable à travers les "Matinales de Nîmes Métropole" (NM).
- Créer et animer un club d'entreprises éco-responsables (NM).
- Améliorer l'image de Nîmes Métropole et valoriser le territoire grâce à des ambassadeurs (NM).
- Promouvoir Orizon, salon professionnel du développement durable (CCI).

## ACTION CADRE : INVESTIR LES NOUVEAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Rappel diagnostic et enjeux

L'innovation en tant que telle est une opportunité de développer l'économie du territoire. Ce dernier bénéficie d'un enseignement de recherche ouvert sur l'économie et orienté vers l'innovation, et d'un positionnement économique important dans le domaine des biotechnologies avec un pôle de compétitivité et des clusters.

En lien avec le contexte démographique, le développement de la recherche et de l'économie dans les domaines scientifique, technologique et de services pour l'accompagnement de la longévité apparaissent comme des enjeux forts.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Le développement de modes de production et de consommation responsables doit s'appuyer sur des secteurs d'activités largement moteurs sur le territoire : les biotechnologies, les filières agricoles et agroalimentaires, le tourisme … et demain la longévité (I2ML) ou encore la gestion des risques et l'environnement.
L'émergence de nouvelles filières est également à valoriser en mettant à profit le potentiel de recherche et d'innovation des pôles de compétitivité et clusters présents sur le territoire. Le renforcement des pôles et clusters est un outil important pour soutenir la démarche en offrant un cadre structurant et en ciblant les investissements sur des domaines stratégiques, sur la base d'une vision de l'innovation de la filière économique concernée. Les procédés innovants dans tous les domaines sont à promouvoir.
Cette innovation s'entend à la fois dans sa dimension technologique, mais également environnementale, sociale et sociétale, c'est-à-dire, tournée vers les nouveaux usages des habitants, des consommateurs et des entreprises, outre la valorisation de nouvelles filières.

### Introduction aux actions opérationnelles

L'action cadre s'organise en actions visant à:

- La structuration de nouvelles filières aujourd'hui émergentes : énergies renouvelables, éco construction…
- L'appui sur une nouvelle approche résolument durable et renouvelée pour optimiser les potentiels du territoire, dynamiser certaines filières déjà existantes (tourisme…), ou construire de nouveaux savoir-faire (process des entreprises…).
- La valorisation et la capitalisation de nouveaux savoir-faire, comme ceux acquis dans la lutte contre les risques majeurs (inondations, incendie).

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Développer le groupement ENERGIES 30, groupement gardois d'entreprises construction durable et énergies renouvelables, favoriser l'émergence d'une filière dans ce domaine (CCI).
- Mener une action collective régionale tourisme durable (CRCI).
- Mettre en œuvre une démarche de maîtrise de la consommation d'énergie, dans le bâti et/ou le process des entreprises (CRCI).
- Contribuer à la création d'une licence professionnelle sur la gestion des risques naturels et industriels et sur les impacts environnementaux (NM).

## ACTION CADRE : RENFORCER LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### Rappel diagnostic et enjeux

Souvent confondue avec le secteur de l'insertion qui n'en est qu'une petite partie, l'ESS constitue un champ économique très vivant et dynamique, en forte croissance liée à la démographie. Elle recèle un important potentiel de développement, de création de valeur ajoutée et d'emplois peu délocalisables. L'ESS permet ainsi un véritable ancrage local du développement économique et le renforcement des services au plus près de l'usager (habitants mais aussi professionnels).

Plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations, l'économie sociale et solidaire (ESS) repose sur des projets économiques viables ayant une démarche citoyenne. Elle vise tant la viabilité économique que la rentabilité environnementale et sociale. Elle promeut les filières courtes de distribution, favorise la prise en compte de critères éthiques et environnementaux dans l'acte de consommation (agriculture biologique, commerce équitable...).

En Languedoc, l'ESS représente environ 11% des établissements employeurs, 12% des effectifs salariés, 11 % de la masse salariale. Entre 2005 et 2007, au niveau régional, les effectifs de l'ESS ont progressé de 14 %, contre 7 % dans le reste du secteur privé. En 2009, année de crise, le secteur a cru de 9%, ce qui démontre bien sa vitalité et son potentiel pour le développement local. Par ailleurs, des initiatives locales (CRES-LR) concourent à l'organisation de ce secteur et à la formation pour le consolider.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Dans un contexte de crise financière, économique, sociale et environnementale majeure, où chacun semble conscient de la nécessité de revisiter ses modes de production et de consommation, se réapproprier l'économie sociale et solidaire dans ses dimensions innovantes pour en favoriser leur diffusion devient un enjeu important. Elle représente un potentiel de développement économique, d'emploi jusque dans les villages, de service aux usagers et entreprises, d'accompagnement social, qu'il est important de mettre à profit pour le territoire.

### Introduction aux actions opérationnelles

Des actions de connaissance, de sensibilisation et de promotion de l'ESS, seront dans un premier temps nécessaires pour structurer ce secteur économique.

Elles seront accompagnées par des actions ponctuelles portées par des acteurs de l'ESS locaux.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Identifier et promouvoir le secteur de l'économie sociale et solidaire sur Nîmes Métropole (NM).
- Développer le chantier d'Insertion Addei de recyclage de palettes (ADDEEI sud).

## ORIENTATION 2.2 : CULTIVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ATOUTS LOCAUX CLÉS DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ

La richesse et la variété du patrimoine naturel local, les paysages caractéristiques voire remarquables, les activités économiques qui y sont liées – agriculture, tourisme, viticulture, artisanat –, sont à la base de l'attractivité, de la qualité de vie et de l'identité culturelle de l'agglomération nîmoise. Ce sont des éléments clés pour fonder le projet de développement durable que Nîmes Métropole ambitionne.

Mais la préservation de ces ressources indispensables au bien-être humain et au développement ne va pas de soi. Partout dans le monde, la biodiversité et les services innombrables qu'elle rend à l'humanité (régulation du climat, recyclage des déchets organiques, prévention des maladies, lutte contre la pollution de l'eau, de l'air, des sols, fourniture de matières premières …) sont menacés.

Sur le territoire de l'agglomération nîmoise, la nature est encore largement préservée mais les pressions anthropiques entraînent une artificialisation des milieux naturels et une fragilisation des écosystèmes. Les évolutions, observées ou prévisibles, obligent à repenser les relations entre Nature et Société dans le sens d'une moindre agressivité.

La stratégie de Nîmes Métropole entend placer l'Homme et ses activités (économie, urbanisation, mais aussi l'homme dans son quotidien) au cœur de la biodiversité dans toutes ses composantes, les espaces naturels et agricoles, la nature dans la ville, et tendre vers un plus grand respect de l'environnement et des milieux.

Elle propose, dans chaque domaine, d'intégrer l'objectif de préservation de la biodiversité et d'en faire l'affaire de tous. Elle fait le pari d'une évolution des rapports entre l'Homme et son Environnement qui puisse alimenter le développement durable du territoire et offrir aux citoyens un support de mobilisation collective.

# ACTION CADRE : RECONNAÎTRE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA RICHESSE NATURELLE ET PAYSAGÈRE

## Rappel diagnostic et enjeux

La biodiversité locale participe pleinement à la préservation de la richesse naturelle planétaire. Elle est un enjeu vital pour l'homme par les services de tous ordres qu'elle procure. Elle est aussi investie de valeurs morales, culturelles, symboliques et identitaires fortes.

A l'échelle régionale, 70% des espèces animales et 40% des habitats prioritaires français sont présents, et le Gard, souvent méconnu sur le territoire même, représente une des plus grandes réserves de biodiversité en Europe.

Dans l'agglomération nîmoise, la géologie, le climat et les activités humaines ont façonné des paysages caractéristiques et ont permis le maintien d'une exceptionnelle richesse et variété du vivant. La richesse écologique des garrigues, de la Camargue, des gorges du Verdon présentent un intérêt à l'échelle de l'agglomération et bien au-delà. L'outarde canepetière, espèce très rare liée aux espaces agricoles, connaît localement une présence parmi les plus fortes d'Europe.

Dans ce contexte exceptionnel, la menace d'érosion de la biodiversité est alors, avec le changement climatique, un enjeu majeur auquel le territoire doit faire face.

## Philosophie et objectifs de l'action-cadre

L'action de Nîmes Métropole à travers ses compétences environnement, eau, assainissement, aménagement, développement économique peut avoir un impact positif ou négatif sur les milieux. L'agglomération est prête à relever le défi de l'adaptation de ses activités au cap du développement durable, et notamment orienter son action pour favoriser la préservation et la mise en valeur de la biodiversité.

Pour la reconnaissance des valeurs et services rendus par la diversité biologique, il faut que cette dernière soit mieux connue, à commencer par la connaissance par les habitants usagers et tous les acteurs du territoire lui-même. La connaissance scientifique opérationnelle doit être développée, et une information publique fiable et transparente est à mettre au point.

## Introduction aux actions opérationnelles

Les actions reposent sur :

- La connaissance de la biodiversité passe par la réalisation d'inventaires spécifiques et la définition d'indicateurs de description et de suivi.
- Il s'agit également à terme de planifier une gestion adaptée pour en préserver, voire en restaurer la qualité.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Elaborer le document d'objectif de la Z.P.S. FR 9112015 Costières de Nîmes "Outarde Canepetière" (NM).
- Créer un Observatoire de la biodiversité de Nîmes Métropole (NM).

# ACTION CADRE : DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ ET LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

## Rappel diagnostic et enjeux

Le développement démographique actuel et à venir, a induit sur le territoire de l'agglomération, une urbanisation forte. Cet étalement selon le modèle urbain général antérieur au développement durable s'est fait au détriment des espaces agricoles et naturels, et aussi au détriment de la qualité de vie des habitants ruraux et urbains du territoire.

Les défis pour le territoire communautaire résident dans la préservation de la richesse et de la diversité des habitats favorables à la biodiversité, en travaillant à réduire la pression liée à l'urbanisation, à créer des continuités vertes, à saisir toutes les opportunités favorables y compris en milieu urbain.

Il conviendra aussi de sensibiliser et responsabiliser les habitants, les acteurs et usagers du territoire.

## Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Dans un contexte de pression accrue sur le foncier, mais également de recherche d'une meilleure qualité de vie de la part des habitants, il apparaît comme objectif complémentaire à l'établissement d'une trame verte et bleue, de reconquérir des espaces verts ou en friche en milieu urbain afin de créer de meilleures conditions à la préservation de la biodiversité, à la respiration en secteur dense et à l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'agglomération.

A l'intérieur des tissus urbanisés, la demande sociale de "nature en ville" oblige aussi les collectivités.

Une grande attention est aussi à porter sur la gestion des espaces naturels ou forestiers voire agricoles en limite des secteurs urbanisés urbains ou villageois : ils sont particulièrement sensibles, à la fois soumis à une forte pression humaine –fréquentation, pollutions et déchets, etc... et en même temps, souvent soumis aux risques naturels majeurs–inondations et/ou incendie, et enfin souvent investis affectivement par les habitants.

Ce champ d'action représente donc un investissement pour l'avenir de Nîmes Métropole autant sur le plan environnemental que social.

## Introduction aux actions opérationnelles

Dans un premier temps, ce sont des actions expérimentales qui développées et mises en œuvre sur le territoire de l'Agglomération, avant d'engager une réflexion territoriale plus systématique sur les modalités de préservation ou de réintroduction d'espèces, en particulier végétales, dans les espaces urbains denses.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Développer une gestion raisonnée des espaces verts en s'appuyant sur l'opération de Poulx (Commune de Poulx).

## ACTION CADRE : VALORISER ET FAIRE DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE

### Rappel diagnostic et enjeux

Par sa situation géographique, son climat, ses ressources naturelles, mais aussi ses éléments architecturaux …, le territoire de Nîmes Métropole jouit de paysages de qualité, dont certains sont d'exception. L'ensemble constitue, pour les habitants, un cadre de vie privilégié et un véritable patrimoine naturel, bâti et humain. Témoignant des savoir-faire anciens, des croyances, des modes de vie et des activités passés, ils participent à l'identité de l'Agglomération et constituent des éléments fondamentaux de la culture locale.

Cependant, le patrimoine est une notion complexe qui comprend à la fois les patrimoines matériels bâtis (richesses archéologiques, historiques, patrimoine romain, patrimoine vernaculaire, architecture et aménagements contemporains), les patrimoines naturels non bâtis (biodiversité, paysages, sites remarquables…voire la nature « ordinaire »), mais aussi les patrimoines immatériels : savoir-faire viticole, tradition taurine, savoir-faire artisanaux, talents dans tous les champs artistiques…

Le principe général de la préciosité des patrimoines immatériels est reconnu par l'UNESCO depuis 2003. Ceux de Nîmes métropole ne sont pas classés, ils n'en sont pas pour autant à oublier.

Les protections réglementaires ne constituent qu'une moindre mesure. Elles ne concernent que les éléments les plus remarquables, omettant très souvent les autres types de patrimoine qui pourtant contribuent à la richesse et à la qualité du cadre de vie. Aussi, il est nécessaire de mettre ses éléments en valeur et d'accompagner leur entretien pour en garantir la connaissance, la reconnaissance et la pérennité.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Faire appel à ses patrimoines est, sans conteste, un levier aux possibilités illimitées pour un territoire, aussi bien en interne, pour sa population, qu'en externe, pour l'image et l'attractivité. Valoriser ces richesses, les entretenir en cohérence avec les savoir-faire locaux, les faire découvrir … sont autant d'actions porteuses de sens comme de croissance. Elles répondent à de multiples enjeux, d'ordre culturel, pédagogique, économique, touristique et social.

### Introduction aux actions opérationnelles

Les efforts de protection, de conservation et de collecte, ainsi que la connaissance du patrimoine n'auraient pas de justification en soi si l'objectif poursuivi n'était pas de mettre les richesses du patrimoine sous toutes ses formes à la disposition du plus grand nombre.

Les actions de promotion et de diffusion assurent le rayonnement du patrimoine, qui devient lieu de rencontre et d'échange, vecteur du développement économique, touristique et local. Elles doivent également être accompagnées de mesures opérationnelles, reposant sur une politique affirmée et partagée.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Restaurer le patrimoine pierres sèches (capitelles et enclos) de la colline Saint Roch à Caveirac et participer à la création d'un institut de la pierre sèche (Commune et Caveirac Loisirs).

## ORIENTATION 2.3 : RÉDUIRE À LA SOURCE ET GÉRER LES POLLUTIONS ET LES DÉCHETS

Les activités humaines génèrent immanquablement des déchets, mais leur volume n'a pas toujours été et n'est pas le même dans toutes les époques et toutes les cultures sur la planète.

L'impact des déchets s'avère d'autant plus grand que la densité de population est importante, ce qui est le cas des villes et des grandes métropoles.

La pollution est une réalité très présente dans notre environnement, et ce, sous plusieurs formes complètement différentes. Tous ces types de pollutions ne présentent pas le même degré de nocivité, mais il demeure tout de même important de reconnaître leur présence, d'autant qu'elles affectent la qualité du cadre de vie des populations locales et peuvent affecter, de manière irréversible, des ressources vitales pour l'homme.

Les sociétés essayent progressivement de mieux prendre en compte les volumes croissants, les risques sanitaires, leur nature plus technique, et plus généralement toutes les gênes qu'occasionnent leurs déchets et leurs effluents. Collecter dans des poubelles, épurer les rejets, trier, valoriser ce qui peut l'être, traiter avant le retour dans les cycles naturels, minimiser l'impact sur l'environnement et la santé de ce qui est dispersé et de ce qui reste, sont quelques-uns des gestes qui deviennent naturels, ou du moins réglementaires, dans nos sociétés modernes.
Toutefois, si ces diverses initiatives et l'éveil progressif des consciences à la nécessité d'agir permettent une diminution progressive des pollutions et des déchets produits, les évolutions démographiques attendues tendent, quant à elles, à en accroître l'importance, tout du moins en part absolue, et appellent en conséquence l'action des collectivités.

La prise de compétence ordures ménagères par Nîmes Métropole en janvier 2011 permettra sur ce champ une action coordonnée et démultipliée à l'échelle communautaire. (Voir ci-après : Orientation 5.4 *"Favoriser les prises de compétences permettant une démultiplication de l'action de Nîmes Métropole", et Plan d'action, fiche action "Transférer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés des communes à la Communauté d'Agglomération".*

# ACTION CADRE : DIMINUER LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET DE POLLUANTS

## Rappel diagnostic et enjeux

Le volume et la nature des déchets, la pollution, sont le résultat de nos choix en tant que société de consommation : nous consommons trop de matières premières en regard du besoin à satisfaire, nous consommons des produits sans prendre en compte ou mal, la pollution qu'ils génèrent.

Une thèse récente affirme même que l'invention du déchet date de l'ère industrielle, le déchet étant auparavant massivement recyclé. On peut alors souligner qu'après un siècle environ de consommation sans préoccupation du devenir des résidus, la recherche actuelle de recyclage rejoint un mode de faire tout à fait ancien.

Pour ce qui concerne les pollutions, là aussi, les pratiques dans les activités modernes - transports, industrie, agriculture, etc., mais aussi usages quotidiens des habitants- génèrent des effluents et des nuisances dont les impacts s'additionnent.

Nîmes Métropole n'échappe pas au sort commun. C'est pourquoi il est crucial :

- De réduire à la source la consommation de matières premières, dont l'utilisation non judicieuse crée d'autant plus de volumes résiduels.
- Et par ailleurs, de réorienter nos pratiques, qu'elles soient publiques et privées, en intégrant au moment du choix ou non d'utilisation, leur impact environnemental, notamment pollutions…

## Philosophie et objectifs de l'action-cadre

La réglementation a permis de mieux prévoir, a priori, les impacts des activités humaines sur l'environnement pour limiter les mesures à mettre en œuvre a posteriori. La technologie contribue à la réduction à la source, en proposant des produits moins nocifs, plus facilement dégradables…

Il faut aujourd'hui travailler à la diminution des déchets à la source, et à leur recyclage en aval, mais aussi initier en amont des démarches partenariales internes et externes pour des résultats sectoriels significatifs en matière de prévention et de réorientation des pratiques (agriculture, espaces verts privés et publics, économie, activité interne des organismes…)

**Introduction aux actions opérationnelles**

Le défi est d'arriver à l'équilibre écologique autant qu'économique en changeant nos pratiques. Cela passe par des mesures de réduction ou de compensation pour limiter les impacts de certaines pratiques. En complément, des gestes simples, au quotidien, peuvent contribuer à réduire les pollutions et la quantité de déchets produits.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Mettre en œuvre à Rodilhan un Plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (Commune de Rodilhan).
- Réaliser et distribuer en interne des éconotes recyclés (NM).

## ACTION CADRE : LIMITER L'IMPACT DES DIFFÉRENTES POLLUTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE, ET PRÉSERVER L'AIR

**Rappel diagnostic et enjeux**

Les déchets envahissent souvent notre espace visuel (décharges légales et sauvages) et impactent notre cadre de vie. Des pollutions non contrôlées s'échappent, avec des conséquences sur les milieux.

Peuvent être mis en cause l'insuffisance de déchetteries pour particulier et professionnels, mais aussi des pratiques contestables : déversements sauvages en garrigue ou rivière de biens de consommation (articles ménagers, automobiles, etc.), de matériaux artisanaux et industriels… Des décharges contrôlées existent pourtant, mais l'absence de prise de conscience, la recherche de facilité, le refus de payer le coût de traitement… prévalent dans ces pratiques.

Sans aller jusqu'au dépôt sauvage, le tri à la source est loin d'être acquis. Ainsi sur Nîmes Métropole, malgré 12 déchetteries réparties sur le territoire, le volume des déchets apportés autres que les ordures ménagères résiduelles s'avère très faible au regard de la moyenne nationale : 42 kg/habitant/an contre 143. La création locale de valeur ajoutée à partir des déchets reste extrêmement marginale.

Par ailleurs, le territoire comme bien d'autres subit les nuisances sonores et l'émission dans l'air de polluants dont les transports constituent la principale source. Sur Nîmes Métropole, l'essentiel des pollutions et nuisances est lié au trafic routier. Dans un contexte de très fort trafic de transit (58 à 75 000 véhicules sur l'A9 selon la saison), le trafic local encore très tourné vers la voiture renforce encore la donne, de même qu'en été les fortes températures du climat méditerranéen.

Le territoire subit ainsi, à proximité du couloir languedocien mais pas uniquement : de la pollution photochimique (dépassement récurrent des seuils réglementaires pour certains polluants) des émissions de gaz à effet de serre, des nuisances sonores (principale nuisance pour les habitants), avec toutes leurs incidences sur la santé publique et la qualité de vie.

**Philosophie et objectifs de l'action-cadre**

Il convient aujourd'hui pour les collectivités à la fois de gérer les déchets et les pollutions installées, et de responsabiliser chacun sur les choix liés à leur devenir (tri sélectif, traitement, valorisation…). Les communes sont aujourd'hui en charge de ces questions, mais une complémentarité et un relais par Nîmes Métropole interviendra début 2011, avec la prise de compétence communautaire sur les ordures ménagères.

Pour Nîmes Métropole, qui s'est récemment dotée de la compétence "Air", l'objectif est aussi de préserver un environnement sonore et un air de qualité en incitant à une

diminution à la source de ces pollutions. Il y va des enjeux sur l'environnement, et sur la Santé Publique puisque ces pollutions ont sur elle des effets, directs et induits. On note des coûts directement liés aux mesures de réduction de ces nuisances. S'y ajoutent les coûts induits liés aux frais de santé qu'elles engendrent, à la moindre performance et aux arrêts de travail des salariés exposés à trop de bruit ou gênés par une mauvaise qualité de l'air, à la dépréciation des biens immobiliers situés dans des zones affectées par l'une et/ou l'autre de ces nuisances …

Enfin, ces pollutions créent un problème d'image en influant directement sur la qualité de vie quotidienne des populations, et en touchant également les visiteurs (touristes, investisseurs …).

## Introduction aux actions opérationnelles

Cette action se veut avant tout préventive et comporte des actions opérationnelles de sensibilisation et d'information, afin d'aider chacun à mieux connaître la situation pour mieux agir. Elle passe également par des choix techniques destinés à limiter, à la source, les émissions de pollutions et de bruit.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Réhabiliter les carrières et décharges de Poulx (Commune de Poulx).
- Sensibiliser à la qualité de l'air auprès du grand public et dans les établissements publics accueillant la petite enfance (NM).

# AXE 3 - POUR UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE ET CONVIVIALE : RENFORCER LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET LE "VIVRE ENSEMBLE"

"Les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature" (art.1 de la déclaration de Rio). Le développement durable vise à permettre la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures » à assurer leur propre épanouissement (rapport Brundtland).
Concrètement cela implique pour Nîmes Métropole que chacun doit avoir accès :

- Aux biens et services essentiels : information, santé, éducation, sport.
- Mais également avoir la possibilité de créer des liens sociaux et des échanges interculturels.

De plus, l'épanouissement d'un individu sur un territoire ne doit pas hypothéquer les possibilités d'épanouissement de ceux qui vivent ailleurs sur la planète. Cet axe stratégique de l'Agenda 21 est donc caractérisé par une forte transversalité entre thématiques et une forte complexité compte tenu de la diversité des actions et des acteurs qui "contribuent" à l'atteindre. Il en découle un enjeu fort de participation de la société civile et d'un grand nombre d'acteurs du territoire.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions organisé autour de 3 orientations stratégiques et 5 actions-cadres :

### ORIENTATION 3 .1

**Favoriser l'innovation environnementale et sociale comme moteur de développement économique.**

- ACTION CADRE : Promouvoir les SAP comme axe de développement économique.
- ACTION CADRE : Permettre à toute la population,y compris les plus fragiles, l'accès aux services de base, santé, sport, éducation, transports…).

### ORIENTATION 3 .2

**Encourager les initiatives créatrices de lien social et d'ouverture culturelle.**

- ACTION CADRE : Développer les initiatives sociales et culturelles répondant aux enjeux du développement durable.

### ORIENTATION 3 .3

**Garantir l'accès des entreprises et des habitants à la société de l'information.**

- ACTION CADRE : Poursuivre la couverture du territoire en très haut débit.
- ACTION CADRE : Développer les usages du numérique.

## ORIENTATION 3.1 : MAILLER LES ÉQUIPEMENTS, LES SERVICES DE PROXIMITÉ ET LES SERVICES À LA PERSONNE

L'épanouissement individuel passe par la possibilité donnée aux habitants de l'Agglomération de bénéficier de services de proximité indispensables pour leur santé, leur équilibre et leur développement personnel. Il s'agit autant des services liés à la dignité de tout être humain (santé, éducation), que de ceux favorisant leur épanouissement individuel et leur intégration dans la vie collective (sport, culture, engagement associatif, possibilité d'accéder à la cible recherchée par des services de mobilité ou à distance…).

La réussite du projet de développement durable du territoire passe alors par la possibilité pour les habitants de disposer et accéder aux services nécessaires à leurs besoins personnels. Cette ambition vaut pour chacun, où qu'il soit dans le territoire communautaire, et c'est une condition nécessaire au développement équilibré du territoire : faute de maillage d'équipements et de services, une perte d'attractivité de certains quartiers ou noyaux villageois se produirait.

Cette ambition répond également à un enjeu de développement économique, au regard du potentiel d'emploi que représente le secteur des services à la personne, qui tend à se développer fortement, en particulier dans des territoires comme celui de NM : augmentation de la population, et accroissement du nombre de personnes âgées et/ou dépendantes.

La logique d'une optimisation géographique de l'offre de services voudrait une articulation forte entre :

- De grands équipements (rendus accessibles par une politique de transport) à l'échelle de l'Agglomération.
- Et un maillage des petits équipements de proximité sur toute la Communauté d'Agglomération.

Cette articulation vers laquelle il faut tendre serait garante d'une qualité de vie. Un tel maillage pourrait être complété par une politique d'événements à l'échelle locale afin d'animer les villages, promouvoir le sport, la culture… et renforcer le lien social.

## ACTION CADRE : PROMOUVOIR LES SERVICES À LA PERSONNE (SAP) COMME AXE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Rappel diagnostic et enjeux

Le champ des services à la personne (SAP) agrège des services à forte utilité sociale et des services à caractère lucratif plus classiques, dits "de confort". Un maillage des services existe sur le territoire communautaire, et certaines associations sont même présentes dans toutes les communes ; mais l'accès à ces services n'est pas encore le même entre Nîmes et les autres communes, surtout rurales, et les services sont plus ou moins développés selon leur nature et selon les villes.

L'offre sur Nîmes Métropole est aujourd'hui surtout dirigée vers les personnes âgées, notamment valides, mais elle tend à se développer vers les jeunes actifs demandeurs, par exemple, de modes de garde pour la petite enfance. Il faut donc aussi adapter et élargir les formations en réponse à ces nombreux nouveaux besoins.

L'utilisation des SAP n'est pas encore entrée dans les pratiques locales, et l'ensemble du secteur n'est pas connu et reconnu en raison d'un manque de lisibilité, et d'une communication insuffisante auprès de la population qui n'est pas toujours au courant de la diversité de l'offre. 90% des services (sur le département) sont encore financés par les pouvoirs publics, et seulement 10% achetés directement par les consommateurs (ceci est aussi en partie dû au travail non déclaré).
Le secteur représente pourtant à la fois une réponse au plus près des besoins des habitants, donc un facteur fort de qualité de vie, et un axe de développement économique porteur, fort pourvoyeur d'emploi local non délocalisable. Il favorise la cohésion sociale ainsi que la cohérence territoriale.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

L'objectif est de permettre un développement harmonieux des services à la personne sur le territoire, en connaissant mieux et en faisant connaître activement :

- Les champs et les activités concernés, susceptibles de répondre à des besoins pour toutes les générations dès le plus jeune âge jusqu'à la grande dépendance, et pour toutes les catégories de personnes dans toutes les communes.
- Les acteurs publics, privés et associatifs qui interviennent dans ce secteur.

L'objectif est à la fois de considérer ce secteur comme un axe de développement économique clef pour le territoire et à la fois comme une réponse aux besoins actuels et à venir des habitants.

**Introduction aux actions opérationnelles**

Dans un premier temps, il s'agit de déterminer une stratégie de développement porteuse en termes de services et de développement économique à l'échelle de l'Agglomération. Cette action structurante sera par la suite accompagnée d'actions opérationnelles permettant de favoriser l'accès à ces services sur l'ensemble du territoire.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Intégrer les services à la personne (SAP) dans la politique de développement économique et la stratégie de communication de Nîmes Métropole, avec un événement phare annuel (NM).

## ACTION CADRE : PERMETTRE À TOUTE LA POPULATION, Y COMPRIS LES PLUS FRAGILES, L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE : SANTÉ, SPORT, ÉDUCATION, TRANSPORTS…

### Rappel diagnostic et enjeux

Les besoins de Nîmes Métropole en matière de services favorisant l'épanouissement humain ont été fortement identifiés lors du diagnostic partagé : si de nombreux services existent et si des initiatives publiques et privées tendent à les renforcer (Diagnostic pages 40-41), la situation est à améliorer. Dans certains cas, c'est la carence ou la faiblesse de certains services qui a été pointée, dans d'autre c'est la difficulté d'accès (défini comme physique, mais également social ou psychologique).

Les besoins sociaux exprimés découlent des multiples aspirations des habitants ainsi que d'une forte pression démographique ; ils concernent de multiples champs: santé, éducation, culture, sport, mobilité au sein de l'Agglomération pour l'accès aux services, activités associatives, lien social, traditions, etc.

Ils concernent aussi bien les personnes âgées (hébergement des personnes âgées dépendantes, besoin d'information et de lien social…), la petite enfance (crèches et haltes garderies…), les personnes à mobilité réduite (amélioration de l'accessibilité sous toutes ses formes, l'information et la coordination des acteurs autour du projet de vie de la personne…) que tout citoyen d'une manière ou d'une autre. Au-delà de la réponse qui nécessite une forte anticipation des besoins, le territoire doit alors aussi réfléchir aux moyens qui pourraient permettre d'élargir encore le champ de leur utilisation et de leur accessibilité.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

L'objectif est de développer sur le territoire de l'Agglomération une réponse plus opérationnelle et organisée des services, notamment publics en veillant à proposer une offre également répartie sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière sur les populations fragiles.

Le développement d'actions allant dans ce sens doit permettre

- De mieux répondre aux besoins diagnostiqués.
- D'anticiper l'augmentation constatée ou annoncée de ces besoins liés à de nouvelles aspirations sociales, à de nouvelles pratiques notamment des jeunes, aux évolutions démographiques (vieillissement), etc…
- D'ancrer localement un secteur à multiples potentiels.
- Enfin, de poser ainsi les bases d'un développement humain et économique durable.

### Introduction aux actions opérationnelles

Les actions portées dans le cadre de cette action cadre concernent l'ensemble des thématiques des services. Elles visent à répondre de manière très pratique aux enjeux

repérés sur le territoire et le cas échéant de généraliser certaines réponses qui se révéleraient efficaces sur les autres communes et quartiers de l'Agglomération.

Certaines communes notamment Nîmes se sont fortement investies sur la Santé qui représente une des forces du potentiel économique local, et parmi les plus innovantes.

Il existe en effet une véritable dynamique locale autour de la Santé, et le secteur compte de très nombreux emplois. De nombreuses entreprises dans l'Agglomération recherchent ou fournissent des applications et produits liés à la médecine. Nîmes dispose aussi d'un CHU qui dans le cadre d'un fort partenariat avec celui d'Alès est en pointe par exemple sur des services à distance (télédiagnostic), d'un IUT en pointe sur la rétine artificielle, etc…

Les questions de prévention sont essentielles aussi en matière de santé, et c'est pourquoi le Pôle Promotion Santé de Nîmes en a fait un axe fort de son action, en direction des scolaires, des populations des quartiers difficiles, des personnes âgées… car la Santé concerne chaque individu, même si toutes les populations n'y ont pas le même accès.

Nîmes Métropole, sans être dotée directement de la compétence Santé, intervient indirectement et en conscience sur ce champ à travers ses diverses compétences (transports, eau, assainissement, aménagement…).

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Mettre en cohérence et réaliser les Plans d'Accessibilité communaux (PAVE) sur Nîmes Métropole (NM puis chaque commune).
- Réaliser un éco-complexe sportif et associatif à Caveirac (Commune de Caveirac).
- Promouvoir les conditions d'une bonne santé chez les enfants, les adultes et les personnes âgées en réduisant les inégalités sociales de santé (Pôle Promotion Santé de Nîmes).
- Elaborer et mettre en œuvre un Atelier Santé Ville sur les territoires prioritaires de l'agglomération (NM).
- Prévenir les troubles de l'audition dans les lycées professionnels de la ville de Nîmes et à l'IUT (Pôle Promotion Santé de Nîmes).

## ORIENTATION 3.2 : ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES DE LIEN SOCIAL ET D'OUVERTURE CULTURELLE

L'objectif porte sur la capacité d'intégration de l'ensemble des habitants à la vie de la cité et sur la possibilité de renforcer les relations sociales par la participation à la vie locale.

La notion de **"bien vivre ensemble"** prend une importance croissante dans notre société en mutation perpétuelle : elle revêt un enjeu majeur pour le territoire par l'évolution rapide de la population ; dans chaque village de Nîmes Métropole, anciens et nouveaux habitants se côtoient souvent sans se mélanger, sans parler des habitants des différents quartiers…; le "bien vivre ensemble" participe pleinement de l'épanouissement humain et donc du développement durable. Il recoupe tous les champs de l'intervention publique et privée, mais concerne tout particulièrement la vie associative et culturelle, l'amélioration de l'environnement socio-culturel des habitants.

Cet objectif nécessite de favoriser les échanges entre les habitants, au-delà des clivages générationnels et sociaux, de valoriser un patrimoine bâti, culturel, naturel à transmettre aux générations futures, d'encourager la discussion entre les cultures via des opérations de coopération et de jumelages, toutes les initiatives qui permettent de renforcer le sentiment d'appartenance de chacun à une collectivité solidaire. Des actions énergiques doivent être entreprises pour réintégrer ces habitants dans la vie de la cité : politique de transport volontariste, facilité pour l'accès à la culture, à des pratiques sociales dans et hors du quartier.

Il s'agit autant de permettre un mieux vivre aujourd'hui, que d'anticiper les difficultés et les risques à venir, notamment dans certains quartiers (dégradation progressive du lien professionnel, puis du lien social, pour certains habitants).

## ACTION CADRE : DÉVELOPPER LES INITIATIVES SOCIALES ET CULTURELLES RÉPONDANT AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Rappel diagnostic et enjeu(x)

Le diagnostic et les enjeux partagés de l'Agenda 21 ont pointé la grande richesse culturelle (patrimoine matériel et immatériel bâti ou naturel, dimension traditionnelle et festive, activités artistiques, musées anciens et contemporains...) et la diversité de l'offre sportive locale (60 disciplines dont certaines avec des clubs de haut niveau et des équipements récents).

Mais les défis ont également été soulignés : la nécessité d'un meilleur taux et répartition des équipements, la mise en oeuvre progressive d'une politique culturelle et sportive à l'échelle de l'Agglomération, des pratiques sportives adaptées à tous les publics, le développement de la sphère artistique, la synergie des acteurs publics et privés, l'amélioration des échanges interculturels (la très grande palette socio-culturelle liée à la position-carrefour du territoire peut apparaître à la fois comme une opportunité et un défi)...

Des difficultés sociales constatées dans certains quartiers de Nîmes, mais aussi de Saint Gilles, sont jugées préoccupantes aux yeux d'acteurs associatifs qui l'expliquent par **une dégradation progressive du lien professionnel, puis du lien social.** Elle génère des tensions susceptibles de croître dans les années à venir, voire de dériver sur des refermements communautaires. Des actions doivent concourir à **réintégrer ces habitants dans la vie de la cité** : politique de transport volontariste, facilités pour l'accès à la culture et accès large aux nouveaux moyens de communication, pratiques sociales dans et hors du quartier.

Cette quête nécessite de **favoriser les échanges entre les habitants,** au-delà des clivages générationnels et sociaux, de valoriser un patrimoine bâti, culturel, naturel à transmettre aux générations futures, d'encourager le dialogue local entre les cultures … toutes initiatives qui permettent de **renforcer le sentiment d'appartenance** de chacun à une collectivité solidaire.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Cette action cadre est caractérisée par une forte transversalité entre thématiques et une forte complexité compte tenu de la diversité des actions et des acteurs qui peuvent contribuer à l'atteindre.
Concrètement cela implique que chacun doit avoir la possibilité :

- D'accéder aux biens et services de tous ordres favorisant l'épanouissement individuel et les loisirs.
- A la production et à l'échange culturel et interculturel.
- De s'approprier ou de participer à des projets ancrés dans les lieux de vie (quartier, village, etc).

**Introduction aux actions opérationnelles**
Sont privilégiées :

- Soit des actions ciblées dans la continuité de projets structurants déjà engagés et qu'il est jugé important de confirmer (ex : le réseau de bibliothèques).
- Soit d'actions pilotes et innovantes, pour aller plus loin dans la réponse aux enjeux nouveaux (ex : gouvernance pour le nouveau projet de CUCS).

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Poursuivre et renforcer la mise en réseau des bibliothèques (NM).
- Créer une nouvelle gouvernance d'acteurs de terrain pour élaborer les projets et actions du prochain Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) (NM).
- Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations (NM).
- Les ados de Nîmes Métropole font leur cinéma ! (Kaléidoscope, via le CUCS).

## ORIENTATION 3.3 : GARANTIR L'ACCÈS DES ENTREPRISES ET DES HABITANTS À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Les technologies de l'information et de la communication sont un levier de développement territorial et d'épanouissement personnel. Pour accompagner cette évolution sociale et économique, il est cependant nécessaire de se préoccuper :

- De l'accès à ce service (couverture réseau de tout le territoire et point d'accès).
- De la capacité des personnes à l'utiliser.

L'accès à la société de l'information est aujourd'hui un droit incontournable pour les habitants de l'Agglomération, au même titre que l'éducation ou encore la santé. Les technologies de l'information et de la communication offrent en effet des possibilités fortes pour les individus pour se rapprocher des autres, pour échanger, pour prendre connaissance d'informations culturelles… et donc pour lutter contre les situations d'enfermement, donner la possibilité aux habitants d'être ouverts sur le monde et sur les autres. L'apprentissage de la culture et du numérique peut agir comme un lien intergénérationnel au sein de la famille ou un levier dans la recherche et l'obtention d'un travail.
Le territoire bénéficie aujourd'hui d'une très bonne desserte en haut débit, puisque 98% du territoire est éligible en 2Mb/s. Mais déjà, Nîmes Métropole est sollicitée par les acteurs du territoire pour une montée en débit rapide ;

- Le monde économique exprime un besoin grandissant d'accès au très haut débit (actuellement 100 mbs) pour accroître sa compétitivité dans le secteur concurrentiel.
- Les institutions et services publics sont dépendants de l'accès au très haut débit pour développer des services de proximité (hôpitaux, maintien à domicile des personnes dépendantes…).
- La montée en débit est aussi demandée par les particuliers, pour des usages très diversifiés qui vont des jeux en ligne au télétravail, et ce dans les zones rurales autant qu'urbaines du territoire communautaire.

## ACTION CADRE : POURSUIVRE LA COUVERTURE DU TERRITOIRE EN TRÈS HAUT DÉBIT

**Rappel diagnostic et enjeu(x)**

La dynamique économique du territoire de Nîmes Métropole s'appuie sur des secteurs d'activités issus du territoire même: les filières agricoles et agroalimentaires, les biotechnologies, les NTIC, la logistique, le tourisme et demain la longévité (I2ML) ou encore la gestion des risques et l'environnement.

Trois secteurs d'activités émergent comme pouvant favoriser un mode de production et de consommation responsable c'est-à-dire produire simultanément de la richesse, de l'emploi, du lien social et assurer la protection de la ressource :

- Le tourisme qui constitue la première source de richesse du territoire.
- L'agriculture, riche et spécifique (viticulture, arboriculture, oléiculture) : elle génère des emplois locaux, entretient les espaces naturels, assure une protection contre le risque inondation.
- Le commerce et les services, notamment les services à la personne : liés au développement démographique du territoire ainsi qu'à sa zone de chalandise.

La couverture numérique de l'ensemble du territoire s'avère indispensable au développement de ces activités, que ce soit pour le tourisme, pour l'agriculture, ou pour le commerce et les services.

Sur le volet de l'accès des particuliers au très haut débit, Nîmes Métropole doit prendre en compte la couverture par Numéricable en fibre optique jusqu'à l'habitant du cœur de sa ville centre, soit 45000 prises irriguées. Cette donnée a permis une montée en débit très rapide du secteur le plus urbain, mais il a affaibli l'attractivité économique du territoire de Nîmes Métropole dans son ensemble pour un opérateur privé.

**Philosophie et objectifs de l'action-cadre**

L'action s'inscrit dans les 3 piliers du développement durable :

Du point de vue économique, elle favorise au travers d'opérateurs économiques, l'aménagement numérique durable du territoire ainsi que son développement économique. Cette action doit renforcer l'attractivité du territoire pour l'implantation des entreprises et la création d'emplois.

Au niveau social, Nîmes Métropole fait le choix de prévenir une fracture numérique entre communes urbaines et communes rurales. Elle veut maintenir et renforcer une couverture homogène du territoire en irrigant en très haut débit des zones d'habitat peu denses pour garantir l'accès à l'information du plus grand nombre d'habitants, d'entreprises et de services publics.

Gecko
réseau numérique
Nîmes Métropole passe à la vitesse supérieure

Au niveau environnemental, le déploiement du haut débit concoure à réduire les déplacements, facilite le télétravail, les échanges professionnels à distance…limitant l'émission de gaz à effet de serre.

### Introduction aux actions opérationnelles

Nîmes a déployé un réseau de 60 km entre 2002 et 2009, pour répondre à ses besoins propres et ceux de son territoire. Il constitue une base solide au déploiement vers les communes et atteste de la capacité à réaliser le réseau et à le faire vivre en régie directe. Cette action s'inscrit dans la continuité de cette politique visant à donner sur le territoire un accès à l'information pour tous.

### Actions opérationnelles à mener

- GECKO : développer le haut et très haut débit pour les entreprises et les particuliers (NM).
- Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer le FTTH dans les zones d'activités économiques communautaires (NM).
- Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer à moyen et long terme le FTTH pour les particuliers (NM).

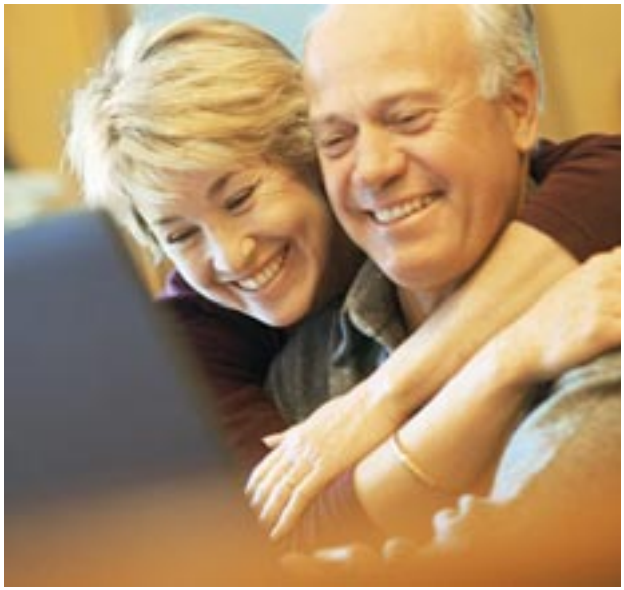

## ACTION CADRE : DÉVELOPPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE

### Rappel diagnostic et enjeu(x)

La fracture numérique n'est pas seulement liée à l'accessibilité physique aux réseaux. En effet, les différences constatées en terme d'utilisation des TIC par les habitants (suivant leur lieu d'habitation, leur âge, leur milieu social…) et les entreprises (suivant leur champ d'activité, l'âge des dirigeants…), montrent que cet accès est plus complexe à établir.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

La généralisation de l'utilisation des TIC constitue un enjeu majeur de développement territorial : les TIC sont un vecteur majeur pour l'économie, pour l'accès au savoir, pour l'accès aux autres. Pour cela, il est cependant nécessaire de favoriser l'appropriation par les différents usagers de ces outils.
Au-delà de ces enjeux d'accessibilité, il est également urgent de considérer les évolutions majeures que les TIC vont induire dans nos relations humaines, sociales mais également dans nos relations au travail : une révolution qui concerne nos comportements de déplacement est en cours et il est stratégique d'y répondre dès à présent.

### Introduction aux actions opérationnelles

Des actions ciblées sont proposées afin de répondre de manière opérationnelle à ces enjeux. Le télétravail et sa promotion sont au cœur de cette évolution de nos comportements mais également l'enseignement et l'appropriation par tous de l'utilisation des TIC, en particulier dès le plus jeune âge.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Promouvoir le télétravail auprès des entreprises et des habitants du territoire (Maison de l'Emploi)
- Espaces Numériques à l'école ; inventer, créer et accompagner l'école numérique (Ville de Nîmes)

# AXE 4 - VERS NÎMES MÉTROPOLE BONNE GESTIONNAIRE : PRÉVOIR LES BESOINS ESSENTIELS DE DEMAIN

Cet axe stratégique vise à garantir les besoins essentiels - boire, manger, habiter, disposer d'un revenu pour vivre - souvent perçus comme incertains dans l'avenir si l'action publique ne prévoit pas d'en assurer la continuité dès aujourd'hui.

La satisfaction des besoins de base en regard du développement durable est cruciale, et leur nécessité intervient avant même de parler d'épanouissement individuel. On peut souligner très prosaïquement qu'en l'absence de satisfaction de ses besoins de base - boire, manger, habiter au premier chef - tout individu aura du mal à se préoccuper du devenir de la planète et des générations futures.

C'est dire l'importance de cet axe à la fois dans ce qu'il vise, les besoins essentiels à la vie, et dans ce qu'il nécessite d'engagements immédiats. Car dès aujourd'hui Nîmes Métropole perçoit que :

- Sa ressource en eau est menacée : les nappes alluviales (Gardon, Vistre, Costières), très vulnérables, présentent des pollutions aux pesticides et nitrates.
- L'augmentation des surfaces de terres en jachère et le non renouvellement des exploitants agricoles font peser une incertitude sur la sécurité alimentaire pour les prochaines années.
- L'offre locale de logements et notamment les logements locatifs sociaux révèlent une inadaptation par rapport aux besoins, en particulier en raison de leur ancienneté. La répartition très inégale de l'offre sur le territoire va jusqu'à la pénurie sur certaines zones, au moins en matière de diversité de l'offre de logements. Or, une offre diversifiée conditionne la présence d'une mixité de population.
- L'accès à l'emploi constitue à lui seul un défi majeur pour le territoire. Le taux de chômage comme dans l'ensemble du Languedoc-Roussillon est un des plus élevés en France ; il touche plus qu'ailleurs les hommes, principalement de moins de 25 ans. Les non diplômés, là aussi plus nombreux à Nîmes et LR que dans la moyenne nationale sont très fortement affectés par le chômage. Une action sur la formation et l'adaptation des compétences aux emplois est donc indispensable, mais elle ne saurait se faire sans une coordination des acteurs.

Les enjeux diversifiés liés à cet axe constituent ainsi autant de défis très forts à relever : protection de la ressource en eau, développement de filières agricoles de proximité, réalisation d'éco-quartiers facilitant une mixité sociale et générationnelle, gestion anticipée des emplois et des compétences des nouvelles filières économiques liées au développement durable : agrotourisme, circuits courts, efficacité énergétique, réduction des impacts environnementaux, énergies renouvelables, etc...

L'Agenda 21, pour atteindre cet objectif prévoit la mise en œuvre d'un ensemble d'actions organisées autour de 3 orientations stratégiques et 7 actions cadres :

### ORIENTATION 4 .1

**Sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée :**

- ACTION CADRE : Favoriser l'accès de tous à une ressource en eau de qualité.
- ACTION CADRE : Economiser la ressource en eau.

### ORIENTATION 4 .2

**Promouvoir des espaces et des filières agricoles de proximité raisonnés et bio :**

- ACTION CADRE : Structurer, renforcer et animer les filières agricoles de proximité, bio et durables.
- ACTION CADRE : Valoriser une agriculture durable dans les politiques publiques et auprès des agriculteurs.

### ORIENTATION 4 .3

**Favoriser pour tous des logements suffisants et de qualité :**

- ACTION CADRE : Développer des éco-quartiers et renforcer les critères d'aide au logement liés au développement durable.
- ACTION CADRE : Renforcer les actions prioritaires d'amélioration des logements.

## ORIENTATION 4.1 : SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU ET PROMOUVOIR SA GESTION RAISONNÉE

L'accès à l'eau (et en particulier l'eau potable) sera un des enjeux majeurs de demain. Habitués à une ressource abondante et relativement peu chère, nous concevons difficilement un accès restreint. Pourtant, dans une région méditerranéenne où la consommation et les rejets pollués augmentent, il est urgent d'anticiper et de préserver cette ressource, partie intégrante du patrimoine collectif.

Les collectivités, dont l'État, ont la responsabilité de mettre en place les outils nécessaires en tenant compte de l'intérêt général, pour préserver la ressource, maîtriser la consommation (tarification, incitations…), tout en assurant le droit d'accès de chacun à l'eau.

Nîmes Métropole, compétente pour les eaux de surface, s'est engagée dans l'Amélioration de l'assainissement en perspective d'une augmentation des rejets. Des communes de l'Agglomération ont également initié des actions pour réduire la consommation d'eau. D'autres initiatives sont en cours, avec le SAGE et avec l'Agence de l'Eau notamment.

L'utilisation de cette richesse par les générations futures se doit d'être anticipée dès aujourd'hui en termes qualitatifs et quantitatifs, d'autant que les pressions ne cessent de croître, tant sur la qualité que sur la quantité de la ressource. Les milieux aquatiques constituent un élément majeur en termes de réserves et d'amélioration de la qualité de l'eau. Leur préservation voire leur restauration est une priorité.

Une gestion durable des eaux souterraines et superficielles doit être planifiée au travers des SAGE et de contrats de rivières, et d'un futur Schéma Directeur d'Assainissement. Des travaux de modernisation des réseaux d'approvisionnement AEP et d'assainissement, et de sécurisation des installations doivent être envisagés en complément.

Ces actions ne peuvent néanmoins être menées que grâce à la coordination de l'ensemble des acteurs (collectivités, distributeurs, consommateurs…).

## ACTION CADRE : "FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À UNE RESSOURCE EN EAU DE QUALITÉ"

**Rappel diagnostic et enjeux**

La qualité des eaux superficielles est globalement bonne, mais le Vistre connaît localement des problèmes de température, d'eutrophisation et de bactériologie.

L'aménagement du territoire depuis des décennies a favorisé la ville étalée, très consommatrice d'espace. L'emprise du développement urbain et des infrastructures s'est faite au détriment des espaces naturels et agricoles, créant des ruptures écologiques, dégradant les milieux par des prélèvements ou des pollutions diffuses. Les nappes alluviales (Gardon, Vistre, Costières), très vulnérables, présentent des pollutions aux pesticides et nitrates. Le Vistre connaît des problèmes quantitatifs (étiages sévères) et qualitatifs (pollutions diffuses liées aux effluents de stations d'épuration). Enfin, les prélèvements en eau potable dépassent la consommation réelle, le réseau, vieillissant, ayant un rendement faible, avec des ressources insuffisamment diversifiées.

Les opportunités résident dans les actions de protection, de gestion et de valorisation menées par les acteurs agissant sur le territoire. Des structures intercommunales se sont mises en place afin de protéger et gérer les ressources en eau dans le cadre du SDAGE, avec notamment un projet de SAGE sur la nappe de la Vistrenque et des Costières. L'Agglomération met en place des pièges à nitrates…

**Philosophie et objectifs de l'action-cadre**

La ressource en eau est essentielle au mieux-être environnemental, économique et social des populations. Il est important de la reconnaître comme partie intégrante du patrimoine collectif. Cela implique que :

- Chacun puisse avoir accès à la ressource et en faire un usage conforme à sa nature,
- Les collectivités (dont l'État) aient la responsabilité de mettre en place les outils nécessaires pour préserver sa qualité et sa quantité, en tenant compte de l'intérêt général.

Nîmes Métropole veut assumer pleinement cette responsabilité : en regard de ses compétences sur les eaux de surface uniquement (eau potable et assainissement), du Schéma Directeur en Eau Potable visant à répondre à la croissance démographique (75 à 80.000 habitants attendus pour 2030), a pour objectif de garantir, pour chacun et pour les différents usages, la quantité et la qualité de l'eau, et de planifier les travaux de modernisation et d'équipement (réseaux, stations d'épuration, potabilisation).

Pour l'assainissement, il s'agira d'entretenir et étendre les réseaux, et d'améliorer le fonctionnement des stations d'épuration. Le Schéma Directeur d'Assainissement en cours d'élaboration devra renouveler et regrouper le parc de stations d'épuration dans la perspective d'une croissance des

rejets, et protéger les eaux de captage des menaces de rejets liées à l'urbanisation.
Un objectif est aussi d'équilibrer les usages entre les ressources locales en eau brute et eau potable.

### Introduction aux actions opérationnelles

Cette action cadre s'inscrit dans 2 programmes d'actions qui concernent la protection de la ressource et la prévention du risque inondation. Elle se décline par la réalisation d'actions opérationnelles portées par différents acteurs.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Poursuivre le partenariat entre Nîmes Métropole, l'Agence de l'eau et la Chambre d'Agriculture pour des techniques alternatives de protection des eaux de captage (NM).
- Réaliser l'étude d'un schéma directeur d'alimentation en eau brute pour préserver les ressources locales dédiées à l'eau potable (NM).
- Préférer l'eau du robinet (Action lycée 21) (EPLEFPA).
- Restaurer les cours d'eau selon une gestion dynamique et mobiliser les champs d'expansion de crue (SMBVV).

## ACTION CADRE : ECONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

**Rappel diagnostic et enjeux**

La consommation d'eau à Nîmes Métropole atteint en moyenne 174 litres /habitant/an (2008), et les 75 à 80 000 habitants attendus d'ici 20 ans vont accroître la consommation en valeur absolue. Tous les acteurs doivent concourir à maîtriser la consommation d'eau.

Pour l'alimentation en eau potable, la sécurisation de la ressource est à assurer. Deux aquifères, représentant 83% de l'alimentation, sont vulnérables en période sèche. Par ailleurs des pertes significatives sont enregistrées sur les réseaux.

Un accord-cadre entre Nîmes Métropole et l'Agence de l'Eau va permettre la mise en œuvre opérationnelle d'une politique de l'eau coordonnée à l'échelle du territoire et de fédérer les différents acteurs qui y sont impliqués. Le Schéma directeur d'Alimentation en eau Potable de Nîmes Métropole devrait porter les rendements du réseau à 75%.

D'autre part la croissance de la demande en eau fait pression sur la ressource. Le défi pour l'agglomération est de garantir une qualité et une disponibilité pérenne de la ressource en eau. Dans ce but, il lui faut urgemment assurer :

- La diversification des sources d'approvisionnement pour sécuriser l'alimentation en eau potable.
- L'amélioration des capacités d'assainissement en anticipant l'augmentation des rejets.
- Une ressource économisée (amélioration rendements, consommation…)

**Philosophie et objectifs de l'action-cadre**

Considérant l'importance et la vulnérabilité de la ressource en eau en région méditerranéenne, il est nécessaire d'engager rapidement des actions de prévention. La philosophie de la démarche Agenda 21 appliquée à cette action cadre a pour finalité d'engager le plus grand nombre possible d'utilisateurs et d'acteurs publics et privés dans cette démarche d'économie de la ressource en eau.

Nîmes Métropole comme les communes et d'autres acteurs publics et privés du territoire entendent s'impliquer avec volontarisme sur ce champ où la solidarité collective et la prise de conscience de chacun dans son quotidien sont indispensables.

**Introduction aux actions opérationnelles**

Les choix opérationnels de Nîmes Métropole sont clairs : la priorité est la remise en état des réseaux afin de diminuer au maximum le taux de fuite. Pour les communes, l'action sur les espaces verts est un élément clé pour la maîtrise des consommations d'eau, et de plus un excellent support pour l'exemplarité vis-à-vis des habitants. Une opération innovante comme celle de Bouillargues pourra être transposable à d'autres collectivités.

De même au sein des structures d'enseignement, la sensibilisation dès le plus jeune âge apparaît aussi déterminante pour éduquer aux gestes qui une fois démultipliés compteront pour tous. Le lycée agricole de Rodilhan s'inscrit à son niveau dans cette démarche d'économie faisant un objectif éducatif.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable (NM).
- Développer la réduction des consommations d'eau dans les espaces verts à partir de l'opération pilote de Bouillargues (Bouillargues).
- Rechercher et lutter contre les fuites du réseau d'eau potable privé du lycée agricole Marie Durand (EPLEFLA).

## ORIENTATION 4.2 : PROMOUVOIR DES ESPACES ET DES FILIÈRES AGRICOLES DE PROXIMITÉ RAISONNÉES ET BIO

L'appui au développement de filières agricoles de proximité revêt un caractère stratégique pour le développement territorial dans son ensemble. Le développement d'une agriculture locale raisonnée et/ou biologique vise des objectifs primordiaux :

- Pour l'aménagement du territoire, et la préservation d'une ceinture verte. Elle est garante d'un équilibre entre ruralité et urbanisation et contribue également à la gestion et à l'entretien de l'espace et des paysages. Elle joue à ce titre un rôle important dans la lutte contre l'étalement urbain et dans la prévention des risques naturels (incendies et inondations), en contenant notamment l'imperméabilisation des sols, en maintenant le champ d'expansion des crues.

- Pour la lutte contre les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz, par l'organisation de circuits courts.

- Pour le développement économique local et la valorisation des productions sur le territoire. Génératrice d'emplois locaux (1 ha de verger = 1 équivalent temps plein) et non délocalisables.

L'agriculture met en valeur plus des ¾ du territoire communautaire. La diversité et la qualité des terroirs, conjuguées à une bonne disponibilité de la ressource en eau, marquent le territoire d'une empreinte agricole forte et spécialisée (vigne, fruits, maraîchage et céréales) avec des productions de qualité (AOC).

Le maintien de l'activité agricole n'est assuré que si le contexte local lui est favorable et si, en particulier, la pérennité des zones agricoles est garantie par les documents d'urbanisme. Il implique également que le grand public, et les plus jeunes en particulier, soient sensibilisés à la nécessité de maintenir des espaces naturels et agricoles de qualité.

Les enjeux diffèrent selon les pratiques et le contexte dans lequel elles s'inscrivent. L'activité agricole et viticole des plaines des garrigues est à préserver pour son rôle majeur dans la valorisation et l'animation de ces territoires qui contrastent avec les coteaux secs. Dans la plaine de la Costières, l'enjeu consiste à protéger les espaces agricoles structurants pour l'Agglomération (coupures vertes, espaces de respiration, espaces agricoles à forte valeur économique) soumis à une très forte pression urbaine. Sur les secteurs en déprise, ou lorsque la reprise des exploitations n'est pas assurée, un enjeu fort existe de soutien d'une activité, de continuité d'entretien, à la fois en vue de la limitation des risques (incendie notamment), de continuité agricole et paysagère, et de la dimension sociale.

Face au déclin de l'agriculture, la redynamisation de ce secteur peut être l'occasion d'évoluer vers des pratiques plus raisonnées et prioritairement biologiques, favorisant une activité fiable, durable et viable.

La proximité de pôles urbains attractifs peut être exploitée pour développer des circuits économiques courts et à forte valeur ajoutée en matière de production agricole ; pour expérimenter de nouveaux "produits et services" innovants, sans lien forcément avec l'alimentaire.

## ACTION CADRE : STRUCTURER, RENFORCER ET ANIMER LES FILIÈRES AGRICOLES DE PROXIMITÉ, BIO ET DURABLES

### Rappel diagnostic et enjeux

L'agriculture locale bénéficie d'une diversité et d'une qualité des terroirs ainsi que de la présence de la ressource en eau, dont réseau d'irrigation, permettant des productions variées : vin, olive, fruits, légumes, de qualité reconnue. Ses spécialisations, l'huile d'olive et l'olive de Nîmes (Picholine), seules reconnues AOC en Languedoc Roussillon, concernent toutes les communes de Nîmes Métropole.

Cependant, les filières d'approvisionnement, notamment en grandes surfaces, prennent à titre principal non le critère de proximité, mais celui du prix. Les circuits ne sont pas toujours optimisés, et des pêches locales ont pu arriver sur le marché via Rungis (délai, coût de transport, bilan carbone… augmentés).

L'agriculture durable locale est émergente, et on peut qualifier de "raisonnée", selon la Chambre d'Agriculture, une grand part de la production. Le Gard est le 2ème département français après la Drôme en nombre d'exploitations certifiées bio, mais un très petit nombre seulement est présent sur Nîmes Métropole, et à l'échelle régionale, seule 5% de la surface agricole utile (SAU) est en agriculture bio.
Agriculture bio et circuits courts, sont souvent couplés, il y a là une nouvelle opportunité de cohésion sociale, de solidarité entre urbains et ruraux, de réappropriation mutuelle entre les espaces.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

L'agriculture est le 2ème secteur économique local après le tourisme, et à l'échelle du département, elle génère 7% du PIB, et offre en outre des emplois non délocalisables. Il semble alors opportun :

- De soutenir cette filière déjà en place, détentrice de savoir faire traditionnels reconnus, et au-delà de son rôle alimentaire, de la reconnaître comme un acteur global du développement local
- De conforter les savoir faire émergents liés au développement durable, et d'encourager l'innovation et le développement du secteur

Les évolutions récentes de l'agriculture sont alors des opportunités à saisir pour introduire la qualité environnementale sociale et alimentaire en traitant à la fois des questions de ressources, de déchets, de déplacements, de consommations, d'insertion et de services …

L'agriculture et la filière agroalimentaire qui peinent à rester concurrentielle sur le marché international peuvent opérer une mutation via les circuits courts (réseau AMAP) ou l'agriculture bio et poser les bases d'une agriculture périurbaine générant de l'emploi et de la solidarité.

**Introduction aux actions opérationnelles**

L'action cadre se décline en deux types d'actions opérationnelles :

- Création de filières d'emplois nouvelles (restauration collective avec une part importante de produits bio, distribution et vente de produits locaux)
- Sensibilisation, formation, communication auprès des consommateurs et des agriculteurs à l'intérêt de produire local et consommer local.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Accompagner une agriculture locale et qualitative :
  - Promouvoir et valoriser les circuits courts de commercialisation des produits agricoles (action pilote) (NM).
  - Développer l'agriculture biologique sur le territoire de Nîmes Métropole (Chambre d'Agriculture).
  - Former les agriculteurs de l'agglomération à la demande en produits de proximité (Chambre d'Agriculture).
  - Encourager l'offre par les agriculteurs de nouvelles prestations non alimentaires (Chambre d'Agriculture).

- Redynamiser le patrimoine et l'activité agricoles en milieu péri urbain, en particulier en Vaunage (Vaunage Vivante).

**Agriculture de proximité et circuits courts**

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles aux productions agricoles locales. La saisonnalité des produits, les qualités gustatives, la fraîcheur des produits et le maintien d'une activité agricole de proximité sont autant d'arguments qui plaident pour le développement de ce type d'agriculture.

Cette agriculture de proximité raisonnée ou biologique apporte des éléments concrets et compatibles avec les objectifs de l'Agenda 21 sur l'approvisionnement de la restauration collective ou les circuits courts en particulier mais aussi sur la question des émissions de gaz à effets de serre et plus globalement sur la diminution des transports.

Le territoire de Nîmes Métropole offre la possibilité de mettre en place ce type de cultures (essentiellement maraîchères et fruitières). En effet, la couverture hydraulique BRL (irrigation par eau brute), le climat et encore le potentiel agronomique offrent de nombreuses possibilités pour l'installation ou le confortement d'agriculteurs inscrits dans cette démarche. De plus, un marché potentiel de 200 000 personnes vivant ou travaillant sur Nîmes Métropole nous permet, en effet, d'envisager un développement durable de cette activité.

Enfin, il convient de rappeler que la crise climatique que nous allons traverser, la sécurité alimentaire et la nécessité de maintenir un territoire périurbain équilibré et harmonieux vont nous obliger à insérer ou à sauvegarder une agriculture respectueuse de l'environnement et économiquement viable grâce à ces circuits de commercialisation locaux. L'objectif étant d'atteindre 20% de surfaces agricoles utile bio à l'horizon 2020.

## ACTION CADRE : VALORISER UNE AGRICULTURE DURABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET AUPRÈS DES AGRICULTEURS

**Rappel diagnostic et enjeux**

La richesse des terres, Vistre, Costières et Vaunage, est menacée par le développement urbain : lotissements, infrastructures, zones d'activités... Certains secteurs agricoles locaux sont cycliquement en crise sur les marchés internationaux. Le risque hydraulique menace certaines exploitations. Nîmes subit comme ailleurs la désaffection pour les métiers agricoles, avec une baisse constante des exploitations agricoles surtout ces 20 dernières années (830 agriculteurs à titre principal en 2009).

Cependant, l'agriculture apparaît comme un secteur d'activité pouvant favoriser un mode de production et de consommation responsable. C'est-à-dire produire simultanément de la richesse, de l'emploi, du lien social, la protection de la ressource foncière, sans compter tous ses autres rôles… 45% des agriculteurs ont plus de 55 ans, une telle réorientation peut aussi encourager l'installation de jeunes.

La prise de conscience de la nécessité de poser les bases d'une agriculture périurbaine, démarche initiée en Vaunage par le projet ADAR, est d'autant plus importante. Le Grenelle de l'environnement, la nouvelle stratégie européenne de remise en cultures des terres en jachère face à la menace de pénurie alimentaire sont un contexte encourageant. Le développement de l'agriculture bio et de circuits courts de consommation apparaît comme une voie à favoriser fortement sur le plan local.

Enfin certains acteurs, relayés par une réflexion par certaines communes et d'autres acteurs institutionnels, réclament une prise en compte du potentiel agricole local dans les documents d'urbanisme.

**Philosophie et objectifs de l'action-cadre**

Un travail de sensibilisation appuyé par des actions publiques volontaristes est nécessaire pour accompagner les initiatives de structuration des filières.

Cependant, la valorisation de l'agriculture durable, et plus largement toute action de soutien à l'agriculture locale est indubitablement liée aux efforts de maîtrise de l'urbanisation, en tant qu'elle contribue à alléger la pression urbaine qui déstabilise les exploitations au profit d'une économie de rente foncière.

### Introduction aux actions opérationnelles

L'action cadre se décline en deux types d'actions opérationnelles :

- Des politiques d'achat public privilégiant les produits d'une agriculture de proximité et d'une agriculture bio.
- Des actions de sensibilisation, formation, communication auprès des consommateurs, notamment les jeunes consommateurs et les scolaires, sur l'intérêt de produire local et consommer local.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Inclure des clauses "agriculture de proximité" et "seuil minimum de bio" dans les marchés de la restauration scolaire et collective de la ville de Nîmes (Ville de Nîmes).
- Mettre en place des repas bio à la cantine de Langlade (commune de Langlade).
- Sensibiliser à la consommation de produits bio de proximité en restauration collective avec l'exemple du lycée agricole de Rodilhan (EPLEFPA).

### Les cantines "bio"

Les conclusions du Grenelle de l'environnement fixent à 15 % en 2010 et à 20 % en 2012 la part des produits biologiques dans la restauration collective publique. Pour y parvenir, le gouvernement a fixé l'objectif de porter à 6 %, en 2013, et 20 %, en 2020, la part de la surface agricole utile dévolue au bio.

Mais, selon la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le principal obstacle au développement de la filière est "la difficulté à trouver des terres", cédées aux bâtisseurs ou préemptées par l'agriculture conventionnelle, et des mesures insuffisamment incitatives pour que la production conventionnelle se tourne vers le biologique". "Il faut réfléchir dès aujourd'hui au type d'agriculture qu'on veut promouvoir. Avec 76.000 t de pesticides par an, la France est le 1er consommateur d'Europe et le 3è du monde".

Néanmoins, les produits "bio" font une percée dans les cantines scolaires, avec une multiplication par 10 de 2004 à 2007. Mais la part du bio ne représente encore, en France, que 0,5 % des repas servis à l'école. Certaines villes (Lons le saunier, Lorient…) qui vers 1998 ont introduit quelques denrées 100 % naturelles dans la restauration collective puis créé une montée en puissance progressive atteignent 25 % des achats de nourriture. Certains produits 100 % naturels peuvent coûter deux fois plus cher, notamment la viande. Pour limiter les surcoûts, cuisiner plutôt que d'acheter des plats préparés peut ramener le prix de revient des repas bio à celui des menus conventionnels.

Faire du bio, c'est aussi se préoccuper de la provenance des denrées. Les produits du terroir présentent un avantage majeur par rapport aux produits bio importés : cela limite la pollution générée par le transport, raccourcit les circuits de distribution. C'est aussi une forme de "commerce équitable local".

Les filières d'approvisionnement sont cruciales, car les déconvenues sont généralement liées à des ruptures d'approvisionnement. Toutes les collectivités ne bénéficient pas de filières locales d'approvisionnement. Le repérage des zones à préserver impérativement des pollutions (zones de captage, sources commerciales …) constitue alors une opportunité pour inciter à planter des cultures bio (blé, légumes, etc.) dans la zone de captage, puis les utiliser pour la restauration scolaire, ce qui contribue à constituer des filières d'approvisionnement locales donc sécurisées.

Enfin, il est nécessaire de sensibiliser les enfants, parfois déconcertés par l'apparence et le goût des produits naturels.

## ORIENTATION 4.3 : FAVORISER POUR TOUS DES LOGEMENTS SUFFISANTS ET DE QUALITÉ

Nîmes Métropole, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et en partenariat avec les communes et les acteurs du logement, s'est s'engagée dans une politique ambitieuse du logement car cette thématique est centrale pour son projet de développement durable. Le PLH fixe un objectif ambitieux de 11 000 logements en 6 ans.
Les besoins identifiés sont nombreux et variés :

- Besoins quantitatifs liés à l'arrivée de populations nouvelles et aux phénomènes de multiplication des foyers (décohabitation des jeunes, foyers monoparentaux plus importants, célibataires…).
- Besoins qualitatifs, en termes de niveau d'hygiène et de confort (en particulier pour les logements anciens) mais aussi en termes d'adaptation aux nouvelles normes environnementales de construction.
- Nécessité de maîtriser l'utilisation du foncier.

Pour cela, une démarche ambitieuse et vertueuse doit être engagée afin de :

- Poursuivre la requalification urbaine dans les quartiers les plus modestes comme dans les bourgs.
- Accompagner le développement urbain en favorisant un habitat durable de qualité, et en intégrant le logement et le bâti en général dans une vision d'ensemble de maîtrise des énergies, d'adaptation aux conditions locales.
- Répondre aux besoins en logement en maintenant un rôle d'accueil des populations modestes.
- Poursuivre les opérations de réhabilitation du parc existant pour améliorer le cadre de vie des habitants.
- Tenir compte du vieillissement de la population en développant une offre d'habitat compatible,
- Promouvoir une adaptation la haute qualité environnementale en lien avec les caractéristiques météorologiques méditerranéennes.
- Agir sur le lien social, notamment en contribuant à une meilleure répartition de l'offre de logement social sur l'Agglomération, ou au travers de démarches nouvelles sur les espaces publics et les abords des logements, sur la présence des commerces et services…

Les conditions de logement sont un facteur qui peut aggraver les difficultés de certains. En effet, la question du logement est souvent un élément déclenchant ou aggravant de difficultés pour les personnes les plus fragilisées.

Or, la construction d'un avenir commun et durable suppose que soient réglées certaines questions telles que le logement ou encore l'emploi.

La maîtrise du foncier est primordiale pour pouvoir travailler

sur l'habitat car il touche aux domaines de l'urbanisation, de l'architecture, du bâtiment et des travaux publics, avec une prise en compte de l'environnement. Une prise de conscience est en train de naître ; les professionnels ainsi que les techniciens prennent de plus en plus compte de l'approche environnementale en urbanisme dans leurs projets, avec l'éco-construction, la maîtrise de l'énergie …

# ACTION CADRE : DÉVELOPPER DES ÉCO QUARTIERS ET RENFORCER LES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AIDE AU LOGEMENT

## Rappel diagnostic et enjeux

Les nouveaux enjeux du développement durable conduisent aujourd'hui à une mobilisation de toute la chaîne de production du logement en vue d'une approche globale intégrant dès l'amont et de la manière la plus transversale possible la prise en compte des énergies, de la maîtrise des consommations, des déchets, de l'optimisation des transports et déplacements, la mixité sociale et intergénérationnelle, etc…

Ces préoccupations s'inscrivent largement dans les réflexions nationales en matière d'éco-quartiers, car les échanges de savoirs sur ce nouveau champ sont essentiels.

## Philosophie et objectifs de l'action-cadre

En lien avec la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et la mise en place de la trame verte et bleue, il est apparu important d'engager dès à présent des opérations d'urbanisme mettant en œuvre les principes de développement durable sur le territoire.

Plusieurs projets d'éco-quartiers sont en germe sur le territoire communautaire, et Nîmes Métropole soutient activement ces projets par une politique d'aide qui vient renforcer sa politique d'aide à la pierre. A terme, c'est tout l'édifice de l'aide que Nîmes métropole ambitionne de conditionner au respect des critères de développement durable. Car c'est l'espace urbain de demain qui se construit.

## Introduction aux actions opérationnelles

Cette action cadre comprend donc des opérations de quartiers durables ou éco-quartiers, des actions de constructions de logement et des actions incitatrices permettant l'intégration des principes de performance environnementale dans les projets de construction.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Soutenir le développement des opérations pilotes d'éco-quartiers sur le territoire (NM).
- Créer 3 éco-quartiers à Nîmes : Porte Ouest, Mas Lombard, Puits du Roulle (Ville de Nîmes).
- Réaliser une opération pilote d'éco-quartier à saint Côme et Maruejols.
- Réaliser l'éco quartier médico-social le Cavermel à Caveirac (Commune de Caveirac).
- Répondre au besoin en habitat de Garons, notamment social, tout en créant un quartier de qualité (Commune de Garons).
- Conditionner les aides financières à l'habitat à la performance énergétique des logements en s'appuyant sur les résultats de la thermographie aérienne (NM).

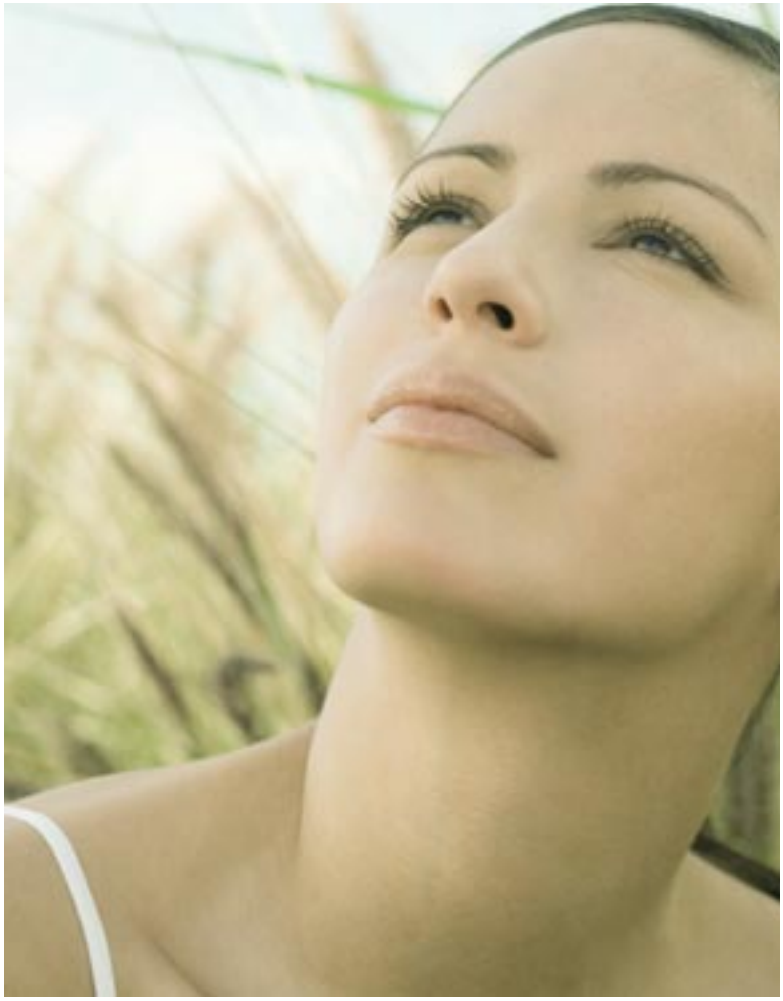

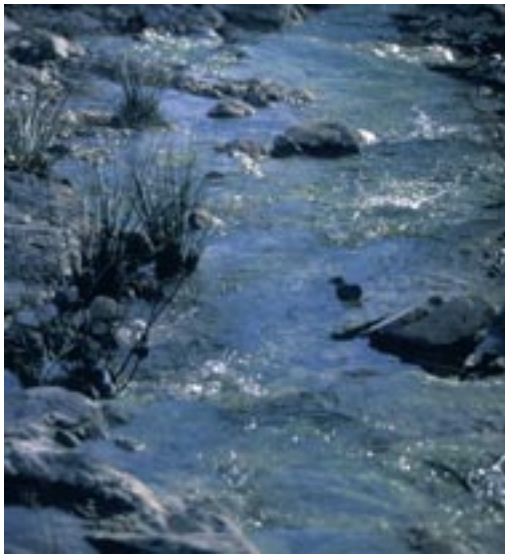

## ACTION CADRE : RENFORCER LES ACTIONS PRIORITAIRES D'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS

**Rappel diagnostic et enjeux**

Le territoire de Nîmes Métropole présente des besoins en logements importants, issus principalement d'une forte croissance démographique et de tensions sur le marché foncier.

L'offre locale, et notamment les logements locatifs sociaux révèlent une inadaptation par rapport aux besoins, avec une répartition géographique très inégale de l'offre sur le territoire ou sur certains types de logements, allant jusqu'à la pénurie. La vacance et la dégradation de nombreux logements sont également responsables du déficit observé. Le logement social n'assure alors plus son rôle de transition dans le parcours résidentiel traditionnel (parc embouteillé, clientèle captive), et génère un grippage du parcours résidentiel traditionnel.

C'est pourquoi Nîmes Métropole s'est engagée dans une politique forte de développement du parc de logements, annoncée dans le projet d'agglomération, puis portée en partenariat au travers du PLH, et ce à la fois sur le plan quantitatif (objectif de production de 11 000 logements en 6 ans) et qualitatif.

Le chantier de la politique du logement est important. Il commence par une reconquête du parc ancien des centres villes grâce à l'OPAH "Cœur de village", ainsi que par le recours aux aides du FISAC pour la revitalisation du commerce dans les centres anciens des villes et villages de Nîmes Métropole. Ce vaste chantier peut s'appuyer sur l'aide au portage foncier par l'Etablissement Public Foncier régional qui va permettre d'acquérir moins difficilement et moins cher le foncier constructible.

Outre la reconstitution d'une offre locative intégrant la mixité sociale dans le cadre des opérations de rénovation urbaine de la cité Sabatot, de Valdegour et du Chemin bas d'Avignon, des programmes nationaux et régionaux ambitieux d'aide à la rénovation de l'habitat notamment dans le cadre de l'ANAH, des objectifs d'efficacité énergétique, de réduction d'émission de CO2 - exemple l'appel à projet ENR dans le logement social – peuvent venir compléter les engagements du territoire.

**Philosophie et objectifs de l'action-cadre**

En lien avec l'ensemble des projets d'aménagement, d'urbanisme et d'infrastructures, envisagés dans le cadre de l'Agenda 21, il apparaît nécessaire de mettre en place une politique du logement ambitieuse comprenant un Programme Local de l'Habitat (PLH) articulé autour de cinq orientations stratégiques :

- Axe 1 : Prévoir le logement des ménages dans un souci de mixité sociale, par de nouveaux équilibres résidentiels et sociaux qui prennent en compte à la fois la mixité des types d'habitats et la mixité générationnelle.
- Axe 2 : Favoriser les parcours résidentiels sur l'ensemble du territoire communautaire, par le développement de l'offre locative.
- Axe 3 : Développer l'offre de logements à loyers maîtrisés, en diversifiant l'offre de logement social mais aussi en améliorant le parc social sur le territoire.
- Axe 4 : Participer au renouvellement de la ville sur elle-même par la mise en oeuvre de projets de rénovation urbaine, la remise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'habitat indigne.
- Axe 5 : Développer une politique foncière en faveur de l'habitat.

**Introduction aux actions opérationnelles**

Le PLH comprend donc un important volet en direction des quartiers de la Politique de la Ville, qui se renforce de l'ensemble des actions du programme partenarial du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), dont Nîmes Métropole est partenaire. Une action pilote de l'Agenda 21 vise à donner une place forte aux acteurs de terrain afin de construire les projets concernant les quartiers et garantir leur réussite par une démarche étroitement concertée.

**ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER**

- Réaliser une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale "Lutte contre l'insalubrité" entre 2010 et 2013 (NM).

# AXE 5 - VERS NÎMES MÉTROPOLE BONNE GESTIONNAIRE : PRÉVOIR LES BESOINS ESSENTIELS DE DEMAIN

En lien avec ses compétences, Nîmes Métropole a de nombreux domaines d'intervention, chacun d'entre eux ayant à voir avec le développement durable.
Suite aux lois Grenelle, la responsabilité des collectivités territoriales va se renforcer sur de nombreux domaines comme les transports, l'urbanisme, la gestion de l'eau et des déchets. Ainsi, pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, elles vont devoir engager un programme de rénovation de leurs bâtiments, établir des "plans climat-énergie territoriaux", réaliser des éco-quartiers, renouveler leur flotte de véhicules ou encore développer les transports alternatifs à la route.
Pour mettre en œuvre la politique du Grenelle, les collectivités devront donc agir à la fois sur leur politique territoriale mais également sur leur propre fonctionnement. Elles ont, à ce titre, un rôle fort d'exemplarité pour crédibiliser les démarches innovantes et montrer qu'elles ne se positionnent pas comme « donneurs de leçons » mais s'appliquent à elles-mêmes les changements de pratiques.
Mais, sans implication de chacun, citoyen, professionnel, associatif … aucun progrès véritable ne pourra se faire. La volonté locale ne peut suffire, et chacun, s'il doit prendre conscience des responsabilités collectives et publiques, ne doit pas perdre de vue les responsabilités individuelles.
L'implication et la mobilisation de tous, outre "l'effet de masse", permet de partager les savoirs et les pratiques pour accélérer les processus de transformation. Elles créent les conditions d'une valorisation des initiatives engagées, par les acteurs, publics, privés, associatifs, collectivités … en leur donnant de la visibilité et en facilitant leur démultiplication dans une démarche globale et cohérente. Elles permettent de montrer au grand public qu'il participe à un effort partagé par un grand nombre d'acteurs de tous types.
L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un faisceau d'actions organisées autour de 4 orientations stratégiques et 8 actions cadres :

### ORIENTATION 5 .1

**Développer l'éducation au développement durable pour changer les pratiques :**

- ACTION CADRE : Sensibiliser, informer les acteurs au développement durable.
- ACTION CADRE : Former les acteurs au développement durable.
- ACTION CADRE : Modifier les pratiques et les usages pour qu'ils intègrent mieux les objectifs du développement durable.

### ORIENTATION 5 .2

**Organiser les modes de concertation et de participation :**

- ACTION CADRE : Pérenniser et accompagner les démarches participatives et de développement durable à travers l'amélioration continue et les échanges de savoir.

### ORIENTATION 5 .3

**Renforcer les coopérations Nîmes Métropole-communes et les synergies public-privé :**

- ACTION CADRE : Développer les synergies et les partenariats entre Nîmes Métropole, les communes et les autres collectivités.
- ACTION CADRE : Développer les synergies public-privé autour du développement durable.

### ORIENTATION 5 .4

**Doter Nîmes Métropole de nouvelles compétences pour un développement plus durable :**

- ACTION CADRE : Favoriser les prises de compétences démultipliant l'action de Nîmes Métropole en matière de développement durable.

## ORIENTATION 5.1 : DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR CHANGER LES PRATIQUES

"**Le développement durable** vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Nous devons apprendre à surmonter les problèmes sociaux et environnementaux du monde actuel et à adopter des modes de vie viables".

Concept récent et souvent détourné à des fins de communication, le développement durable est, pour bon nombre de personnes, un sujet flou dont tout le monde parle mais que peu savent véritablement définir.

Or, l'appropriation des problématiques qu'il véhicule est primordiale pour la compréhension des enjeux et l'acceptation de changements de comportements réputés nécessaires. **L'éducation pour le développement durable** (EDD) vise alors à doter les individus des comportements, compétences et connaissances qui leur permettront de prendre des décisions éclairées pour eux-mêmes et les autres, aujourd'hui et à l'avenir, et de traduire ces décisions en actes.

L'éducation et la sensibilisation apparaissent comme des préalables indispensables pour d'une part, faire disparaître certains comportements liés à un déficit de connaissance et, d'autre part, inciter à des pratiques plus vertueuses sur la base d'exemples objectivés, quotidiens, crédibles, démontrant que des solutions concrètes et accessibles existent.

**Des initiatives existent à l'échelle mondiale nationale comme locale, en direction des adultes, mais encore plus en direction des jeunes, qui sont les citoyens de demain.**

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), dont l'UNESCO est l'organisation chef de file, s'emploie à intégrer les principes, les valeurs et les pratiques indissociablement liés au développement durable à toutes les formes d'éducation et d'apprentissage, afin que nous puissions relever les défis sociaux, économiques et environnementaux du XXIe siècle.

L'EDD doit permettre la compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, socioculturelles, et doit aider les élèves à mieux percevoir :

- L'interdépendance des sociétés humaines.
- La nécessité d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres.
- L'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale.

Belgique

## ACTION CADRE : SENSIBILISER, INFORMER LES ACTEURS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Rappel diagnostic et enjeux

Le diagnostic, puis les enjeux partagés ont identifié la nécessité d'une sensibilisation active et étendue concernant la manière de faire avancer chacune des thématiques explorées vers de bonnes pratiques de développement durable. Tous les moyens peuvent contribuer à développer la sensibilisation et l'éducation aux bonnes pratiques, aujourd'hui à peine émergentes. Et il s'agit d'un champ où les associations sont à l'avant-garde, ayant depuis de nombreuses années œuvré en direction de très nombreux publics au travers de l'éducation à l'environnement, puis au développement durable, et acquis une connaissance des perceptions du public.

Compétence partagée entre les communes et Nîmes métropole, l'éducation à l'environnement et au développement durable a déjà fait l'objet de nombreuses actions, en général dans le cadre de partenariats avec d'autres partenaires publics ou associatifs pour un rayon d'action maximum.

On peut citer entre autres, sur divers registres, et par divers acteurs:

- Paysage et flore : le Catalogue d'animation (garrigue, eau, faune et flore) à destination des communes et des enseignants, l'exposition itinérante issue de l'Atlas des paysages de NM, et l'exposition "Mais où sont passées nos garrigues ?", la sensibilisation à l'Ambroisie, plante envahissante et allergène, auprès des personnels des espaces verts, des agriculteurs et bientôt du grand public.
- Biodiversité : animations et participation à la nuit européenne de la chauve-souris.
- Eau : sensibilisation aux questions de l'eau avec "Vistre Ensemble" des Syndicats Mixte du Bassin Versant du Vistre et Nappe du Vistrenque.
- Risques naturels : sensibilisation avec "NîmetPasLeFeu" (jeu de rôle pour sensibiliser les élus et les aménageurs à la prévention des incendies de forêts).
- Alimentation saine, produits bio, éco-construction, déchets… : actions des CIVAM.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Un partenariat des acteurs publics avec le monde associatif, déjà détenteur d'un savoir-faire ancien en matière de sensibilisation, et avec d'autres acteurs publics et privés engagés localement en matière de sensibilisation, est essentiel.

Pour la mise en œuvre de sa compétence d'éducation à l'environnement, Nîmes Métropole s'appuie ainsi largement sur les communes, sur des prestataires extérieurs, surtout associatifs, pour la mise en œuvre d'actions. Dans le cadre de l'Agenda 21, ces dernières doivent être renforcées et développées dans une stratégie globale et cohérente.

**Introduction aux actions opérationnelles**

Si la prise de conscience des enjeux actuels de développement durable prend de plus en plus d'ampleur, depuis le Grenelle de l'Environnement, mais aussi au travers d'articles, émissions, colloques, etc… désormais quotidiens, l'évolution des comportements de chacun (individu, association, entreprise, acteur public …) ne pourra se faire que dans la durée et nécessite des actions:

- Pour mieux connaître les milieux locaux, la qualité et la fragilité des ressources locales.
- De sensibilisation, d'éducation, de pédagogie : pourquoi et comment faire face d'une part aux menaces sur ces richesses locales (biodiversité, paysage…), mais aussi aux menaces pour l'homme et les milieux liées aux caractéristiques du territoire (risques) ?

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Développer des propositions d'animation, échanges et sensibilisation à l'environnement et au Développement Durable sur le territoire de Nîmes Métropole (NM).
- Sensibiliser la population sur les risques naturels (inondations, feux de forêt...) et technologiques - Préparer la gestion de crise (NM).

## ACTION CADRE : FORMER LES ACTEURS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Rappel diagnostic et enjeux

Le développement durable constitue pour beaucoup un changement de modes de réflexion et de pratiques. Ceci nécessite d'abord de s'approprier les véritables enjeux à différentes échelles, d'avoir une vision partagée et un langage commun sur le sujet.

L'enjeu est de rendre chacun responsable à son échelle, l'addition des actions individuelles étant la clé d'une évolution massive vers un développement durable. Cela implique une prise de conscience par chacun et chaque acteur, qu'il faut favoriser ou accompagner par des actions de sensibilisation à tout âge et dès le plus jeune âge, en échangeant les savoirs, en mettant en avant l'exemplarité ou la réussite de certaines actions publiques ou privées, si minimes soient-elles.

L'explication, la démonstration, la cohérence et la transparence sont essentielles, à tous les niveaux, pour lutter contre la résistance au changement, souvent liée à l'incompréhension sur les enjeux, à la méconnaissance d'alternatives de comportements, à des facteurs personnels de non-engagement. Aussi, la compréhension et l'appropriation par les acteurs des valeurs du développement durable est-elle une condition pour qu'ils acceptent de modifier leurs comportements et choix de long terme.

La formation de tous, responsables et décideurs comme agents employés ou citoyens est le fondement de l'Agenda 21 ; et par ailleurs, il est essentiel de faire la "preuve par l'exemple", d'identifier collectivement et de diffuser de nouveaux modes d'agir concrets, efficaces et transposables, ni plus coûteux, ni plus compliqués à mettre en œuvre que la manière pratiquée jusqu'ici.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Le développement durable, repose sur une pluralité d'acteurs dont l'éducation et la formation constituent le lien incontournable. La prise de conscience de l'enjeu des questions environnementales s'est en effet répercutée sur les différents secteurs professionnels directement concernés comme le bâtiment, la gestion des espaces verts, l'urbanisme… par le biais de nouvelles réglementations ou l'introduction de nouvelles technologies.

La prise en compte des principes concrets du développement durable doit s'exercer par tous les acteurs dès la conception des projets, lors des processus de mise en œuvre, enfin dans la gestion à long terme. L'appropriation des principes du développement durable, la responsabilisation, l'évolution des pratiques individuelles et collectives est souvent indissociable d'un volet pédagogique. Pour faire face à ces mutations, les acteurs doivent s'adapter, et donc se former.

**Introduction aux actions opérationnelles**

La mise en œuvre de la formation au développement durable fait appel à plusieurs types d'actions :

- Actions visant à enrichir l'offre de formation des organismes par des stages internes ou externes consacrés aux enjeux, problématiques et techniques du développement durable (voir aussi l'action éco-conduite dans l'axe 1).
- Actions visant à proposer des outils pour des pratiques plus raisonnées, et à cet égard la construction collective de ces outils est la meilleure garantie de leur efficacité, qu'ils soient destinés à un usage en interne (guide de l'éco-agent) ou à destination des usagers tous publics (guide de bonnes pratiques à Clarensac).
- Actions visant à mettre en valeur des actions symboliques et durables (la réalisation d'un bâtiment effinergie en est une par exemple).

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Réaliser un guide de l'éco-agent de Nîmes Métropole et l'accompagner par des formations au développement durable (NM).
- Elaborer un guide de bonnes pratiques en s'appuyant sur la réalisation et l'utilisation de l'école effinergie de Clarensac (Commune de Clarensac).

## ACTION CADRE : MODIFIER LES PRATIQUES ET LES USAGES POUR QU'ILS INTÈGRENT MIEUX LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Rappel diagnostic et enjeux

La préoccupation pour les questions environnementales progresse parmi la population des pays développés. Pour faire face au changement climatique, à l'épuisement des ressources fossiles, à l'érosion de la biodiversité …la nécessité d'un changement de mode de vie (par un tri de nos déchets, de nouvelles habitudes de déplacements, des achats responsables, une économie de l'énergie …) est aujourd'hui largement admise. Mais le passage à l'acte est pourtant encore difficile.

Les raisons de cette inaction sont nombreuses : des connaissances lacunaires, une préoccupation encore très secondaire par rapport à d'autres enjeux, notamment dans un contexte de crise économique, mais aussi des obstacles pratiques (infrastructures, offre, prix, etc…).
Mais la motivation à changer de comportement ne suffit pas à changer effectivement. Entre la volonté et le passage à l'acte, il y a l'acte de décision, élément clé du processus de changement de comportement. Pour être solide et pérenne, il doit s'appuyer sur un engagement personnel et librement consenti … mais qui peut toutefois être pour partie sollicité, et/ou suscité, notamment par l'exemple.

La prise de conscience étant encore insuffisante pour enclencher un changement radical, les collectivités ont une responsabilité pour accélérer les dynamiques en s'appliquant à elles-mêmes et à tous niveaux, ainsi que dans leurs relations avec les autres acteurs publics, les principes du développement durable.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Le changement ne se décrète pas, mais des mesures d'accompagnement peuvent en revanche aider les individus à franchir différentes étapes en vue de l'amélioration de leurs pratiques quotidiennes et de leurs choix: une meilleure information, des réseaux d'échange et des retours d'expériences, des encouragements à  s'engager ou même des systèmes de contraintes.

Mais le message ne sera crédible auprès de la population que si la collectivité qui porte le message est en cohérence avec ce dernier. Cela signifie concrètement : qu'elle a elle-même enclenché à l'échelle de ses propres compétences les changements qu'elle désire voir, qu'elle a fait émerger en interne de nouveaux modes de conception et de gestion des projets, qu'elle a pu susciter ou favoriser des initiatives de son personnel… De fait, c'est l'exemplarité de la collectivité qui est ici fortement sollicitée.

**Introduction aux actions opérationnelles**

C'est pourquoi, nombre les actions proposées visent les modifications de pratiques au sein même des services de NM et des collectivités qui la composent, dans un esprit d'exemplarité de la collectivité, et en choisissant des champs très transversaux susceptibles, en raison de leur nature même et de leur visibilité, de susciter un véritable effet d'entraînement.

La commande publique, les circuits de décision, les agendas 21 institutionnels, sont à cet égard d'excellents terrains d'expérimentation.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Intégrer les objectifs de développement durable et développer les clauses sociales dans les marchés publics (NM).
- Elaborer un Agenda 21 institutionnel à Générac (Commune de Générac).
- Développer la dématérialisation : production collaborative, circuits de validation et de signature électroniques des documents de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes (NM et Ville de Nîmes).
- Dématérialiser les assemblées municipales et communautaires et actes administratifs (NM).

## ORIENTATION 5.2 : ORGANISER LES MODES DE CONCERTATION ET DE PARTICIPATION

D'après le cadre de référence du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, la participation de la population et des acteurs est un des 5 éléments déterminants d'une démarche territoriale de développement durable.

Le principe de participation ("tous concernés, tous impliqués, tous acteurs") est constitutif de la notion de développement durable. Il va au-delà de la simple information, en associant la société civile (associations, acteurs économiques ou simples citoyens …), directement ou au travers d'instances représentatives, au processus de décision par le biais de la concertation. Cela lui permet d'être informée, d'émettre des avis, des suggestions, des critiques, et de confronter ses opinions à celle des décideurs.

Dans le même temps, ce processus permet une diffusion progressive de nouvelles pratiques qui tendent à favoriser l'implication des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques ou tout du moins dans certains projets (consultations, débats publics …).

## ACTION CADRE : PÉRENNISER ET ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À TRAVERS L'AMÉLIORATION CONTINUE ET LES ÉCHANGES DE SAVOIR

### Rappel diagnostic et enjeux

Les modes de participation à la vie publique, notamment au niveau local donc communal, ont évolué fortement aux cours des dernières décennies. Les habitants aspirent à des formes d'implications citoyennes plus en prise avec la mise en œuvre de l'action publique. Cette évolution, qui concerne nos modes d'expression démocratique, doit être accompagnée, organisée et valorisée dans un objectif d'amélioration de l'action publique, grâce à la mise à profit de l'expérience et des savoir-faire de la société civile.

Sur le territoire, au niveau communal, existent déjà des modes de représentation locale : conseils et comités de quartiers, associations d'habitants. Ces formes de représentation doivent relayer de nouvelles formes de concertation, mais leur cadre d'expression est à repenser afin d'éviter un mode uniquement revendicatif et plutôt les inscrire dans les processus de projet.

Pour le document clé qu'est l'Agenda 21 territorial au regard des enjeux de demain, le choix politique a été fait d'une démarche partagée, pour toutes les étapes d'élaboration, avec des formes d'expression de la société civile et des relais d'opinion, ainsi qu'avec les 27 communes. Un écho très fort en retour de la part des entités, associations et entreprises sollicitées, a permis d'aller jusqu'à la co-élaboration du diagnostic, des enjeux, des orientations et axes stratégiques prioritaires, enfin du plan d'action.

Cette démarche partagée, gage de solidité pour l'Agenda 21, s'est traduite par plus de 70 réunions sur 18 mois avec le Conseil de Développement Durable (CDD-NM), avec les Référents Agenda 21 (1 élu + 1 technicien) désignés par chaque commune, sans compter les nombreux échanges avec les Référents Agenda 21 de l'administration de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes, ainsi que le Comité mixte de suivi-évaluation, composé de représentants de tous les groupes contributeurs à l'Agenda 21.

La qualité du travail réalisé conduit Nîmes Métropole à confirmer cette approche participative pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 dans le cadre du CDD-NM, mais également au-delà.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Les savoir-faire de la société civile, citoyens comme organismes, sont d'autant plus à mettre à profit qu'ils concernent les nouveaux champs en lien avec le développement durable. Pour la conception et le suivi des projets au regard du développement durable, l'action publique ne peut que s'améliorer en continu et donc gagner en solidité à s'appuyer sur des entités issues de la société civile, comme par exemple des conseils éco-citoyens communaux.

A l'échelle communautaire, l'Agenda 21 doit servir de référence locale à tous ceux et celles qui veulent, dans leur

champ d'actions respectifs (les collectivités communales à l'aune de leurs compétences, les entreprises dans leur mode de production et vis-à-vis de leur responsabilité sociale, les associations dans le service rendu, les habitants dans leurs gestes de tous les jours…) décliner les principes de développement durable.

L'Agenda 21 est donc un cadre de mobilisation des acteurs et partenaires locaux en faveur du développement durable. C'est la conjonction des initiatives prises par chacun qui fera le succès de cette démarche de développement durable.

C'est pourquoi Nîmes Métropole entend pour sa mise en œuvre poursuivre la démarche participative menée lors de l'élaboration, notamment en pérennisant et renforçant l'action du CDD-NM (saisie sur des projets majeurs, partenariat avec le Conseil de développement du Grand Alès…), en poursuivant l'animation du réseau des référents Agenda 21 des communes, sans compter les échanges essentiels avec les élus (commissions) et l'administration…

Le premier chantier participatif concerne l'Agenda 21 lui-même avec sa démarche intégrée de suivi évaluation, conçue comme le cadre principal d'amélioration continu des politiques de développement du territoire. Il doit servir de laboratoire et de référence pour l'ensemble des actions engagées et futures de l'Agenda 21 pour favoriser les passerelles entre les différents acteurs et les différentes thématiques.

Le bilan annuel, établi dans le cadre d'un processus participatif bien calé tout en étant en adéquation avec les circuits de validation de la collectivité, permettra de capitaliser les enseignements des premières actions. Le plan d'action mis en œuvre, ainsi vivant et toujours actualisé, pourra alors tendre vers des pratiques de plus en plus vertueuses, appuyées sur la valeur de l'exemple et sur les enseignements tirés des premières programmations.

### Introduction aux actions opérationnelles

La nouvelle gouvernance implique un renforcement de la place des instances participatives à l'échelle communale (Conseil éco-citoyen de Manduel), et à l'échelle communautaire autour de la mise en œuvre du document stratégique et opérationnel qu'est l'Agenda 21.

Cela implique à la fois une définition précise des implications des différents acteurs et la mise en place de processus et dispositifs cadrés, et par ailleurs une démarche constante et participative de suivi-évaluation en vue de l'amélioration continue des projets.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Créer un Conseil d'éco-citoyenneté à Manduel.
- Suivre, évaluer l'Agenda 21 pour l'améliorer en continu (NM).

## ORIENTATION 5.3 : RENFORCER LES COOPÉRATIONS NÎMES MÉTROPOLE-COMMUNES ET LES SYNERGIES PUBLIC-PRIVÉ

La multiplication des acteurs publics, parapublics, privés et associatifs qui interviennent dans les différents domaines du développement et de l'aménagement du territoire limitent l'efficacité des politiques et actions menées, et le "millefeuille administratif" est souvent critiqué en tant que tel par les entreprises et les habitants.

Nîmes Métropole fait partie de ces "acteurs", au même titre que l'Etat, la Région, le Département, les communes, les entreprises… Elle n'a pas la possibilité de définir dans tous les cas de nouveaux modes de gouvernance, mais elle ambitionne de mettre en avant cet impératif de coordination et d'articulation des acteurs entre eux.

La simplification de l'organisation territoriale, en particulier du "millefeuille" administratif, est une priorité pour l'Agglomération. Si cette situation n'est pas spécifique au territoire nîmois, il n'en constitue pas moins un des leviers majeurs de l'efficacité de l'action publique. La multiplication des acteurs, à des échelles différentes, fragilise l'efficacité d'intervention publique, rend peu lisible auprès des citoyens et des acteurs socio-économiques, leurs actions et tend à compliquer l'association des acteurs privés aux différents projets.

C'est par ailleurs au travers de la recherche systématique de synergie entre acteurs (publics et privés) et la mise en place de modalités de pilotage précises, que des résultats probants pourront voir le jour, en particulier en matière de développement durable puisque celui-ci impose la transversalité.

## ACTION CADRE : DÉVELOPPER LES SYNERGIES ET LES PARTENARIATS ENTRE NÎMES MÉTROPOLE, LES COMMUNES ET LES AUTRES COLLECTIVITÉS

### Rappel diagnostic et enjeux

Quel que soit le champ d'intervention (aménagement, protection et valorisation des milieux, des paysages et des ressources, politiques culturelles, sportives, action sociale, politiques économiques, de retour à l'emploi …), l'enjeu est de mieux coordonner les acteurs pour l'atteinte d'objectifs, de valoriser les différentes initiatives et de démultiplier l'impact des efforts publics et privés. Les dynamiques privées de mise en réseau peuvent également être accompagnées et soutenues par les collectivités, voire impulsées.

L'enjeu est d'autant plus important en matière de développement durable que les efforts sont récents et les avancées à réaliser immenses ; la coordination de tous réduira les efforts de chaque acteur, ou la dynamique d'ensemble s'en trouvera accélérée.

### Philosophie et objectifs de l'action-cadre

Le développement durable suppose de nouveaux modes de travail tels qu'une meilleure concertation entre les acteurs et les institutions. Cette mise en cohérence des politiques publiques entre elles et du public avec le privé doit se faire à différentes échelles (commune, intercommunalité…), de façon transversale, et dans tous les domaines de compétences des acteurs institutionnels et privés : lutte et adaptation au changement climatique, protection des milieux et des ressources, cohésion sociale.

Nîmes Métropole veut prendre en compte les stratégies des partenaires dans la définition des programmes pour tous ses domaines de compétence, ou sur les thématiques larges et transversales qui intéressent le territoire : économie, environnement, formation emploi, cohésion sociale, agriculture, etc… Les 27 communes de l'Agglomération sont bien sûr des partenaires majeurs et incontournables.

A l'échelle interterritoriale, un partenariat privilégié est établi entre les Agglomérations de Nîmes et d'Alès en vue d'un développement et un aménagement plus efficaces, plus harmonieux et mieux partagés de leur territoire et bassins de vie. Les actions engagées, outre l'aboutissement d'une stratégie pour un projet commun, permettent déjà une valorisation conjointe du territoire (salons…) et vont chercher à renforcer toutes les synergies.

### Introduction aux actions opérationnelles

Les actions opérationnelles visent à améliorer l'efficacité et l'efficience des moyens mis en œuvre au travers de plusieurs types d'actions :

- Mise en place de processus de mutualisation.

- Développement par Nîmes Métropole à l'échelle intercommunale d'une offre de services adaptée aux besoins effectifs exprimés par les communes de l'Agglomération.
- Poursuite et renforcement des actions liées au partenariat des Agglomérations de Nîmes et Alès, vecteur d'une meilleure qualité de vie et d'un meilleur rayonnement du territoire.

### ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Construire avec les communes de Nîmes Métropole un dispositif de mutualisation dans le domaine de l'énergie et intégrer les réseaux d'énergie dans les projets d'aménagement (NM).
- Mutualiser les services de la DSI de Nîmes Métropole avec les communes (NM).
- Mettre en place une aide ponctuelle fonctionnelle aux communes (NM).
- Signer un Contrat d'axe Nîmes Alès entre les partenaires territoriaux (Association pour un projet de développement commun des Agglomérations de Nîmes et d'Alès).

## ACTION CADRE : DÉVELOPPER LES SYNERGIES PUBLIC-PRIVÉ AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Rappel diagnostic et enjeux**

Le développement durable à l'échelle locale doit désormais irriguer tous les champs d'intervention (l'action sociale, les politiques de retour à l'emploi, les politiques économiques, la protection et la valorisation des milieux, des paysages et des ressources…), et l'Agenda 21 avec son plan d'action et son dispositif partagé de suivi-évaluation constitue à cette fin un outil clé et une référence collectivement élaborée.

Mais quel que soit le domaine d'intervention et la compétence qui s'y exerce - communautaire ou communale, etc. ; publique ou privée …-, l'enjeu porte sur une meilleure coordination des acteurs concernés, avec le défi de réussir les synergies en vue d'atteindre les objectifs fixés et de valoriser les différentes initiatives.

A cet égard, les pôles de compétitivité sont exemplaires, poursuivant une démarche de recherche appliquée et d'innovation grâce aux efforts combinés de l'université, des entreprises et des acteurs publics de différentes échelles territoriales.

**Philosophie et objectifs de l'action-cadre**

La recherche privilégiée de partenariats entre différents acteurs intervenants sur une thématique, un enjeu, un projet … est un gage de réussite et d'efficacité. Qu'ils soient publics ou privés, l'association des différents acteurs dans le cadre d'une gouvernance ad hoc est donc une pratique à renforcer pour atteindre les objectifs fixés.

Il sera utile de piocher dans les différentes solutions juridiques existantes (établissements publics locaux de construction, d'aménagement et/ou de gestion, PPP…) pour favoriser ces partenariats public-privés et adapter au mieux les modalités de gouvernance de projets, qui peuvent concerner de nombreux domaines en lien avec le développement durable : construction durable, eau, énergies renouvelables/maîtrise de l'énergie, modes doux de déplacements, etc.

Par ailleurs, Nîmes Métropole veut poursuivre son engagement actif innovant au sein de plusieurs pôles de compétitivité, tous assis sur une logique partenariale public-privé : Q@alimed (agroalimentaire), Eurobiomed (biotechnologies), Derbi (énergies renouvelables), Trimatec (technologies issues du nucléaire), le projet d'avenir I2ML, le nouveau cluster Environnement et Gestion des Risques…

**Introduction aux actions opérationnelles**

Des projets sont dès à présent en cours dans cette logique de partenariat renforcé. L'objectif est de les appuyer et de favoriser les initiatives nouvelles.

## ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER

- Structurer une nouvelle filière économique autour de la longévité : l'institut I2ML (CPER 2007-2013) (NM).
- Mettre en place une logique de cluster : gestion des risques et cleantech (NM).

## ORIENTATION 5.4 : DOTER NÎMES MÉTROPOLE DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE

Les collectivités territoriales ont toujours joué et jouent encore un rôle primordial de développement, voire parfois sur certains chemins innovants, d'entraînement de l'initiative privée. Par les flux financiers émanant de leurs missions et projets, elles ont une place importante dans l'économie locale.

Leurs missions se déclinent en domaines d'actions précis : le développement économique, l'aménagement du territoire et la planification, la culture et la santé …

La réponse aux enjeux du développement durable doit se faire à l'échelle la plus pertinente. Les préoccupations des citoyens relèvent d'une coopération décentralisée et des compétences des collectivités locales qui garantissent ainsi une meilleure transversalité, notion au cœur du concept de développement durable.

# ACTION CADRE : FAVORISER LES PRISES DE COMPÉTENCES DÉMULTIPLIANT L'ACTION DE NÎMES MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Rappel diagnostic et enjeux**

Chaque commune sur son territoire peut agir en fonction de ses compétences. Cependant, la réforme des collectivités territoriale, la rationalisation des politiques publiques, le contexte fiscal local (coefficient d'intégration fiscal), les exigences nouvelles liées au développement durable posées par les élus sur certains champs prioritaires, notamment au travers de l'Agenda 21, vont amener à revisiter l'organisation des attributions de compétences sur le territoire.

La prise en charge de certains secteurs spécifiques peut en effet générer des économies d'échelles, réduire les coûts globaux, assurer une meilleure coordination sur le territoire. Grâce à une proximité géographique et organisationnelle, les interventions à l'échelle de l'Agglomération sur ces domaines seront plus efficaces dans la mesure où les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions plus faciles à contrôler et les interdépendances entre les acteurs plus aisées à prendre en compte.

Il paraît donc intéressant que Nîmes Métropole se dote de nouvelles compétences, en élargissant les prises de compétences à terme et progressivement à d'autres domaines, toujours dans un objectif de mutualisation et de meilleure efficience des actions.

**Philosophie et objectifs de l'action-cadre**

Le nouveau contexte législatif couplé à des exigences de développement durable, ainsi que la volonté des élus d'une coopération intercommunale accrue, ont conduit Nîmes Métropole, en partenariat avec toutes les communes de l'Agglomération, à mener une étude exploratoire sur la définition et la mise en place de nouvelles compétences. Cette étude incluait pour chaque compétence déjà exercée et potentielle (maîtrise foncière, numérique, déchets, petite enfance, action culturelle…), une mise en perspective, et des pistes d'évolution des compétences de la Communauté d'Agglomération, en vue d'apporter des réponses aux enjeux du territoire.

L'objectif d'un transfert de nouvelles compétences à NM est double :

- Conforter l'action de NM sur les domaines concernés et son rôle moteur dans cette prise de compétence et favoriser la diffusion de l'expérience capitalisée auprès des autres communes ; cette action étant bien évidemment reproductible et non spécifique.
- Favoriser la mise en cohérence et la recherche d'une complémentarité entre les échelons communal et intercommunal en matière de politique et d'action visant des pratiques plus durables.

Les choix effectués par les élus suite à l'étude ont conduit à organiser plusieurs transferts de compétence depuis les communes vers l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), selon un calendrier raisonné.

**Introduction aux actions opérationnelles**

Les premières actions visent des champs particulièrement emblématiques car très transversaux et fortement liées aux préconisations, issues par exemple du Grenelle ou véhiculées par les media, pour des pratiques plus vertueuses.

Elles sont exemplaires vis-à-vis des populations en raison de leurs implications immédiatement quotidiennes (déchets), ou en lien avec de grandes peurs collectives spécifiques au territoire (risques inondations et incendie).

**ACTIONS OPÉRATIONNELLES À MENER**

- Transférer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés des communes membres à la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole
- Etudier les conditions d'une prévention et d'une coordination des risques à l'échelle communautaire: risque inondations dont ruissellement, risque incendie...

## 2-1 - UN PRINCIPE D'AMÉLIORATION CONTINUE ENGAGÉ ET À PÉRENNISER

(Cf. fiche action : "Suivre, évaluer et améliorer en continu l'Agenda 21")

L'Agenda 21 est une démarche territoriale de développement durable dont un des fondements majeur doit être le principe de l'amélioration continue.
Il est un outil d'aide à la décision et au développement. A ce titre, il constitue un le document de référence auquel il conviendra de se reporter, en amont de toute intervention, afin de s'assurer, de façon permanente, que les principes du développement durable sont systématiquement pris en compte dans la mise en œuvre des différentes politiques et actions des acteurs et partenaires de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

**Actions réalisées**

L'ensemble du dispositif d'amélioration a été mis en œuvre progressivement en amont de l'approbation de l'Agenda 21 :

- L'évaluation de l'Agenda 21 a ainsi été mise en place dès le début de la démarche, notamment par l'identification dès l'état des lieux d'indicateurs thématiques clés du développement durable, mais aussi par une approche plus qualitative sur le niveau d'intégration du développement durable dans l'action publique, par le biais d'enquêtes très complètes auprès des communes et services (questionnaire "Trajet DD"). Cette évaluation initiale a permis d'identifier les enjeux et orientations stratégiques clés à poursuivre par l'Agenda 21.

- La délibération N° 2009 – 02 – 00 du 2 MARS 2009 a validé la refondation du Conseil de Développement en Conseil de Développement Durable de Nîmes Métropole et ses grands principes d'organisation et de fonctionnement. Suite à cette délibération, le CDD-NM a participé à l'ensemble du processus d'élaboration de l'Agenda 21 à travers de nombreuses séances plénières et ateliers. Des rencontres thématiques ont également eu lieu à sa demande réunissant membres du CDD NM, élus et services de NM. De nombreuses actions de l'A21 sont issues du CDD-NM.

- De la même manière, les référents communaux ont participé à l'ensemble des phases de l'Agenda 21, fait des propositions d'actions et ont été des relais importants au sein des communes.

- Les référents A21 des services de NM (Direction Générale élargie) ont également été sollicités sur l'ensemble du processus et ont apporté leur vision interne et opérationnelle.

- Une évaluation ex-ante des actions a également été

initiée en phase suivante lors du forum des actions de l'Agenda 21, le 11 mars 2010 à Bouillargues. Elle a permis de définir de manière concertée quelles étaient les actions les plus pertinentes en matière de développement durable et donc de réponse apportées aux orientations stratégiques de l'Agenda 21 de NM. Cette évaluation a en particulier été menée par un comité de suivi-évaluation qui a ainsi donné un avis en matière de DD pour chacune des actions proposées. Ce comité de suivi comprend 20 membres représentant les 3 groupes de contributeurs ci-dessus (CDD-NM, communes, services). Une grille de lecture DD des projets et un tableau de bord de suivi ont pour cela été mis à disposition de acteurs. Ce comité au rôle central a également proposé au Comité de Pilotage une lecture d'ensemble et de cohérence de la totalité du programme d'actions avant son approbation.

## Objectifs

L'objectif est désormais de suivre, évaluer et améliorer en continu l'Agenda 21 avec l'ensemble des contributeurs de l'Agenda 21 (CDD-NM, référents des communes, services) :

- Suivre et évaluer l'avancement et les effets de l'Agenda 21 sur le territoire et en interne.
- Recueillir et/ou initier et évaluer l'intérêt DD de nouvelles propositions d'actions à intégrer au projet.
- Pérenniser et renforcer l'action des contributeurs de l'A21 et notamment du Conseil de Développement Durable de Nîmes Métropole et des référents communaux.

Cette évaluation « ex-post » à venir devra ainsi vérifier de manière concertée si les actions prévues sont bien engagées et quels sont les résultats obtenus. Elle devra enrichir la prise de décision et participer à la mobilisation des acteurs sur des objectifs communs, dans un contexte socio-économique et environnemental sans cesse en évolution.

## 2-2 - LE DISPOSITIF ANNUEL D'AMÉLIORATION CONTINUE

(Cf. schémas de synthèse : pages suivantes)

Le processus proposé vise avant tout à favoriser les échanges, les passerelles entre acteurs, thématiques et échelles d'intervention. C'est donc un environnement porteur de progression et d'amélioration qui doit être pérennisé suite à l'élaboration de l'Agenda 21.

### Le contenu à suivre et évaluer

Le premier Agenda 21 de NM comporte environ 110 actions réparties sur 5 ans de programmation. Ces actions sont de différentes portées (de l'achat de matériel au projet d'aménagement global), mais aussi durées (1 à 2 ans correspondant à une action « classique », à plusieurs années, voire sans date d'arrêt). Le suivi-évaluation devra donc s'adapter à cette diversité.

A ce jour, la planification prévisionnelle des actions permet d'envisager un renouvellement partiel de l'Agenda 21 pour fin 2011. En effet 44 actions devraient être réalisées avant cette date (13 à fin 2010, 21 à fin 2011).

Néanmoins, les actions les plus nombreuses (55) sont celles à développer sur l'ensemble de ces 5 années. La plupart d'entre elles seront même à poursuivre au-delà de ces 5 ans. Cette part importante d'environ 50 % d'actions de long terme traduit clairement la volonté de Nîmes Métropole et de ses partenaires d'agir pour un changement de pratiques profond en faveur d'un développement plus durable. **L'Agenda 21 n'est pas un programme figé. Son principe fondamental est bien celui d'une amélioration continue et partagée.**

### Le pilotage

L'instance de décision est le Comité de Pilotage de l'Agenda 21, regroupant tous les maires de Nîmes Métropole ainsi que le Président du Conseil de Développement Durable. Il se réunit pour valider les plans d'actions, le bilan annuel et ajuster la stratégie de mise en œuvre le cas échéant pour l'année suivante.
Il s'appuie sur un comité technique et un comité de suivi et d'évaluation qui préparent ses décisions.

### Les contributeurs

**Les commissions permanentes de Nîmes Métropole**

Composée d'élus de l'ensemble de l'agglomération et forces de propositions politiques de la collectivité, les commissions se sont positionnées sur les actions de l'Agenda 21, s'engageant ainsi à assurer leur réalisation dans les 5 ans. Elles devront donc désormais assurer la mise en œuvre et le suivi des projets qui les concernent. De nombreuses actions concernant plusieurs commissions, les échanges devront se développer afin de garantir cohérence et transversalité et donc durabilité des projets.

**Le Conseil de Développement Durable**
Il accompagne le Comité de Pilotage à chaque étape de la démarche et constitue un terreau d'initiatives et d'échanges, permettant d'enrichir les travaux de l'agenda 21.
Les 120 membres qui le compose seront amener :

- pour certains à conduire les opérations inscrites à l'Agenda 21,
- et pour l'ensemble à suivre et évaluer ainsi son avancement.

**Les référents communaux**
L'Agenda 21 a été construit en s'appuyant sur un groupe de travail de référents Agenda 21 des communes: regroupant un référent élu - parmi lesquels de nombreux maires - et un référent technique par commune, il aura pour rôle de contribuer activement à l'amélioration de l'Agenda 21 comme cela à été le cas lors de son élaboration.

**Les services de Nîmes Métropole**
L'ensemble des étapes et du contenu de l'Agenda 21 a et sera soumis pour validation aux 40 membres de la Direction Générale élargie de Nîmes Métropole, instance transversale, décisionnelle et donc opérationnelle de la collectivité.

**Les partenaires de Nîmes Métropole**
Les partenaires de Nîmes Métropole seront consultés régulièrement selon les actions du programme Agenda 21, mais également lors de bilans réguliers afin d'assurer une cohérence des interventions et ainsi renforcer l'action publique.

**Les maîtrises d'ouvrage d'actions**
Le choix a été fait de favoriser le plus possible la diversité des portages juridiques pour les actions de l'Agenda 21 dans le but de faire réellement un projet territorial partagé et porté par une majorité d'acteurs publics et privés.

**Le comité de suivi évaluation**
Comme indiqué précédemment l'évaluation ex-ante des actions pour leur sélection au sein du premier programme Agenda 21 a été principalement menée par un comité de suivi/évaluation. Il a été décidé que ce Comité soit prorogé pour assurer le suivi/évaluation ex-post de l'Agenda 21.

L'originalité et la force de ce comité de suivi-évaluation tiennent à sa composition mixte : il rassemblera en effet désormais environ 25 représentants des groupes de contributeurs de l'A21 : 9 élus de Nîmes Métropole (avec un référent DD par commission plus le Vice Président délégué au Développement Durable siégeant en commission « Finances »), 5 référents des communes, les 5 rapporteurs du Conseil de Développement Durable, 5 représentants de la direction générale élargie de Nîmes Métropole, et ponctuellement au besoin des organismes extérieurs apportant leur expertise. Il est à ce titre garant d'une neutralité, mais également en capacité de proposer des échanges riches et argumentés, susceptibles d'éclairer les choix du Comité de Pilotage.

Ce Comité de suivi-évaluation aura donc vocation à se réunir dans le but de :

- Faire le bilan évaluatif des actions programmées lors de l'année précédente et d'en tirer les enseignements porteurs d'amélioration pour la suite de la démarche.
- Préparer les programmations suivantes, sur la même logique d'évaluation ex-ante.
- Chacun de ses membres aura la tâche d'assurer un relais d'information au sein du groupe de contributeur qu'il représente.

La vocation centrale de la démarche d'amélioration continue de l'Agenda 21, incarnée par le Comité de suivi, est bien d'éclairer le Comité de Pilotage sur les possibilités de progrès tirés des enseignements pratiques remarqués. Elle vise à favoriser ainsi les échanges de bonnes pratiques en tissant des passerelles entre thématiques et acteurs.

**Les étapes de la démarche d'amélioration continue de l'Agenda 21**

Chaque année, le processus de suivi/évaluation se décline en deux grandes étapes (cf. schémas pages suivantes) :

Etape 1 / Construction partagée et continue de l'Agenda 21 : Collecte et instruction des fiches actions (reprise du vivier et nouvelles propositions d'actions) - février à juin.

- Une réunion de la coordination du CDD-NM pour un bilan de la concertation passée et la planification du travail pour l'année à venir.

- Une séance plénière pour reprise des actions du vivier et/ou propositions d'actions nouvelles.

- Si besoin selon les actions proposées, des ateliers de travail.

Etape 2 / Validation partagée du suivi/évaluation de l'année passée, et du programme d'actions de l'année suivante – juillet à janvier :

- Participation des rapporteurs du CDD-NM au Comité de suivi pour rédaction d'un avis DD annexé au rapport annuel d'évaluation.

- Une réunion plénière du CDD NM pour information sur les suites données par NM aux actions proposées de février à juin.

Ces deux étapes s'articulent autour de la réalisation à chaque mois de septembre d'un rapport d'évaluation qui dresse le bilan de l'année passée (avancement du programme, indicateurs) et présente les perspectives de l'année suivante (vivier, nouvelles actions). Ce rapport annuel sera soumis pour avis à l'ensemble des contributeurs de l'Agenda 21.

**3 pistes de développement de ce processus de collaboration**

- Ce dispositif de suivi-évaluation s'appliquant déjà à de nombreuses thématiques à travers l'Agenda 21, il pourrait être élargi ou servir de base au suivi évaluation d'autres programmes ou documents cadre de NM (ex. PDU, PLH…).

- Les CDD de NM et du Grand Alès pourraient faire l'objet d'un rapprochement dans le cadre des projets menés en coopération entre ces deux EPCI).

- Une charte de concertation ou règlement intérieur (ex Lyon, Nancy, Lille, Plaine commune…) devra être établi pour le Conseil de Développement Durable afin de faciliter son fonctionnement et ses relations avec les autres contributeurs de l'Agenda 21, comme prévu expressément par la délibération de mars 2009.

# PROCESSUS ANNUEL D'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'AGENDA 21
# SCHÉMA SIMPLIFIÉ

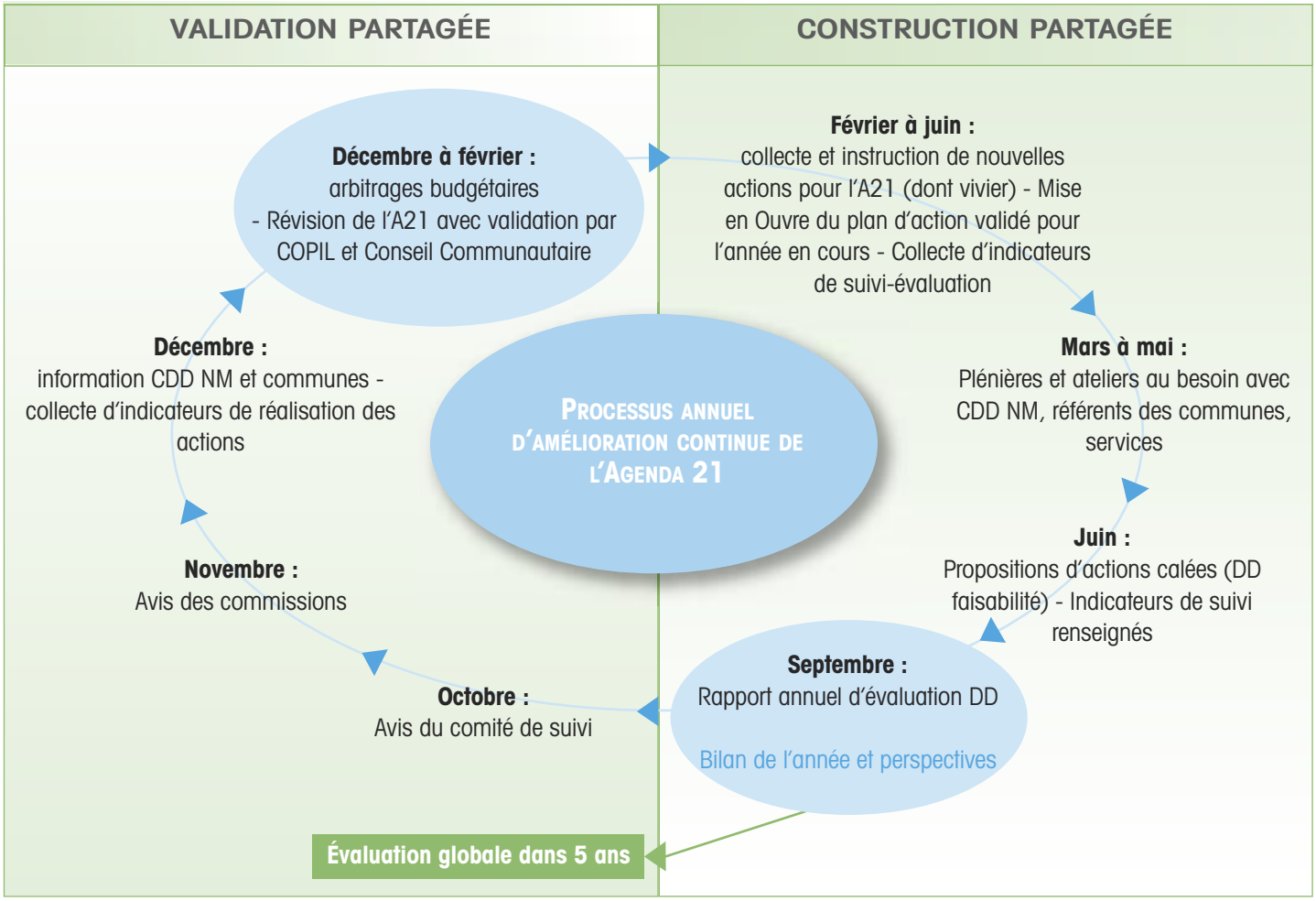
VALIDATION PARTAGÉE
CONSTRUCTION PARTAGÉE
Décembre à février :
arbitrages budgétaires
- Révision de l'A21 avec validation par COPIL et Conseil Communautaire
Février à juin :
collecte et instruction de nouvelles actions pour l'A21 (dont vivier) - Mise en Ouvre du plan d'action validé pour l'année en cours - Collecte d'indicateurs de suivi-évaluation
Décembre :
information CDD NM et communes - collecte d'indicateurs de réalisation des actions
Processus annuel d'amélioration continue de l'Agenda 21
Mars à mai :
Plénières et ateliers au besoin avec CDD NM, référents des communes, services
Novembre :
Avis des commissions
Juin :
Propositions d'actions calées (DD faisabilité) - Indicateurs de suivi renseignés
Octobre :
Avis du comité de suivi
Septembre :
Rapport annuel d'évaluation DD
Bilan de l'année et perspectives
Évaluation globale dans 5 ans

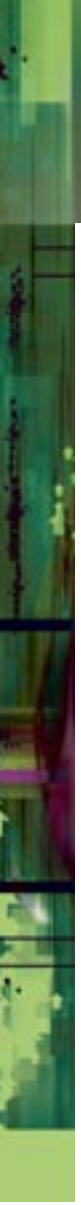

# PROCESSUS ANNUEL D'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'AGENDA 21
# SCHÉMA DÉTAILLÉ

Janvier — Juin — Septembre

**1. Construction continue et partagée de l'A21**
**février à juin**
Collecte et instruction des fiches actions
(reprise du vivier et nouvelles propositions d'actions)

**1.1 Coordination CDD-NM - Début février**
Bilan de la concertation passée et planification du travail du CDD NM pour l'année à venir

**1.2 Plénières du CDD NM et des Référents communaux Mi février**
Une réunion en plénière du CDD NM et une réunion des Référents des communes pour propositions d'actions

**1.3 Ateliers CDD NM, Référents communes services mars à juin**
Si besoin ateliers de travail par axe ou thématiques selon les actions proposées - mars à juin

**Appui à la rédaction des fiches action de février à juin (calage des projets selon l'objectifs DD de NM et leur faisabilité à court, moyen et long terme**
Service DD en relation avec les porteurs de projets et direction référentes de Nîmes Métropole

**2. Validation du suivi évaluation de l'année passée, et du programme d'actions de l'année suivante**
**juillet à janvier**

**2.1 Rapport d'évaluation annuel A21/DD par le service DD entre juillet et septembre**
Indicateurs de suivi des actions et stratégiques. Tableau de bord et logiciel gestion de projet Actions proposées issues du vivier - Nouvelles actions proposées

**2.2 Avis Comité de suivi début octobre**
Rédaction d'un avis DD annexé au rapport annuel d'évaluation

**2.3 Avis Dir-Gle élargie de NM mi octobre**
Avis sur bilan et propostions pour l'année suivante avant commissions

**2.4 Avis des commissions permanentes de novembre**
Passages dans les commissions concernées par les souhaits de suppressions, ajouts, modifications d'actions de l'A21

**2.5 CDD NM et Référents des communes début décembre**
Une réunion du CDD NM et une réunion des Référents communaux pour information sur les suites données par NM aux actions proposées de février à juin et les enseignements du bilan de l'année passée

**2.6 Arbitrage budgétaire déc. à février**
Commission Finances et Bureau Communautaire

**2.7 Révision de l'A21 déc. à février**
Service Développement Durable suite aux arbitrages

**2.8 Validation du réajustement du programme A21 - déc. à février**
COPIL et Conseil

**3. Suivi-évaluation continu de l'A21** en relation avec les porteurs de projets (NM, Cnes, CDD) avec **2 étapes clés de collecte des indicateurs : juin / janvier**

**4. En fin de l'A21 : rapport d'évaluation global et nouvelles perspectives -** Toutes instances pour un nouveau programme à définir de manière concertée

## 2-3 - LES INDICATEURS

**Objectifs**

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs définis dans le cadre de l'Agenda 21 visent principalement 3 objectifs :

- Mesurer le degré de réalisation du programme dans son ensemble et des actions individuellement.
- Identifier les impacts de ces actons, ainsi que les évolutions constatées dans les pratiques, les politiques et sur le territoire de l'agglomération.
- Evaluer la qualité et la pertinence de la démarche d'Agenda 21 à travers l'évolution des problématiques majeures du territoire correspondant aux orientations stratégiques de l'Agenda 21, et pouvoir ainsi procéder à son ajustement si besoin.

L'objectif est d'améliorer la qualité des actions, du pilotage… afin d'engager effectivement le territoire dans une démarche de progrès.

Les indicateurs ne visent pas à l'exhaustivité mais à une bonne représentation de la situation et à une évaluation future des actions. Leur choix sera donc déterminé par le contexte urbain et l'environnement local, ainsi que par les premiers besoins et enjeux identifiés. Afin d'être les plus opérationnels possibles, ces indicateurs se devront d'être clairs, compréhensibles par tous, pertinents et facilement calculables.

**Les 3 types d'indicateurs**

Les indicateurs sont de trois natures :

- Des indicateurs de contexte : l'état du territoire et son évolution.
- Des indicateurs de réalisation : ce qui a été fait, état d'avancement de l'action.
- Des indicateurs de résultat : quelle adéquation entre les impacts attendus et observés ?

Dans le cadre de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole, les indicateurs choisis seront de trois échelles et donc de trois types différents :

- Les **"indicateurs actions"** : chaque fiche-action du programme d'actions de l'Agenda 21 comporte des indicateurs renseignés et à renseigner par les porteurs de projets. S'y ajoute 10 indicateurs communs à toutes les actions et qui permettront de traduire la somme des effets de l'ensemble des actions sur les principaux piliers du développement durable (économie, environnement, social et gouvernance).
- **Les indicateurs "stratégiques"** : ils mesurent l'évolution des problématiques majeures du territoire exprimées par les 18 orientations stratégiques de l'Agenda 21 (en précisant que la centaine d'actions de l'A21 ne peut réponde que partiellement aux enjeux de ces orientations).

- **Les indicateurs "territoire"** : globaux et transversaux ils traduisent l'état et donc l'évolution du territoire de l'Agglomération en regard du développement durable et permettent ainsi de faire le lien avec l'adéquation des réponses apportées par les acteurs, notamment par l'Agenda 21.

### Méthode de collecte et de renseignement

- Les indicateurs « territoire » seront renseignés fin 2010 afin de constituer un état « 0 » du territoire, puis à terme du 1er programme d'actions de l'A21.

- Les indicateurs « actions » seront renseignés par des bilans à chaque fin d'année et à chaque fin juin, ainsi qu'à terme de chacune d'entre elle pour les indicateurs communs.

- Les indicateurs "stratégiques" seront renseignés annuellement.

**Les indicateurs "actions" et "stratégiques" seront inscrits dans le rapport annuel de développement Durable de Nîmes Métropole.** Les résultats du suivi évaluation seront donc soumis pour validation au Comité de suivi et d'évaluation et pour avis à l'ensemble des contributeurs de l'Agenda 21, selon le processus annuel présenté précédemment.

Ces avis évaluatifs seront accompagnés de propositions d'amélioration ou de réajustements du programme Agenda 21 au besoin, afin d'être soumis à la validation du Comité de pilotage de l'Agenda 21 regroupant l'ensemble des maires de Nîmes Métropole ainsi que le président du Conseil de Développement Durable.

Tous ces indicateurs et les tableaux de bord de suivi des actions et du programme Agenda 21 qui en découleront seront arrêtés de manière concertée sur propositions du service Développement Durable de Nîmes Métropole.

Ce travail de détermination des outils permettant de vérifier l'avancement du projet et ses effets constituera ainsi une des premières missions du Comité de suivi de l'Agenda 21 et du Conseil de Développement Durable.

## 2-4 - CALENDRIER GENERAL DES ACTIONS

Le plan d'actions se répartit de manière équilibrée sur les 5 ans de programmation, permettant un renouvellement dès fin 2011

### Axe 1

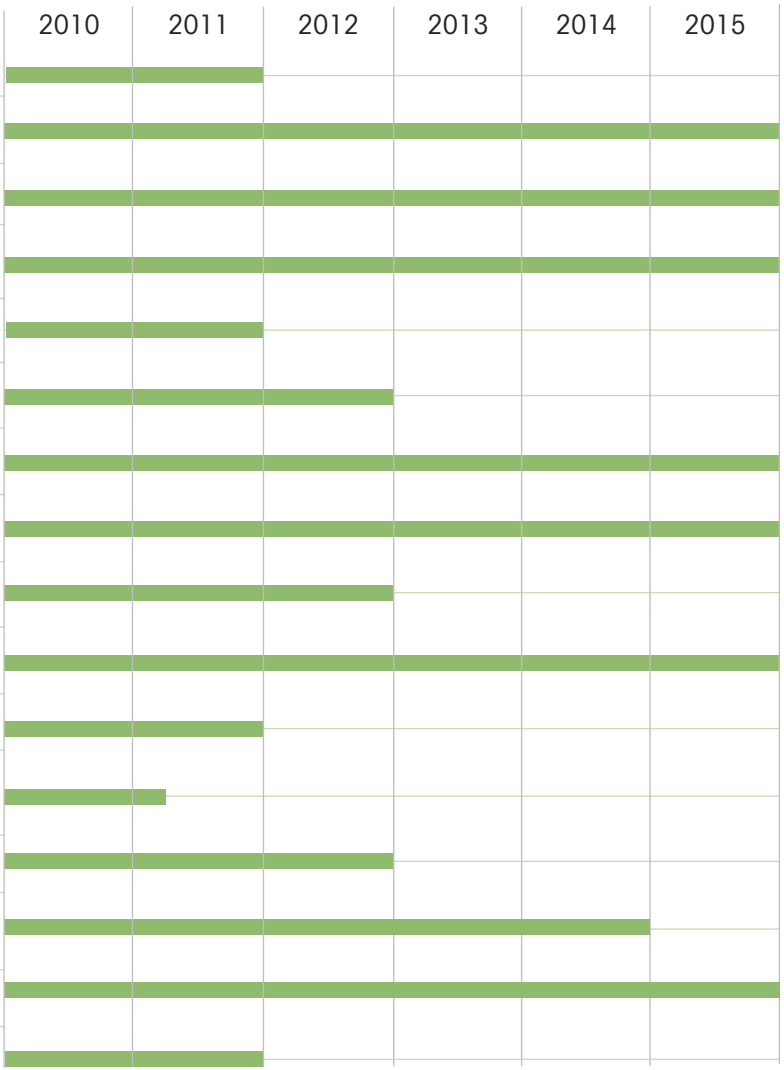
2010
2011
2012
2013
2014
2015
Etablir une vision prospective, durable et partagée de l'agglomération nîmoise à l'horizon 2030
Contribuer à la définition de la trame verte et bleue à l'échelle communautaire
Harmoniser les PADD des PLU par des démarches géographiques sectorielles
Préserver une dynamique de territoire au travers de la mise en œuvre de la charte paysagère des Costières de Nîmes
Elaborer la Charte Paysagère et environnementale des garrigues intercommunales de Nîmes Métropole
Elaborer la Charte Paysagère et environnementale de la Vaunage
Renforcer la politique de réserves foncières sur le territoire communautaire, et les partenariats associés
Protéger durablement les terres arables par l'action foncière
Poursuivre la gestion active du POS de Bezouce (police de l'urbanisme) et conforter progressivement l'action foncière
Développer un Réseau à Haut Niveau de Services intégrant l'ensemble des services à la mobilité de Nîmes Métropole
Mettre en place le Plan de Déplacements Interentreprises de l'Actiparc Georges Besse
Mettre en œuvre le PDE interne : s'appuyer sur un site Internet existant et une charte pour favoriser le covoiturage, et former les agents de NM et la Ville de Nîmes à l'éco-conduite
Evaluer le Plan de Déplacements Urbains ainsi que l'impact des Bus à Haut Niveau de Service sur la qualité de l'air
Réaliser une vélo station, avec un site central en gare de Nîmes et des relais sur les différents secteurs de Nîmes Métropole
Développer et mailler un réseau intercommunal de pistes cyclables
Créer un maillage des déplacements doux de Clarensac et avec les pistes communautaires

## Axe 1

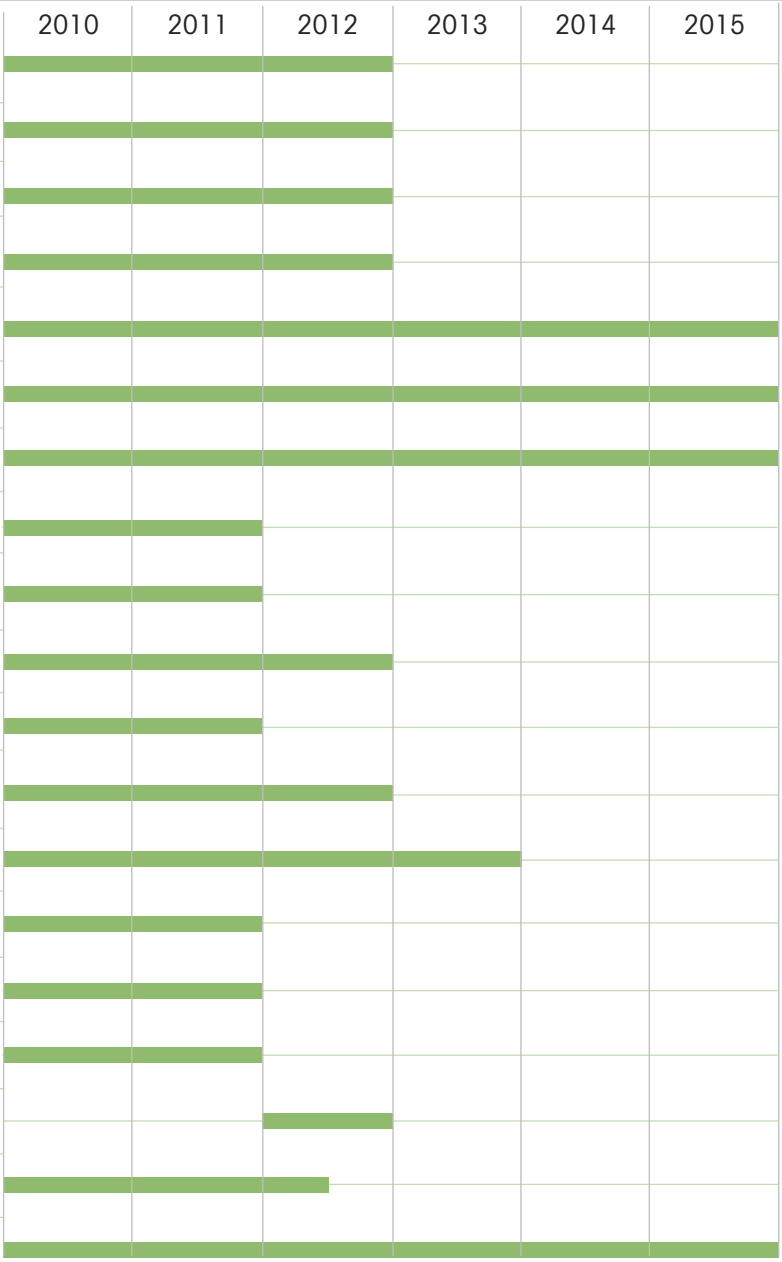
2010
2011
2012
2013
2014
2015
Créer des cheminements doux à Caveirac pour les déplacements scolaires et les loisirs
Réviser le P.L.U. de Nîmes avec des objectifs de développement durable et une Approche Environnementale de l'Urbanisme
Elaborer un PLU durable à Générac
Mener une démarche environnementale globale pour le PLU de Langlade et intégrer l'AEU dès l'amont
Construire par de nouvelles formes urbaines durables en secteur inondable : le nouveau quartier universitaire Hoche Sernam
Mettre en œuvre l'OPAH "Réduction de la vulnérabilité du quartier Richelieu"
Elaborer à Caveirac un Plan expérimental, global et coordonné de prévention de tous les risques
Mettre en place une broyeuse pour la prévention incendie et la gestion des espaces verts de Bezouce
Réaliser un bilan de territoire des émissions des GES et un bilan interne à l'administration de NM, et créer d'ici fin 2011 un observatoire des consommations énergétiques
Faire le bilan carbone du lycée agricole de Nîmes-Rodilhan
Inscrire la performance informatique dans le développement durable par le déploiement d'une démarche "ÉcoTIC"
Réaliser des économies de CO2 et stimuler le marché des économies d'énergie suite au bilan de la thermographie aérienne
Economiser l'énergie dans le patrimoine bâti de Nîmes avec un Contrat de Performance Energétique
Réaliser un diagnostic et un plan d'actions énergétiques de l'éclairage public à Saint Chaptes
Mettre en place des lampadaires solaires à l'école de Poulx
Rénover en basse consommation l'éclairage public de Manduel
Equiper la ville de Nîmes en petit matériel électrique pour le nettoiement
Définir la politique de Nîmes Métropole en matière d'énergies renouvelables
Rénover le chauffage urbain nîmois en recourant au maximum aux énergies renouvelables

## Axe 2

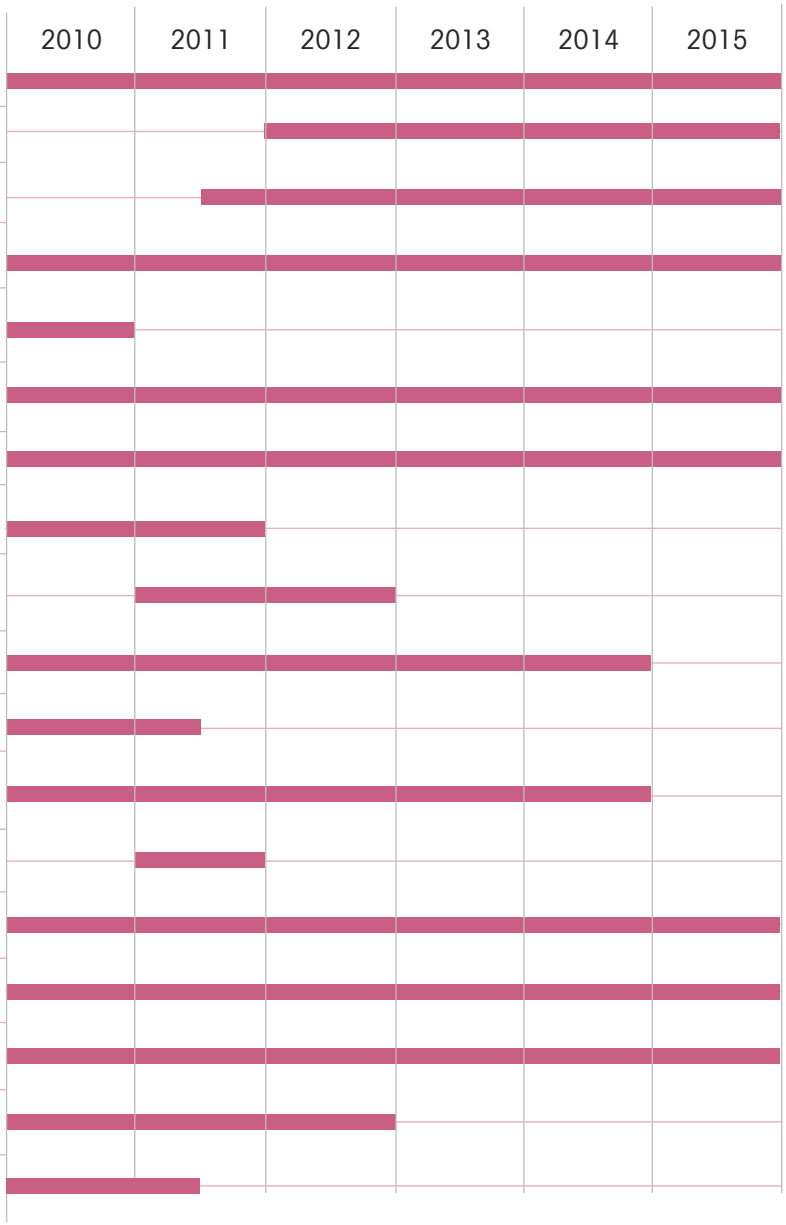


Faire passer la culture de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du développement durable à travers les "Matinales de Nîmes Métropole"

Créer et animer un club des entreprises éco-responsables

Améliorer l'image économique de Nîmes Métropole et valoriser le territoire grâce à des ambassadeurs

Promouvoir ORIZON, salon professionnel du développement durable

Développer ENERGIES 30, groupement gardois d'entreprises de construction durable et énergies renouvelables, favoriser l'émergence d'une filière dans ce domaine

Mettre en œuvre une démarche de maîtrise de la consommation d'énergie dans le bâti et/ou le process des entreprises

Mener une action collective régionale tourisme durable

Contribuer à la création d'une licence professionnelle sur la gestion des risques naturels et industriels et sur les impacts environnementaux

Identifier et promouvoir le secteur de l'Economie sociale et solidaire sur l'agglomération de Nîmes Métropole

Développer le chantier d'Insertion Addei de recyclage de palettes

Elaborer le document d'objectif de la Z.P.S. FR 9112015 Costières de Nîmes "Outarde Canepetière"

Créer un Observatoire de la biodiversité de Nîmes Métropole

Assurer une gestion raisonnée des espaces verts : action de la commune de Poulx

Restaurer le patrimoine de la colline Saint Roch à Caveirac et participer à la création d'un institut de la pierre sèche

Mettre en œuvre à Rodilhan un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles

Réaliser et distribuer en interne des éco-notes recyclés

Réhabiliter les carrières et décharges de Poulx

Sensibiliser à la qualité de l'air auprès du grand public et dans les établissements publics accueillant la petite enfance

## Axe 3

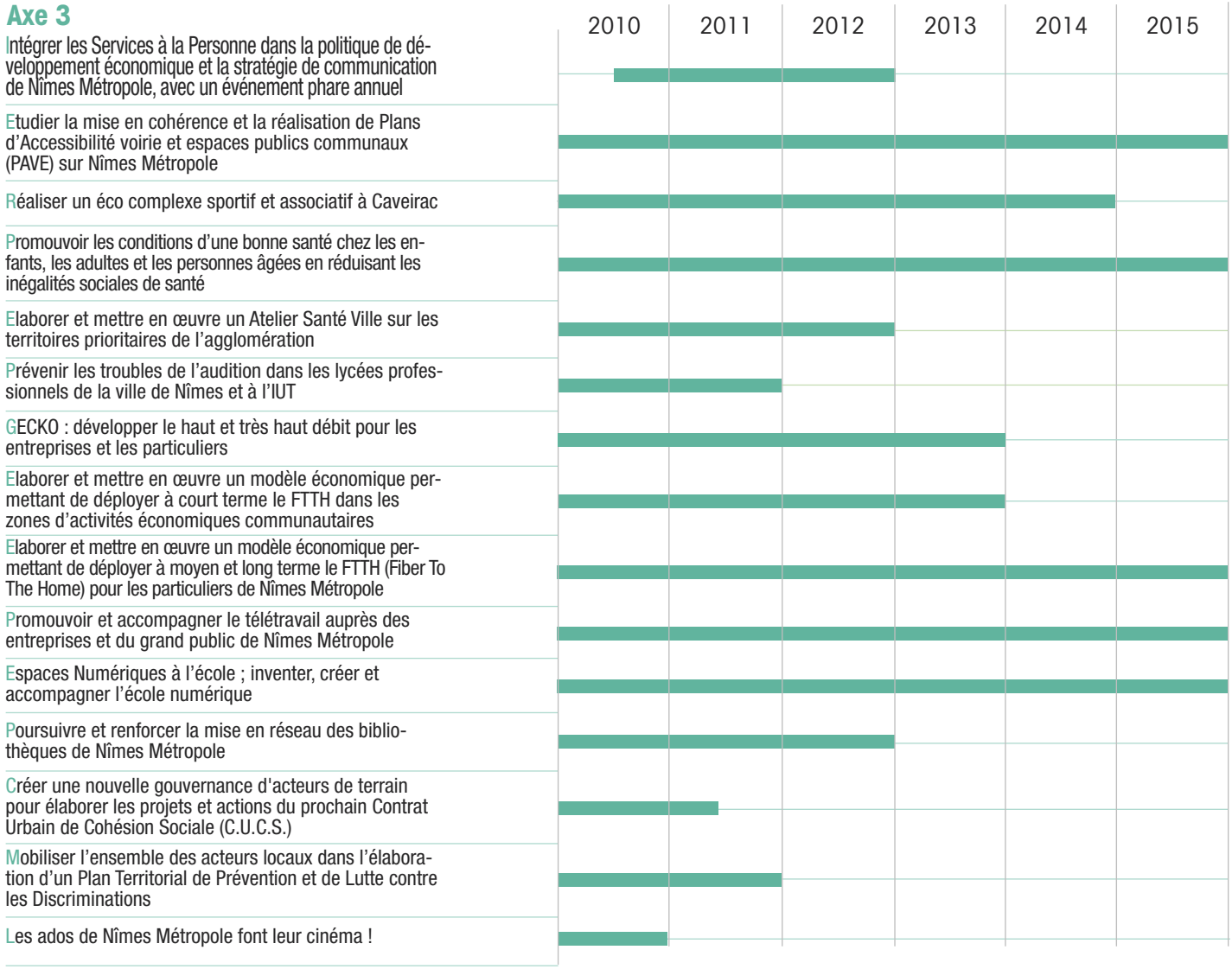
2010
2011
2012
2013
2014
2015
Intégrer les Services à la Personne dans la politique de développement économique et la stratégie de communication de Nîmes Métropole, avec un événement phare annuel
Etudier la mise en cohérence et la réalisation de Plans d'Accessibilité voirie et espaces publics communaux (PAVE) sur Nîmes Métropole
Réaliser un éco complexe sportif et associatif à Caveirac
Promouvoir les conditions d'une bonne santé chez les enfants, les adultes et les personnes âgées en réduisant les inégalités sociales de santé
Elaborer et mettre en œuvre un Atelier Santé Ville sur les territoires prioritaires de l'agglomération
Prévenir les troubles de l'audition dans les lycées professionnels de la ville de Nîmes et à l'IUT
GECKO : développer le haut et très haut débit pour les entreprises et les particuliers
Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer à court terme le FTTH dans les zones d'activités économiques communautaires
Elaborer et mettre en œuvre un modèle économique permettant de déployer à moyen et long terme le FTTH (Fiber To The Home) pour les particuliers de Nîmes Métropole
Promouvoir et accompagner le télétravail auprès des entreprises et du grand public de Nîmes Métropole
Espaces Numériques à l'école ; inventer, créer et accompagner l'école numérique
Poursuivre et renforcer la mise en réseau des bibliothèques de Nîmes Métropole
Créer une nouvelle gouvernance d'acteurs de terrain pour élaborer les projets et actions du prochain Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)
Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans l'élaboration d'un Plan Territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations
Les ados de Nîmes Métropole font leur cinéma !

## Axe 4

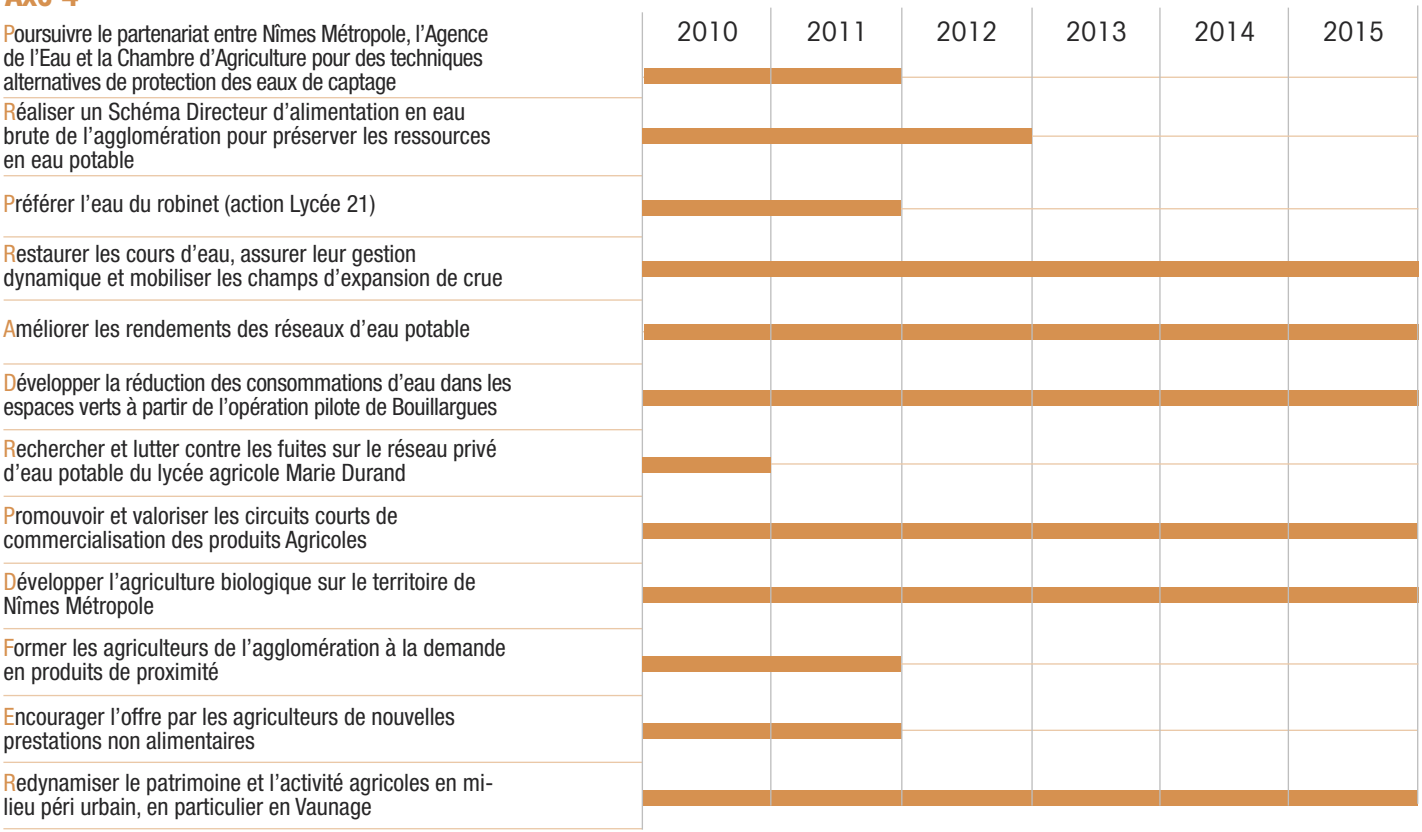
2010
2011
2012
2013
2014
2015
Poursuivre le partenariat entre Nîmes Métropole, l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture pour des techniques alternatives de protection des eaux de captage
Réaliser un Schéma Directeur d'alimentation en eau brute de l'agglomération pour préserver les ressources en eau potable
Préférer l'eau du robinet (action Lycée 21)
Restaurer les cours d'eau, assurer leur gestion dynamique et mobiliser les champs d'expansion de crue
Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable
Développer la réduction des consommations d'eau dans les espaces verts à partir de l'opération pilote de Bouillargues
Rechercher et lutter contre les fuites sur le réseau privé d'eau potable du lycée agricole Marie Durand
Promouvoir et valoriser les circuits courts de commercialisation des produits Agricoles
Développer l'agriculture biologique sur le territoire de Nîmes Métropole
Former les agriculteurs de l'agglomération à la demande en produits de proximité
Encourager l'offre par les agriculteurs de nouvelles prestations non alimentaires
Redynamiser le patrimoine et l'activité agricoles en milieu péri urbain, en particulier en Vaunage

## Axe 4

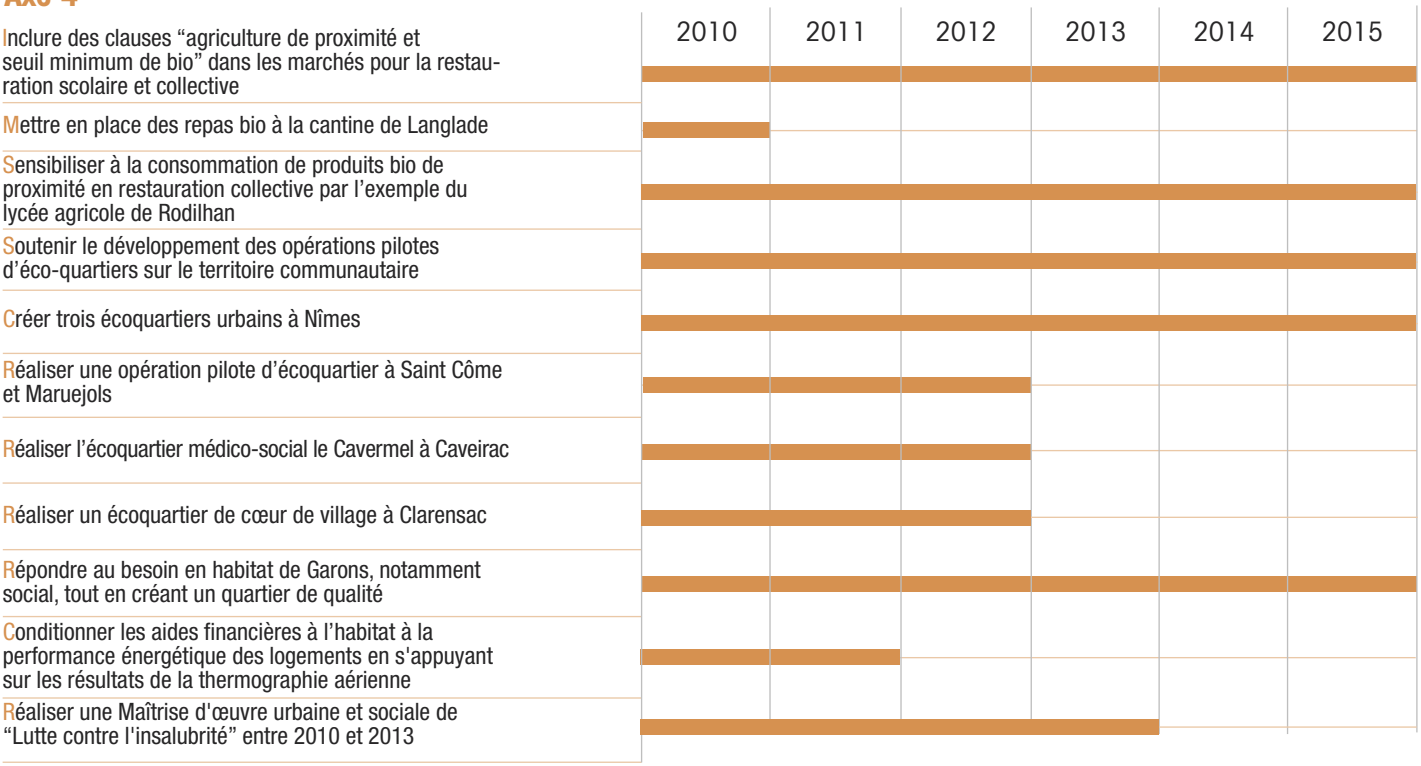
2010
2011
2012
2013
2014
2015
Inclure des clauses "agriculture de proximité et seuil minimum de bio" dans les marchés pour la restauration scolaire et collective
Mettre en place des repas bio à la cantine de Langlade
Sensibiliser à la consommation de produits bio de proximité en restauration collective par l'exemple du lycée agricole de Rodilhan
Soutenir le développement des opérations pilotes d'éco-quartiers sur le territoire communautaire
Créer trois écoquartiers urbains à Nîmes
Réaliser une opération pilote d'écoquartier à Saint Côme et Maruejols
Réaliser l'écoquartier médico-social le Cavermel à Caveirac
Réaliser un écoquartier de cœur de village à Clarensac
Répondre au besoin en habitat de Garons, notamment social, tout en créant un quartier de qualité
Conditionner les aides financières à l'habitat à la performance énergétique des logements en s'appuyant sur les résultats de la thermographie aérienne
Réaliser une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de "Lutte contre l'insalubrité" entre 2010 et 2013

## Axe 5

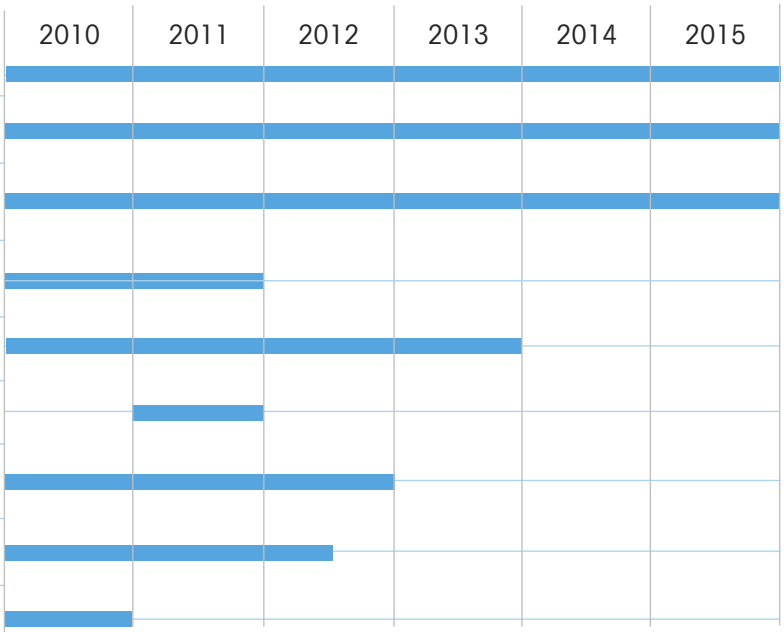


- Développer les animations, échanges et actions de sensibilisation au développement durable
- Sensibiliser la population sur les risques naturels et technologiques et préparer la gestion de crise
- Réaliser un guide de l'éco-agent de Nîmes Métropole et l'accompagner par des formations au développement durable
- Elaborer un guide de bonnes pratiques en s'appuyant sur la réalisation et l'utilisation de l'école effinergie de Clarensac
- Intégrer les objectifs de développement durable dans les marchés publics
- Elaborer l'Agenda 21 institutionnel de Générac
- Dématérialiser : production collaborative, circuits de validation et de signature électroniques des documents de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes
- Dématérialiser les assemblées municipales et communautaires et actes Administratifs
- Créer un conseil d'écocitoyenneté à Manduel

## Axe 5

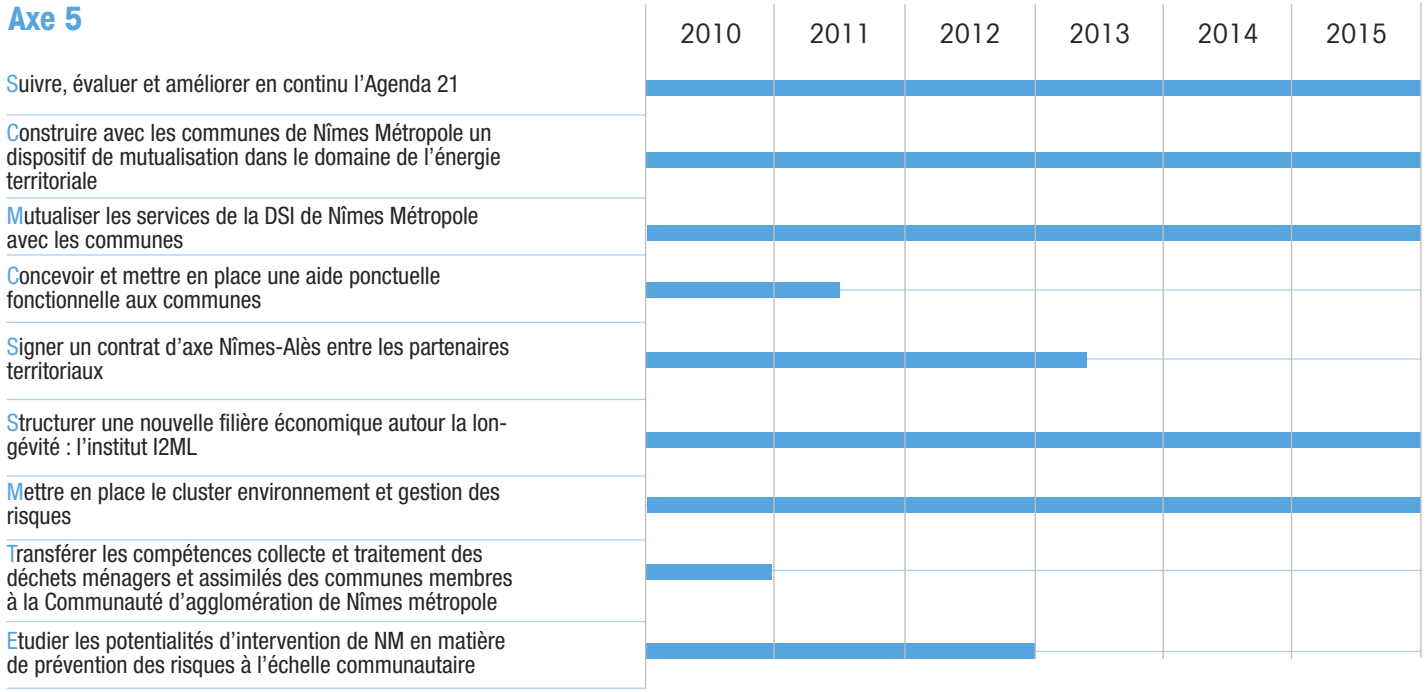
2010
2011
2012
2013
2014
2015
Suivre, évaluer et améliorer en continu l'Agenda 21
Construire avec les communes de Nîmes Métropole un dispositif de mutualisation dans le domaine de l'énergie territoriale
Mutualiser les services de la DSI de Nîmes Métropole avec les communes
Concevoir et mettre en place une aide ponctuelle fonctionnelle aux communes
Signer un contrat d'axe Nîmes-Alès entre les partenaires territoriaux
Structurer une nouvelle filière économique autour la longévité : l'institut I2ML
Mettre en place le cluster environnement et gestion des risques
Transférer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés des communes membres à la Communauté d'agglomération de Nîmes métropole
Etudier les potentialités d'intervention de NM en matière de prévention des risques à l'échelle communautaire

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
NIMES METROPOLE

AGENDA 21
NIMES METROPOLE

NIMES METROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION


**Cabinet ARGOS**
2 square Roger Genin - BP 1523
38025 GRENOBLE Cedex
Tél : 04 76 87 70 40
Fax : 04 76 87 70 28
Courriel : contact@argos-consultants.fr
guilhem.ricome@argos-consultants.fr

**APIEU/CPIE Atelier Urbain Montpellier Méze**
Mas de Costebelle
842 rue de la vieille Poste
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 13 83 15
Courriel : bertrand.dumas@educ-envir.org

**Mosaïque Environnement**
111 rue du 1er Mars 1943
69100 Villeurbanne
Tel: 04 78 03 18 18
Fax: 04 78 03 71 51
Courriel : agence@mosaique-environnement.com

**Cabinet SISIFE**
69, impasse Mac Gaffey
34070 MONTPELLIER
Tél : 04 67.42 06 93
Courriel : contact@sisife.fr



Direction de la Communication de Nîmes Métropole / DGA Modernisation et Evaluation Dec 2010